



Compte rendu du Conseil Communautaire du Jeudi 11 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président de la Communauté de Communes dûment convoqués le 4 avril 2019.

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 37

Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 44

Membres présents

ZANNETTACCI Pierre-Jean - CLAIRET Aline – GAUTHIER Jean-Claude – LUDIN Astrid – DOUILLET José - MAZUY Hervé - PEYRICHOU Gilles - SUBTIL Bruno - LOMBARD Daniel - BERNARD Charles-Henri - DUCLOS Jacqueline - COTE Daniel - CHERMETTE Richard - CHEMARIN Maria - GUILLOT Jean-Pierre - LAVET Catherine - BATALLA Diogène - GONDARD Jean – PAPOT Nicole - HOSTIN François-Xavier - PARISOT Christian - GRIMONET Philippe - DESCOMBES Bernard - RIVRON Serge – ANCIAN Noël – MEYGRET Claire - CHIRAT Florent - GONNON Bernard - ROSTAGNAT Annie - BERGER Robert - GEORGES Alain - BUISSON Bruno - DARGERÉ BAZAN Martine – ALLOGNET Robert – DENOYEL Marie-Thérèse - BIGOURDAN Bruno - CHERBLANC Jean-Bernard

Membres Absents :

COLDEFY Jean - SIMONET Pascal

Membres Absents Excusés ayant donné procuration :

MARCHAND Simone à LOMBARD Daniel - BEAU Thierry à HOSTIN François-Xavier - MARTINAGE Jean à ALLOGNET Robert - VINDRY Loré à DUCLOS Jacqueline - HEMON Valérie à BATALLA Diogène - VAGNIER Nicole à PAPOT Nicole - LAMOTTE Caroline à DESCOMBES Bernard

Secrétaire de séance : Charles-Henri BERNARD

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Charles-Henri Bernard est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le compte-rendu du 14 février est approuvé à l'unanimité.

Relevé des décisions du Président et du Bureau communautaire

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- Acceptation de l'offre de Charlie Gouttenoire Production CGN Prods pour un montant de 4 200 € TTC pour la réalisation de la vidéo promotion des animations de l'archipel
- Acceptation de l'offre de Radio Scoop pour un montant de 5 276.40 € TTC pour la réalisation d'une campagne promotionnelle à la radio en juin

- Acceptation de l'offre de A2L Bureautique pour un montant de 12 096 € TTC pour l'acquisition de copieurs pour les sites Coworking / CCPA / PIJ
- Acceptation de l'offre de ESRI FRANCE pour un montant de 5 076 € TTC pour la mise à niveau ArcGis licence flottante
- Acceptation de l'offre de Dubost Recorbet pour un montant de 4 949.88 € TTC pour une Intervention sur l'électrofiltre de la chaudière bois à l'Archipel
- Acceptation de l'offre de Dubost Recorbet pour un montant de 9 926 € TTC pour une réparation et remise en conformité des alimentations électriques de l'aire de grand passage à Lentilly
- Acceptation de l'offre de Garnier Agri Viti pour un montant de 4 332 € TTC pour l'entretien périodique du terrain synthétique de rugby sur la commune de Fleurieux sur L'Arbresle

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU

➤ 21 FEVRIER 2019

- Renoncement au droit de préemption urbain sur la parcelle située : Commune de Bessenay (69690), 5 allée du Champ de Courses – Zone d'activités Les Garelles, Sections C 1535 et C 1537 pour une superficie respective de 1 589 m² et 413 m² (1/3 en indivision) ;
- Renoncement au droit de préemption urbain sur la parcelle située : Commune de BESSENAY (69690), 5 allée du Champ de Courses – Zone d'activités Les Garelles, Sections C 1534 et C 1537 pour une superficie respective de 3 535 m² et 413 m² (1/3 en indivision) ;
- Renoncement au droit de préemption urbain sur la parcelle située : Commune de BESSENAY (69690), 5 allée du Champ de Courses – Zone d'activités Les Garelles, Sections C 1534 et C 1537 pour une superficie respective de 3 535 m² et 413 m² (1/3 en indivision) ;

➤ 7 MARS 2019

- Fixation des prix de vente unitaires du nouveau numéro Arborosa intitulé « L'Arbresle, les pierres nous racontent » au prix de vente public de 8 €.
- Fixation des prix de vente de la formule « Deux jours / Deux nuits » de l'offre de Balades Gourmandes et les modalités de reversement aux prestataires comme suit :

Achat en ligne - Formule 2 jours / 2 nuits balades Gourmandes									
	Tarifs publics	Ventilation		% Prestation	Frais fixe transaction	Commission	Total Commission	Total commission avec com mini 0,40 €	Recettes reversées (avec application commission mini de 0,40€)
					0,20 € / transaction	1,80%			
Formule 2 jours 2 nuits 5 personnes	530	Hbgmt L'Angeline	185	34,91	0,07 €	3,33 €	3,40 €	3,40 €	181,60 €
		Hbgmt La Falconnière	245	46,23	0,09 €	4,41 €	4,50 €	4,50 €	240,50 €
		Pique-nique Aux Délices d'Alex	50	9,43	0,02 €	0,90 €	0,92 €	0,92 €	49,08 €
		Pique-nique rest' à Dom'	50	9,43	0,02 €	0,90 €	0,92 €	0,92 €	49,08 €
TOTAL								520,26 €	

- Validation du règlement du forfait guidage par virement bancaire conformément à la délibération du Conseil Communautaire n°80-2018 du 3 mai 2018 modifiant la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle et des prix de visite par personne et le forfait guidage par guide comme suit :

1/ Prix publics des visites organisées par l'Office de Tourisme :

Pour le bourg de Sain Bel et le Château de Montbloy

Public	Type de visite guidée	En dessous de 9 personnes dans le groupe (prix forfaitaire)	En dessous de 20 personnes dans le groupe (prix par personne)	À partir de 20 personnes dans le groupe (prix par personne)
Adulte	simple	36.00 €	4.00 €	3.50 €
Enfant (de 5 à 12 ans qu'il soit en centre de loisirs ou dans un groupe familial.)	simple	27.00 €	3.00 €	2.50 €
Enfant (de moins de 5 ans) ou Conducteur d'autocar de groupe de + de 20 personnes	simple	/	0 €	0 €
	avec boisson	/	0 €	0 €
	avec boisson et goûter	/	0 €	0 €

Pour le Château de la Pérolrière :

Public	Type de visite guidée	En dessous de 9 personnes dans le groupe (prix forfaitaire)	En dessous de 20 personnes dans le groupe (prix par personne)	À partir de 20 personnes dans le groupe (prix par personne)
Adulte	simple	36.00 €	4.00 €	3.50 €
Enfant (de 12 à 18 ans qu'il soit en centre de loisirs ou dans un groupe familial.)	simple	27.00 €	3.00 €	2.50 €
Enfant (de moins de 12 ans) ou Conducteur d'autocar de groupe de + de 20 personnes	simple	/	0 €	0 €

Pour les Carrières de Glay et la Ferme Reverdy

Public	Type de visite guidée	En dessous de 9 personnes dans le groupe (prix forfaitaire)	En dessous de 20 personnes dans le groupe (prix par personne)	À partir de 20 personnes dans le groupe (prix par personne)
Adulte	simple	36.00 €	4.00 €	3.50 €
	avec boisson	40.50 €	4.50 €	4.00 €
	avec boisson et mâchon	45.00 €	5.00 €	4.50 €
Enfant (de 5 à 18 ans qu'il soit en centre de loisirs ou dans un groupe familial.)	simple	27.00 €	3.00 €	2.50 €
	avec boisson	31.50 €	3.50 €	3.00 €
	avec boisson et goûter	36.00 €	4.00 €	3.50 €
Enfant (de moins de 5 ans) ou Conducteur d'autocar de groupe de + de 20 personnes	simple	/	0 €	0 €
	avec boisson	/	0 €	0 €
	avec boisson et goûter	/	0 €	0 €

2/ Forfait guidage reversé par l'Office de Tourisme dans le cas d'une prestation de guidage confiée à un tiers

- 30 € par guide pour le site des CARRIERES DE GLAY
- 30 € par guide + 10€ de frais de consommables par visite pour le site de LA FERME REVERDY
- 0 € pour le site du BOURG DE SAIN BEL et du CHATEAU DE LA PEROLLIERE (renoncement de ces sites au forfait guidage).

3/ Forfait guidage pour les visites organisées par la SCI de Tyr (Ferme Reverdy) avec recours à un agent de l'OT

Le forfait guidage reversé par la SCI de Tyr à l'Office de Tourisme dans le cas d'une prestation de guidage est de :

- 30 € par guide pour le site de LA FERME REVERDY

➤14 MARS 2019

- Attribution des aides pour l'achat de broyeurs de déchets verts. Les 25 aides versées vont de 49.50 € à 300 € pour un montant total de 4 555.14 €.
- Validation du règlement du forfait guidage par virement bancaire conformément à la délibération du Conseil Communautaire n°80-2018 du 3 mai 2018 modifiant la régie de recettes et d'avances de l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle et des prix de visite par personne et le forfait guidage par guide comme suit :
- Renoncement au droit de préemption urbain sur la parcelle située : Commune de LENTILLY (69210), Zone d'activités CHARPENAY, Section BE 29 pour une superficie totale de 2 213 m²
- Renoncement au droit de préemption urbain sur la parcelle située : Commune de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE (69210), Zone d'activités MONTEPY, Section BA 1397 pour une superficie totale de 1 600 m
- Acquisition de la parcelle AC 356 d'une surface de 1 300m² de 2 600 € hors frais notariés sur la commune de Courzieu pour l'implantation de la station d'épuration de la Giraudière
- Acquisition des parcelles cadastrées C 561 d'une surface de 6 140m² au prix de 9 650.65 € hors frais notariés, C1115 et C1117 d'une surface de 1 064 m² au prix de 1 670.48 € hors frais notariés sur la commune de Savigny pour l'implantation de la station d'épuration de La Rochette
- Acquisition de la parcelle AC 246 d'une surface de 2 150 m² de 4 300 € hors frais notariés sur la commune de Courzieu pour l'implantation de la station d'épuration de la Giraudière

➤21 MARS 2019

- Attribution des aides pour l'achat de broyeurs de déchets verts. Les 25 aides versées vont de 49.50 € à 300 € pour un montant total de 4 555.14 €.
- Validation des Conditions Générales de Ventes de la formule « Deux jours » de l'offre de Balades Gourmandes au Pays de L'Arbresle pour la période du 22 mars au 31 décembre 2019 ;
- Validation de la durée de validité de l'offre « Dimanches Électriques » en coffret cadeau à 2 ans à compter de la date d'achat du coffret aux tarifs en vigueur lors de cet achat et du principe selon lequel au-delà de ce délai et en cas de non-consommation du coffret cadeau, de la conservation, par l'Office de Tourisme en crédit sur son compte bancaire, du montant correspondant à l'achat du coffret, sans générer de reversement aux prestataires de l'offre.
- Attribution de deux dossiers de subventions au titre de la mise en conformité des ANC

- Autorisation de solliciter l'Agence de l'eau RM&C l'octroi de subventions pour la réalisation des travaux de mise en conformité du système d'assainissement de St Antoine sur la commune de St Pierre La Palud
- Autorisation de solliciter l'octroi de subventions auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la DETR et de la DSIL Exercice 2019 et auprès du Département du Rhône, au titre de l'appel à projet 2019 « Partenariat territorial pour le projet de création d'un itinéraire de Land Art reliant les sites UNESCO du couvent Sainte Marie de la Tourette situé à Eveux et des Carrières de Glay, situées à Saint Germain Nuelles
- Autorisation de solliciter la préfecture du Rhône pour l'octroi de subvention concernant l'appel à projet « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR 2019) » pour le projet de création de terrains de tennis couverts communautaires
- Autorisation de solliciter la préfecture du Rhône pour l'octroi de subvention concernant l'appel à projet « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR 2019) » pour le projet de projet de création d'une aire de covoiturage sur la commune de Fleurieux sur l'Arbresle
- Autorisation de solliciter l'octroi de subventions auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la DETR et de la DSIL Exercice 2019 pour le projet de transformation numérique de la CCPA et de ses compétences Jeunesse (PIJ), Petite Enfance (Relais Assistants Maternels), Patrimoine et équipements sportifs (Archipel) et Développement Economique (Espace Coworking)

Arrivée de Monsieur Hostin

FINANCES

✗ **Approbation des comptes administratifs 2018**

Monsieur Diogène BATALLA expose à l'assemblée communautaire les conditions d'exécution du budget principal de l'exercice 2018 ;

Monsieur le Président ayant quitté la séance ;

Le Conseil Communautaire siège sous la présidence de Monsieur Daniel COTE, conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales. Le Président ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif du budget Principal, lequel peut se résumer ci-après.
- ◆ **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ◆ **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser.
- ◆ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :
 - **Budget principal**

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	16 094 885.64	g	18 909 245.12
	Section d'investissement	b	6 899 041.13	h	5 090 457.48
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	3 891 442.95
	Report en section d'investissement (001)	d		j	5 487 153.35
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	22 993 926.77	=g+h+i+j	33 378 298.90
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	9 176 808.00	l	3 089 957.97
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	9 176 808.00	=k+l	3 089 957.97
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	16 094 885.64	=g+i+k	22 800 688.07
	Section d'investissement	=b+d+f	16 075 849.13	=h+j+l	13 667 568.80
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	32 170 734.77	=g+h+i+j+k+l	36 468 256.87

○ **Budget SPANC**

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	104 878.64	g	136 494.00
	Section d'investissement	b	115 292.00	h	66 673.69
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	85 119.37
	Report en section d'investissement (001)	d	31 625.69	j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	251 796.33	=g+h+i+j	288 287.06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	343 684.00	l	314 000.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	343 684.00	=k+l	314 000.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	104 878.64	=g+i+k	221 613.37
	Section d'investissement	=b+d+f	490 601.69	=h+j+l	380 673.69
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	595 480.33	=g+h+i+j+k+l	602 287.06

- **Budget Développement économique**

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	2 874 033.60	g	3 221 395.09
	Section d'investissement	b	1 985 918.87	h	3 057 567.74
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	2 170 173.45
	Report en section d'investissement (001)	d	412 791.66	j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	5 272 744.13	=g+h+i+j	8 449 136.28
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	2 874 033.60	=g+i+k	5 391 568.54
	Section d'investissement	=b+d+f	2 398 710.53	=h+j+l	3 057 567.74
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	5 272 744.13	=g+h+i+j+k+l	8 449 136.28

- **Budget Forme**

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	215 414.37	g	264 483.57
	Section d'investissement	b	36 479.75	h	40 390.00

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	i	119 799.05
	Report en section d'investissement (001)	d	j	25 161.00

$$=$$

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	277 055.12	=g+h+i+j	424 672.62
-----------------------------------	----------	------------	----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f	5 600.00 l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	5 600.00 =k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	215 414.37	=g+i+k	384 282.62
	Section d'investissement	=b+d+f	67 240.75	=h+j+l	40 390.00
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	282 655.12	=g+h+i+j+k+l	424 672.62

- **Budget Tourisme**

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 206 836.02	g 206 836.02
	Section d'investissement	b 36 679.90	h 67 981.32

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i
	Report en section d'investissement (001)	d	19 469.92	j

==

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	262 985.84	=g+h+i+j	274 817.34
-----------------------------------	----------	------------	----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k
	Section d'investissement	f 11 800.00	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 11 800.00	=k+l

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	206 836.02	=g+i+k	206 836.02
	Section d'investissement	=b+d+f	67 949.82	=h+j+l	67 981.32
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	274 785.84	=g+h+i+j+k+l	274 817.34

✗ **Approbation du compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives au rattachement des charges et des produits ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ♦ **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✗ **Affectation du résultat 2018**

BUDGET PRINCIPAL

	BUDGET PRINCIPAL	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	6 705 802,43	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 678 569,70
Restes à réaliser Recettes - Dépenses		-6 086 850,03
Déficit d'investissement		-2 408 280,33
Besoin de financement à prendre sur fonctionnement	-2 408 280,33	
Excédent de fonctionnement capitalisé		2 408 280,33
Résultat de fonctionnement reporté	4 297 522,10	
Equilibre de la section investissement		0,00

Le compte administratif du budget principal présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 6 705 802,43 €.

La section d'investissement présente un déficit de 2 408 280,33 €, il convient donc de réduire le résultat de fonctionnement d'autant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Décide**, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves, financement de la section d'investissement : 2 408 280,33 €

- Report en section de fonctionnement : 4 297 522,10 €

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	BUDGET DEVECO	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	2 517 534,94	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		658 857,21

Le compte administratif du budget Développement Economique présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 517 534,94 €.

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 658 857,21 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves, financement de la section d'investissement : 0 €
- Report en section de fonctionnement : 2 517 534,94 €

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	BUDGET SPANC	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	116 734,73	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-80 244,00
Restes à réaliser Recettes - Dépenses		-29 684,00
Déficit d'investissement		-109 928,00
Besoin de financement à prendre sur fonctionnement	-109 928,00	
Excédent de fonctionnement capitalisé		109 928,00
Résultat de fonctionnement reporté	6 806,73	
Equilibre de la section investissement		0,00

Le compte administratif du budget Assainissement Non Collectif présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 116 734,73 €.

La section d'investissement présente un déficit de 109 928 € avec prise en compte des restes à réaliser, il convient donc de réduire le résultat de fonctionnement d'autant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves, financement de la section d'investissement : 109 928 €
- Report en section de fonctionnement : 6 806,73 €

BUDGET TOURISME

	BUDGET TOURISME	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	0,00	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		11 831,50
Restes à réaliser en dépenses		-11 800,00
		31,50

Le compte administratif présente un résultat de fonctionnement égal à zéro.

La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 31,50 € avec prise en compte des restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves, financement de la section d'investissement : 0 €
- Report en section de fonctionnement : 0 €

BUDGET FORME ET LOISIRS

	BUDGET FORME ET LOISIRS	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2018	168 868,25	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-21 250,75
Restes à réaliser Recettes - Dépenses		-5 600,00
Déficit		-26 850,75
Besoin de financement à prendre sur fonctionnement	-26 850,75	
Excédent de fonctionnement capitalisé		26 850,75
Résultat de fonctionnement reporté	142 017,50	
Equilibre de la section investissement		0,00

Le compte administratif du budget Forme et Loisirs présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 168 868,25 €.

La section d'investissement présente un déficit de 26 850,75 € avec prise en compte des restes à réaliser, il convient donc de réduire le résultat de fonctionnement d'autant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2019, le résultat comme suit :

- Affectation en réserves, financement de la section d'investissement : 26 850,75 €
- Report en section de fonctionnement : 142 017,50 €

✗ Détermination des taux d'imposition 2019

Vu l'état n°1259 MI portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Communauté de Communes pour l'exercice 2019 ;

Monsieur Diogène Batalla annonce que la Commission Finances propose de maintenir les taux de la fiscalité locale à ceux de l'année précédente ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux des impôts locaux 2019 portés à l'état 1259 MI comme suit :

- Taxe d'habitation 7,03 %
- Taxe sur le foncier non bâti 1,89 %
- Taxe sur le foncier bâti 0%
- Cotisation Foncière des Entreprises 24,96 %

La Commission Finances et le Bureau ont émis un avis favorable le 28 mars 2019 sur ces propositions de taux.

✗ *Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)*

Rapporteur : Diogène BATALLA

Conformément à l'article 23 de la loi de finances pour 2019 portant précisions sur le champ des dépenses couvert par la TEOM, il est proposé de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,20%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ◆ **Décide** de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019 à **9,20 %**.
- ◆ **Dit** que cette recette fiscale sera perçue au budget principal de l'exercice 2019, section de fonctionnement, article 7331 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

✗ *Approbation du Budget Primitif 2019*

Monsieur Diogène BATALLA rappelle d'une part, que le budget primitif 2019 prend en compte l'affectation des résultats 2018 et d'autre part, que l'assemblée délibérante vote le présent budget par nature au niveau du chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement. Il sera proposé au conseil de voter trois investissements à l'opération : le siège, les terrains de tennis couverts et le sillon touristique.

La Commission Finances et le Bureau proposent un projet de budget primitif reprenant intégralement les dispositions du débat d'orientation budgétaire avec notamment le maintien des taux :

BUDGET PRINCIPAL :

- Taxe d'habitation à 7,03%,
- Taxe sur le foncier bâti à 0 %,
- Taxe foncière non bâti à 1,89%,
- Cotisation foncière des entreprises à 24,96 %,
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,20 %,

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Redevance assainissement 40 € /an pour le contrôle de fonctionnement, 130 € pour la réalisation et 120 € pour les diagnostics vente.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Redevance assainissement à 2 € HT du M³

✗ Budget Général

Section de fonctionnement – recettes

Concernant les recettes de fiscalité directe, il est proposé de maintenir pour la 8^{ème} année consécutive, les taux de la fiscalité applicable sur les entreprises et les ménages (hors TEOM qui a baissé de 9,80 % à 9,20 % depuis 2013).

Monsieur le Président précise qu'en Commission des Finances et en Conférence des Maires, il a été évoqué le reversement à la CCPA à compter de 2020 par les communes, de 70% de la taxe d'aménagement des ZAE. Ce

reversement se fera par reversement conventionnel entre la commune et son EPCI. (Délibération concordante entre l'EPCI et la commune). Monsieur le Président ajoute que cette proposition sera étudiée sur l'exercice 2019 avec pour objectif une application en 2020.

Monsieur Charles-Henri Bernard demande comment a été choisi le taux de 70%.

Monsieur Diogène Batalla explique que la Commission Finances a retenu ce taux.

Monsieur Charles-Henri Bernard regrette qu'un taux soit déjà annoncé car cela oriente les débats.

Monsieur Diogène Batalla et Madame Nicole Papot précisent que rien n'est acté à ce jour.

Pour cet exercice 2019, les bases de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) progressent de + 4 ;08% par rapport à 2018, soit (+ 149 K€).

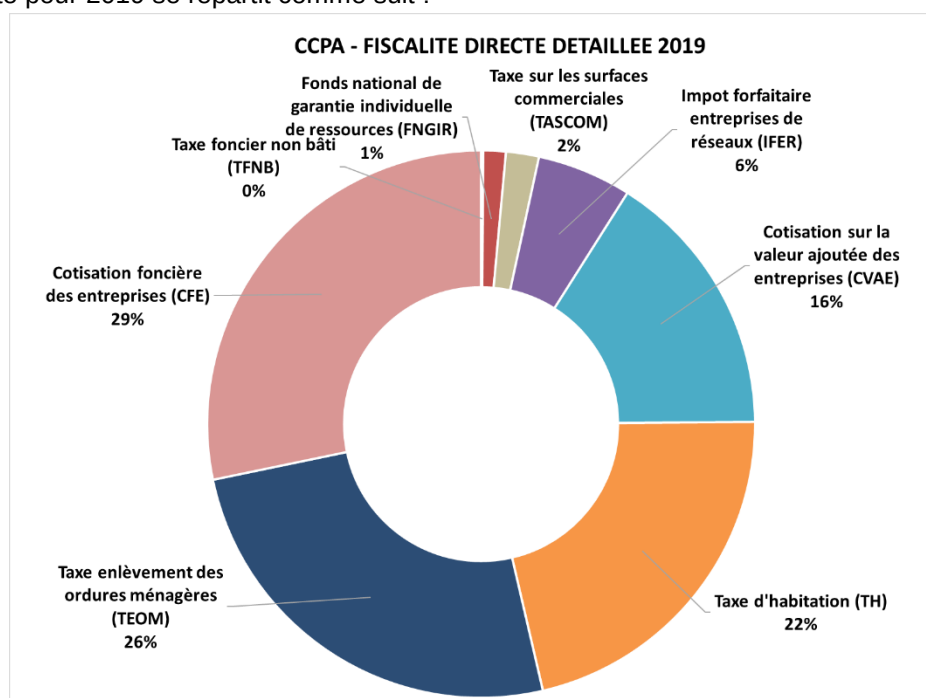
Les bases de la Taxe d'habitation (TH) augmentent de **+ 3,32 %** par rapport à 2018, soit (+ 93 K€)

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) augmente de **+ 4,18 %** soit (+ 86 K€) par rapport à 2018.

Enfin, les bases de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progressent de **+ 3,76 %** par rapport à 2018, soit (+124 K€).

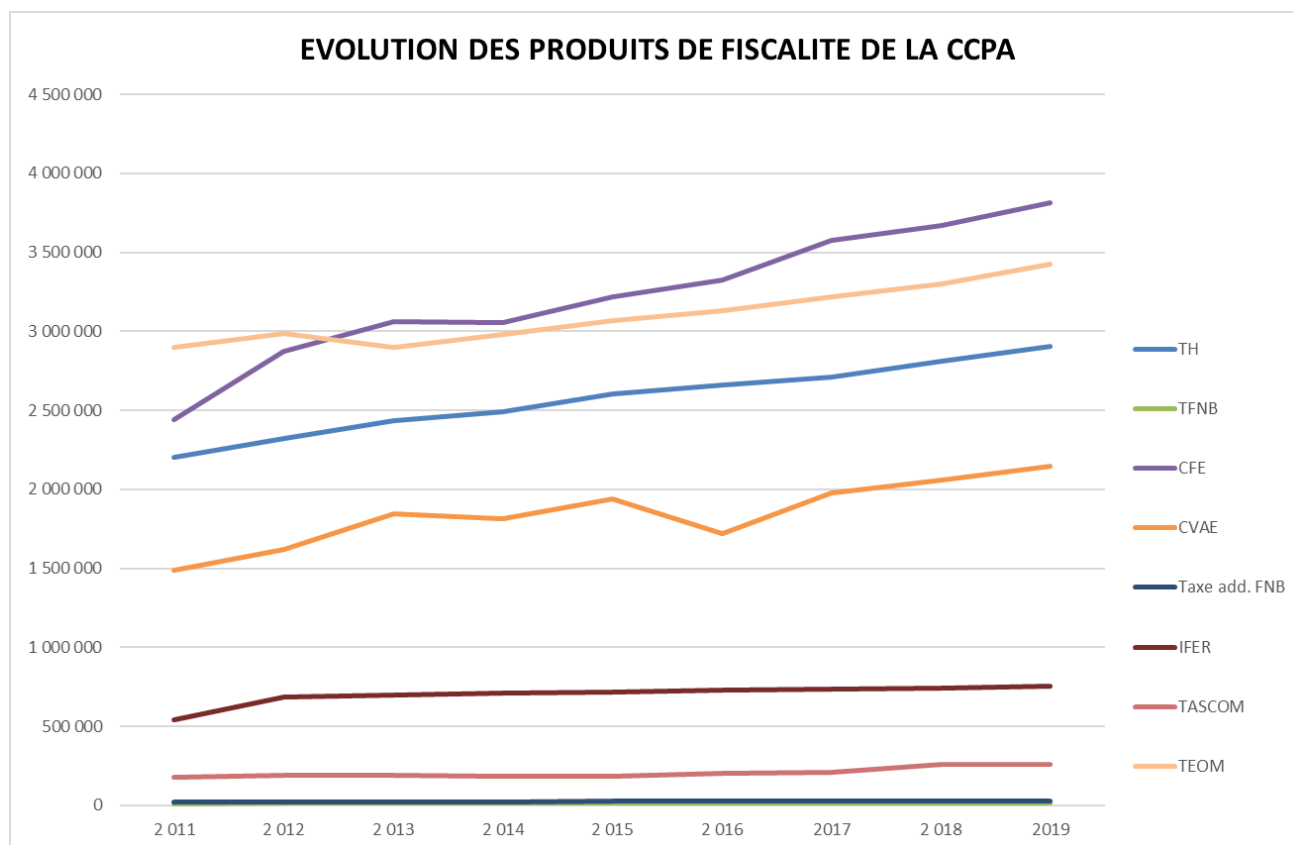
Monsieur Bruno Subtil précise que les bases augmentent et non le taux.

La fiscalité directe pour 2019 se répartit comme suit :



Les recettes fiscales progressent globalement de 3,53 % par rapport à 2018 soit + 463 K€.

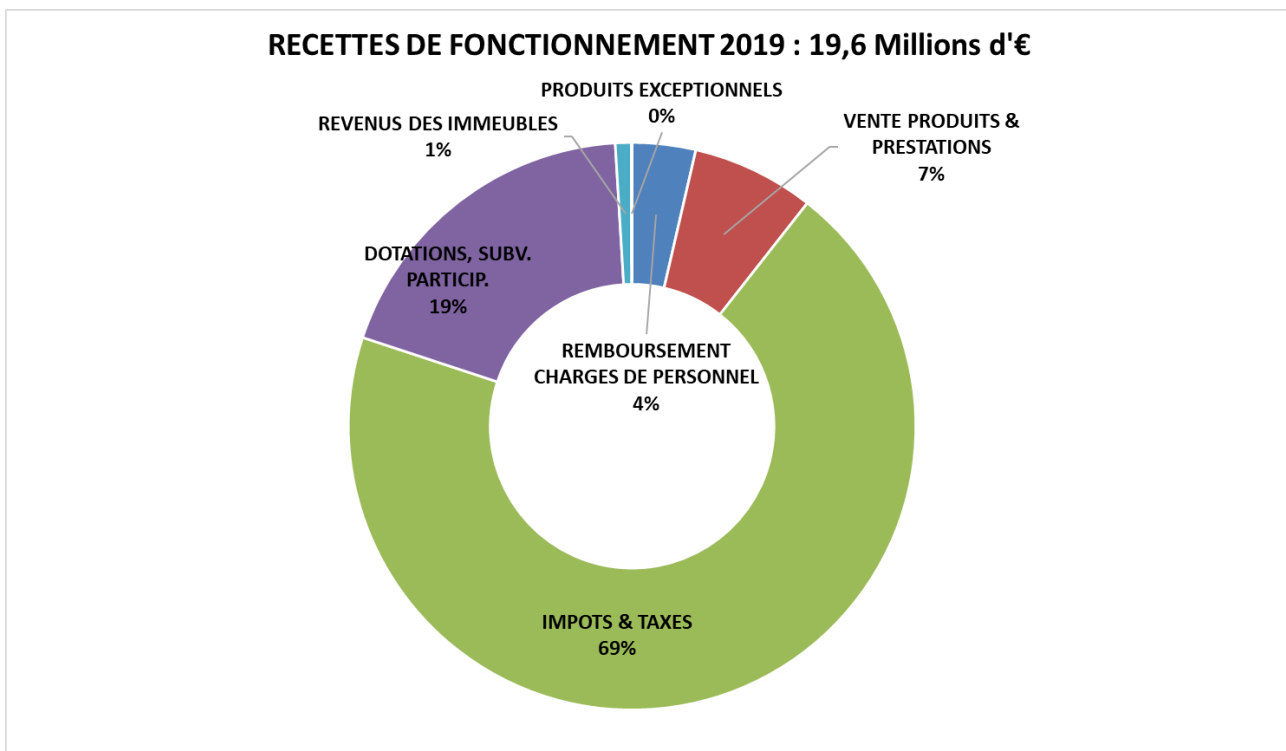
Impôts et taxes	2 014	2 015	% Evol 2014/2015	2 016	% Evol 2015/2016	2 017	% Evol 2016/2017	2 018	% Evol 2017/2018	2 019	% Evol 2018/2019
Taxe d'habitation (TH)	2 490 658	2 601 953	4,47%	2 660 785	2,26%	2 712 180	1,93%	2 811 552	3,66%	2 904 937	3,32%
Taxe foncier non bâti (TFNB)	16 340	16 547	1,27%	16 691	0,87%	16 757	0,40%	17 033	1,65%	17 352	1,88%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 053 840	3 215 753	5,30%	3 322 675	3,32%	3 573 773	7,56%	3 667 597	2,63%	3 817 133	4,08%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 814 537	1 936 432	6,72%	1 718 246	-11,27%	1 974 522	14,91%	2 060 929	4,38%	2 147 007	4,18%
Impot forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	708 424	721 695	1,87%	728 910	1,00%	737 963	1,24%	743 988	0,82%	753 662	1,30%
Autres taxes directes (dotations de compensation négatives)	84 119	84 119	0,00%	84 119	0,00%	84 119	0,00%	84 119	0,00%	84 119	0,00%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	178 889	178 889	0,00%	178 889	0,00%	178 889	0,00%	178 697	-0,11%	178 889	0,11%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	184 197	204 978	11,28%	204 978	0,00%	207 582	1,27%	262 460	26,44%	262 460	0,00%
Taxe enlèvement des ordures ménagères (TEOM) + Redevance spéciale	2 981 089	3 070 158	2,99%	3 127 613	1,87%	3 219 471	2,94%	3 301 866	2,56%	3 426 082	3,76%
TOTAL	11 512 093	12 030 524	4,50%	12 042 906	0,10%	12 705 256	5,50%	13 128 241	3,33%	13 591 640	3,53%



On constate que la CVAE fluctue en fonction des années mais reste malgré tout en progression depuis 2013. La valeur ajoutée de entreprises est le reflet même de l'activité des entreprises. L'évolution significative de la CFE montre toute l'attractivité du territoire pour les entreprises. La TEOM et la TH quant à elles progressent de façon très linéaire.

Les **recettes de gestion courante** inscrites au budget 2019 s'élèvent à 19 519 141 €. Celle-ci se structurent de la façon suivante :

- Les impôts et taxes pèsent **69%** alors que les dotations/subventions pèsent **19%**.
- Le chiffre d'affaires du centre aquatique pèse **2,71 %**.
- Les recettes liées au tri des déchets pèsent **2,18 %**.
- Les refacturations de la mutualisation RH et info **1,31 %**.
- Les refacturations d'occupation du complexe **0,8%**.
- Le remboursement des charges de personnel **4 %**.
- Le revenu des immeubles **1%**.

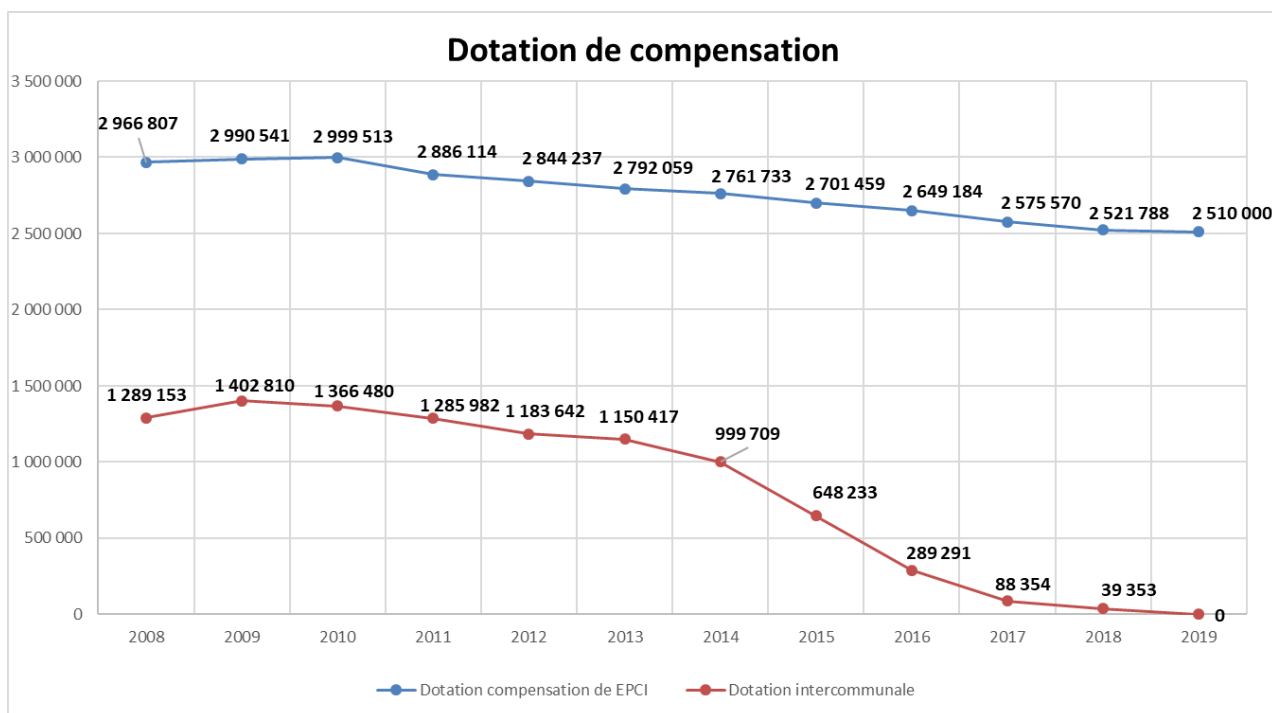


Les **recettes réelles de fonctionnement** augmentent globalement de **6,30 %** entre le BP 2019 et 2018.

Les variations les plus significatives sont :

- **Les atténuations de charges** : hausse de **+ 62,07 %**, liée à la refacturation de la masse salariale des agents de l'assainissement collectif au budget annexe.
- **Les impôts et taxes** : hausse de **+ 5,02 %**.
- **Les ventes et prestations** : hausse de **+ 1,49 %**.
- **Les dotations et subventions** : hausse de **+ 6,33%** liée aux compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat enregistrée depuis 2010 (cf graphique ci-après), les recettes de fonctionnement permettent d'absorber les dépenses de fonctionnement de 17 841 130 € et de dégager une épargne brute de 2 052 709 à laquelle s'ajoutent les excédents reportés 2018 de 4 297 522 €, soit un total de 6 350 230 €, affectés à raison de **12,13 %** au remboursement du capital de la dette (770 K€) et de **87,87 %** à l'autofinancement des nouveaux investissements.



Section de fonctionnement - dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent globalement de **+ 3,98 %** entre le BP 2019 et 2018.

Les variations les plus significatives sont :

- **Les achats de consommables** : Baisse de **- 8,18 %**, liée à l'optimisation de la consommation d'eau, et de gaz pour l'ensemble des bâtiments.
- **Les services extérieurs** : Hausse de **+ 1,51 %**, liée, aux actions mises en place pour l'agriculture (52 K€), pour les actions sociales (25 K€), pour la culture (10 K€), pour le coworking (20 K€), pour l'exploitation de la déchèterie professionnelle (70 K€) et pour le tourisme (40 K€).
- **Les autres services extérieurs** : Hausse de **+ 5,14 %**, liée à la communication pour les actions faites en faveur du développement économique (39 K€)
- **Les charges de personnel** : Hausse de **+ 21 %**, liée aux créations de postes décidées en Conseil Communautaire :
 - o 1 Gestionnaire RH
 - o 1 chargé de mission pour l'habitat
 - o 1 chargé de mission pour l'eau pluviale
 - o 1 chargé de mission pour le social
 - o La masse salariale du **SIABA** représente **11 % de l'augmentation**.

Sont également budgétés :

- o 1 gestionnaire marché public mutualisé
- o 1 chargé de mission pour la culture
- o 1 chargé de mission pour l'hygiène et prévention mutualisé.

L'effectif total de la Communauté de Communes prévu au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 80 agents. L'évolution des effectifs définie pour 2019 porte le nombre d'agent à 85 avec une durée de temps de travail effectif égale à 1 607 heures/agent.

DEPENSES DE PERSONNEL 2018

Traitements indiciaires	Régimes indemnitaires	NBI	Heures supplémentaires rémunérées	Avantage en nature
1 738 510 €	305 918 €	31 277 €	8 488 €	2 627 €

Il n'y a pas d'avantage en nature en 2019.

STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 01/01/2019

FILIERE	CATEGORIE	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	A	19
	B	6
	C	6
ANIMATION	A	0
	B	2
	C	0
CULTURE	A	0
	B	2
	C	0
MEDICO-SOCIALE	A	4
	B	0
	C	0
TECHNIQUE	A	6
	B	4
	C	17
SPORT	A	0
	B	14
	C	0
TOTAL		80

- **Les autres charges de gestion courantes** : Hausse de **6,69 %**, liée à l'augmentation des contributions versées au SYRIBT, à l'ASA Retenues collinaires.

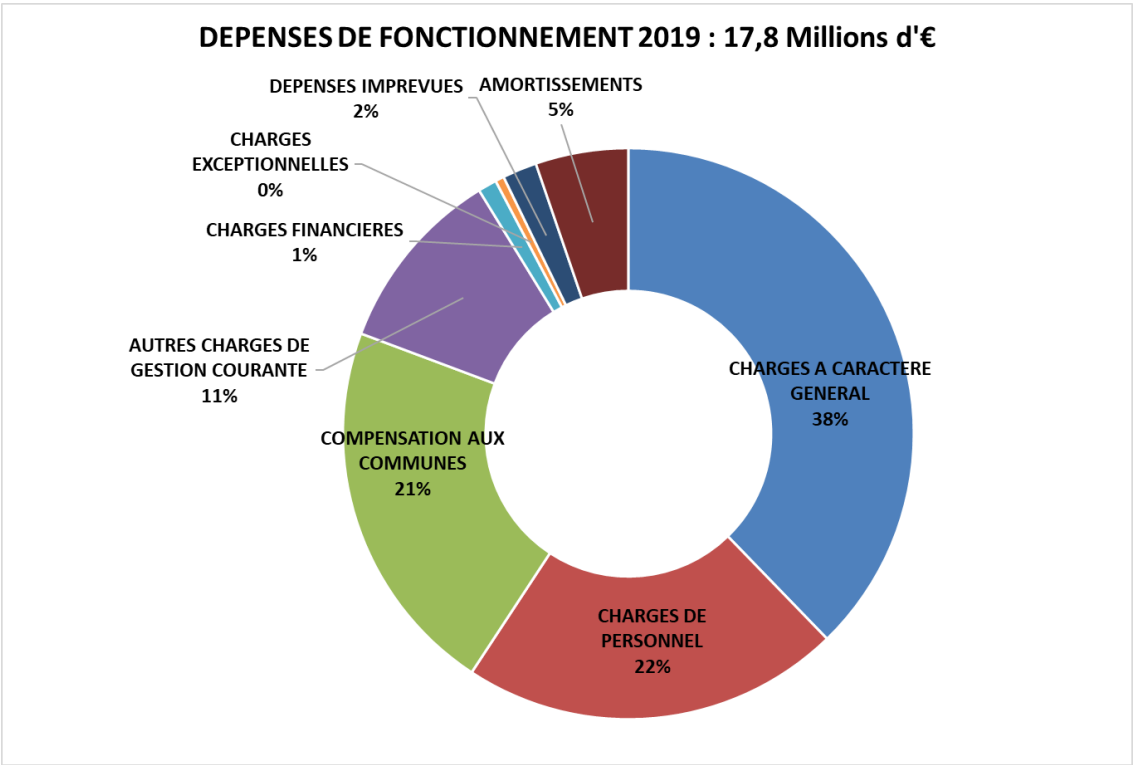
Les subventions versées restent constantes par rapport à 2018. Grâce à la baisse de celle inscrite au budget 2018 (160 K€), pour la réhabilitation des installations d'assainissement collectif, 100 K€ de subvention ont pu être inscrits pour le sillou touristique.

- **Les atténuations de produits** : + 0,32 %. La dotation de solidarité reste constante par rapport à 2018. L'augmentation du FPIC est identique à 2018.

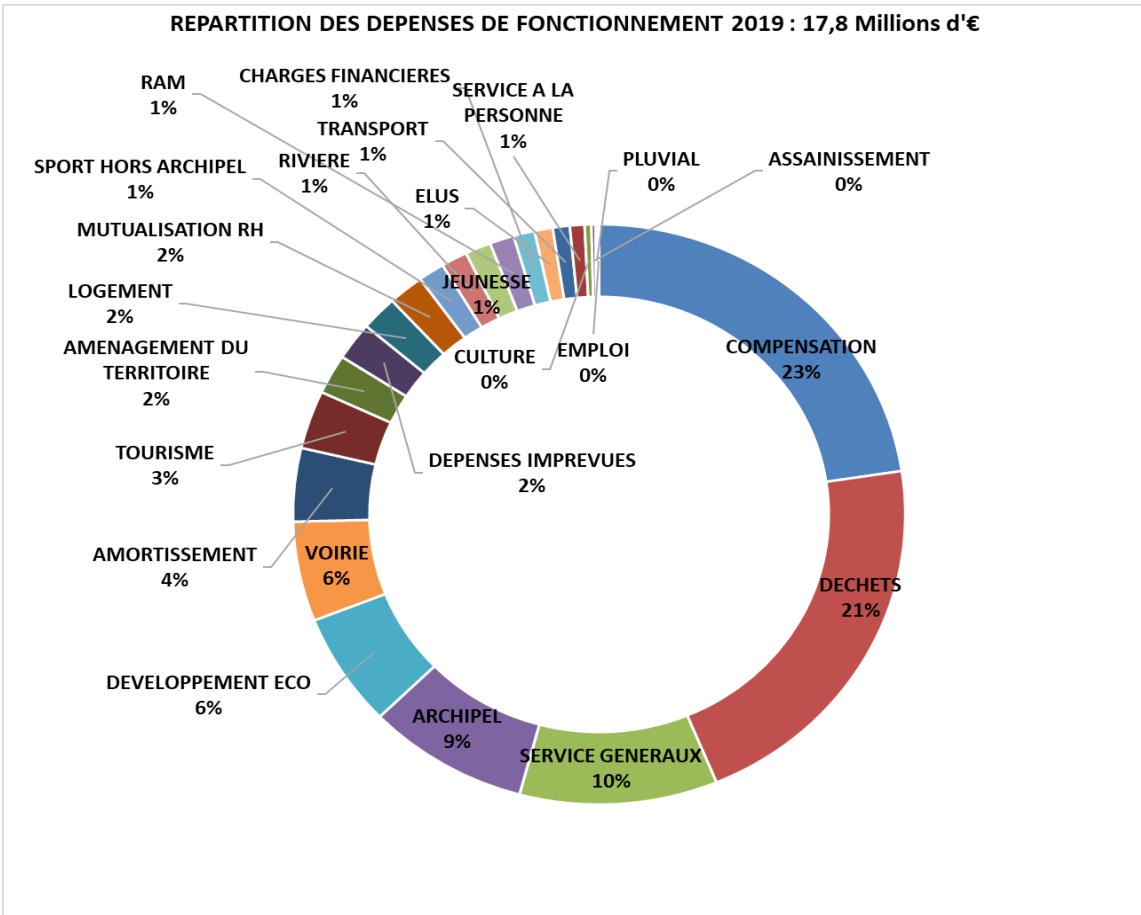
Après déduction des dépenses imprévues de **365 K€** la variation entre le BP 2019 et 2018 serait ramenée à **+1,84%**.

Monsieur Daniel Lombard demande pourquoi il est fait état de deux agents « culture » dans le rapport finances. Monsieur Diogène Batalla répond qu'il s'agit des deux agents de l'office du Tourisme.

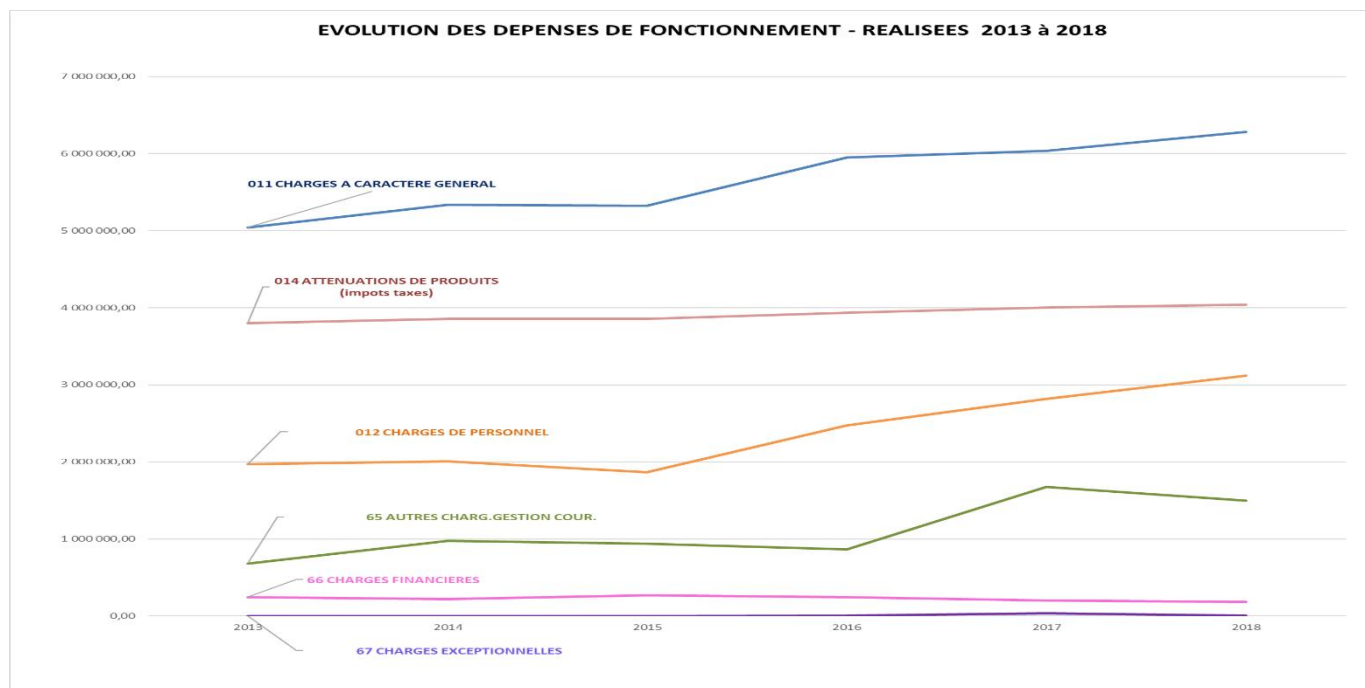
Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



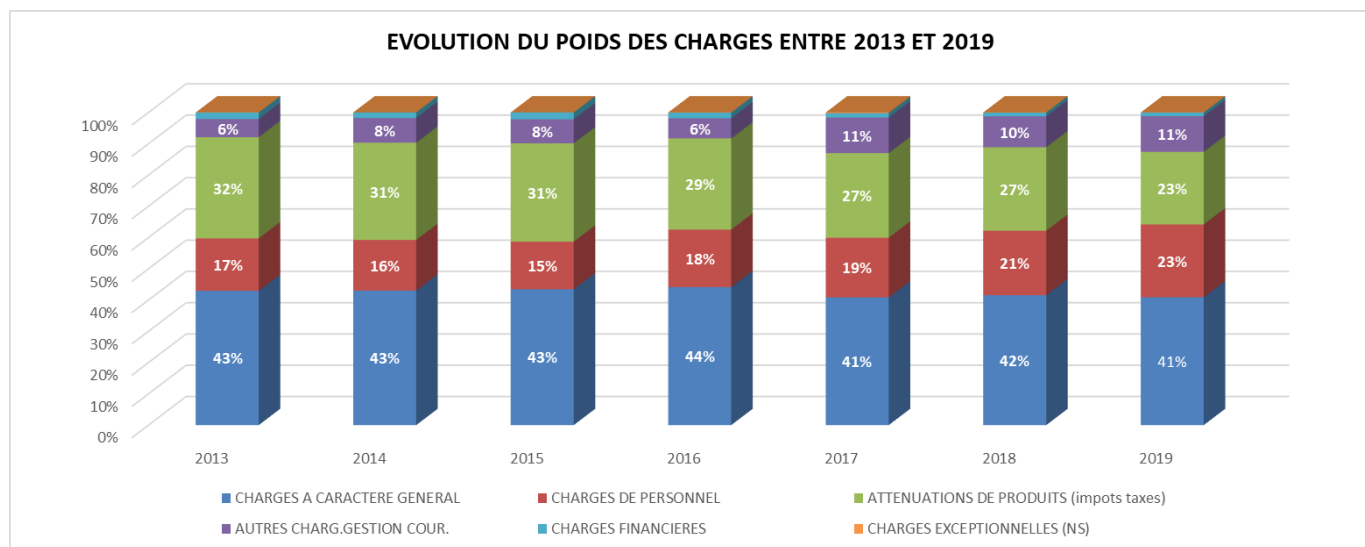
Analyse des dépenses par compétence :



Evolution du budget fonctionnement depuis 2013 :



Analyse du poids des dépenses de fonctionnement depuis 2013



On constate que malgré la progression des charges de fonctionnement depuis 2013, le poids de dépenses de fonctionnement reste relativement stable.

Monsieur Diogène Batalla précise que la CCPA est de plus en plus autonome par rapport aux dotations de l'Etat.

Arrivée de Monsieur Jean-Bernard Cherblanc à 19h56.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % CA 2017 et CA 2018	Variation en % BP 2018 et BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 050 220	6 283 524	7 108 455	4,13%	0,83%
DETAIL	60 achats & variations stocks	773 690	593 847	710 440	-2,01%	-8,18%
	61 services extérieurs	5 594 880	5 064 322	5 679 500	4,61%	1,51%
	62 autres services extérieurs	637 350	582 394	670 115	7,68%	5,14%
	63 impôts et taxes	44 300	42 961	48 400	-6,69%	9,26%
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 345 770	3 120 174	4 049 357	10,71%	21,03%
DETAIL	62 autres services extérieurs	219 100	133 007	210 000	-30,06%	-4,15%
	63 impôts et taxes	57 972	56 388	57 972	12,69%	0,00%
	64 charges de personnel	3 068 698	2 930 779	3 781 385	13,68%	23,22%
	65 ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	4 026 500	4 018 712	4 039 490	0,35%	0,32%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	4 026 500	4 018 712	4 039 490	0,35%	0,32%
65	AUTRES CHARG. GESTION COUR.	1 866 410	1 495 134	1 991 830	-10,92%	6,72%
Total des dépenses de gestion courante		16 288 900	14 917 544	17 189 132	2,63%	5,53%
66	CHARGES FINANCIERES	200 000	181 644	200 000	-11,00%	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000	6 826	94 000	-80,92%	1466,67%
022	DEPENSES IMPREVUES	663 682,95	0,00	357 998,10		-46,06%
Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)		17 158 582,95	15 106 014,34	17 841 130,10	2,24%	3,98%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 113 864,00		5 255 233,00		27,74%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	990 000	989 999	730 000	25,21%	-26,26%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 103 864,00	989 999,11	5 985 233,00	25,21%	17,27%
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		22 262 446,95	16 096 013,45	23 826 363,10	3,40%	7,02%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % CA 2017 et CA 2018	Variation en % BP 2018 et BP 2019
013	ATTENUATION DE CHARGES	435 000	448 591	705 000	6,20%	62,07%
	64 charges de personnel	435 000	448 591	705 000	6,20%	62,07%
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	1 344 120	1 317 081	1 364 120	9,14%	1,49%
73	IMPOTS & TAXES	12 916 842	13 298 135	13 565 559	3,15%	5,02%
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	3 486 502	3 653 592	3 707 222	1,93%	6,33%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	184 540	184 837	177 240	0,15%	-3,96%
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	-100,00%	
Total des recettes de gestion courante		18 367 004	18 902 236	19 519 141	3,18%	6,27%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	4 000	5 738	8 700	105,71%	117,50%
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 371 004	18 907 974	19 527 841	3,20%	6,30%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		1 000	1 000		
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0	1 000	1 000		
TOTAL		18 371 004	18 908 974	19 528 841	3,20%	6,30%
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		3 891 442,95	3 891 442,95	4 297 522,10	0	10,44%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		22 262 446,95	22 800 417,07	23 826 363,10	6,14%	7,02%

LIBELLE	BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
<i>Excédent brut d'exploitation ou Epargne de gestion (recettes courantes - dépenses courantes)</i>	2 078 104	3 984 692	2 338 009
<i>Capacité d'autofinancement ou Epargne brute (épargne de gestion - intérêts de la dette + produits exceptionnels - charges financières)</i>	1 876 104	3 801 960	2 052 709
<i>Annuité en capital de la dette</i>	750 000	748 373	770 000
<i>Epargne disponible nette (CAF nette : épargne brute - remboursement du capital)</i>	1 126 104	3 053 587	1 282 709
<i>Capacité d'autofinancement nette</i>	5 017 547	6 945 030	5 580 231

Section d'investissement :

Les nouveaux crédits d'investissement prévus pour 2019 s'élèvent à 7 959 700 et 9 176 808 € restent à réaliser. Soit un total d'investissement de 17 136 508 €. 770 000€ serviront à rembourser le capital de la dette.

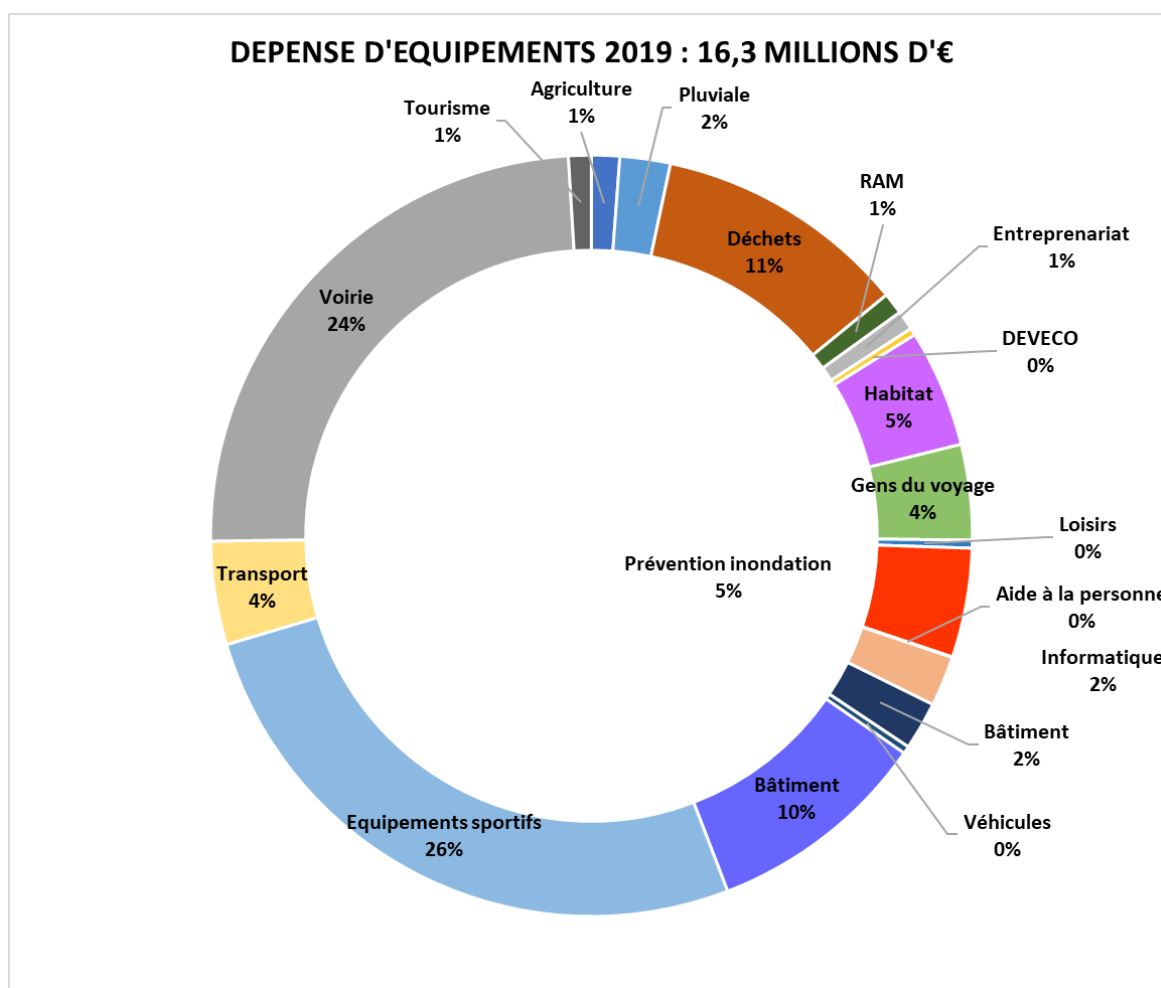
Après financement du déficit d'investissement N-1, couvert par la section fonctionnement pour 2 408 280 €, les nouveaux investissements estimés à 7 183 700 € seront financés à hauteur de 73 % par des ressources propres et 27% par des subventions et le FCTVA.

Parmi les nouveaux investissements, les plus significatifs sont :

- Les travaux pour l'eau pluviale 350 K€
- Les travaux de voirie cat 1 et 2 + voirie de zone 1,4 M€
- Le plan local de l'habitat 330 K€
- Construction d'un nouveau siège 2,780 M€ opération 301
- Aménagement du Co-Working 50 K€
- Logiciels métiers 103 K€
- Equipements sportifs 118 K€
- Conteneurs enterrés + bacs 330 K€
- Travaux déchèterie de la Brevenne 136 K€
- Tourisme 90 K€
- Voirie 1,5 M€
- Sillon touristique 200 K€ opération 302
- Tennis couverts 200 K€ opération 300

L'ensemble des investissements 2019 sera financé sans avoir recours à l'emprunt.

Répartition des investissements 2019, selon les compétences de la CCPA :



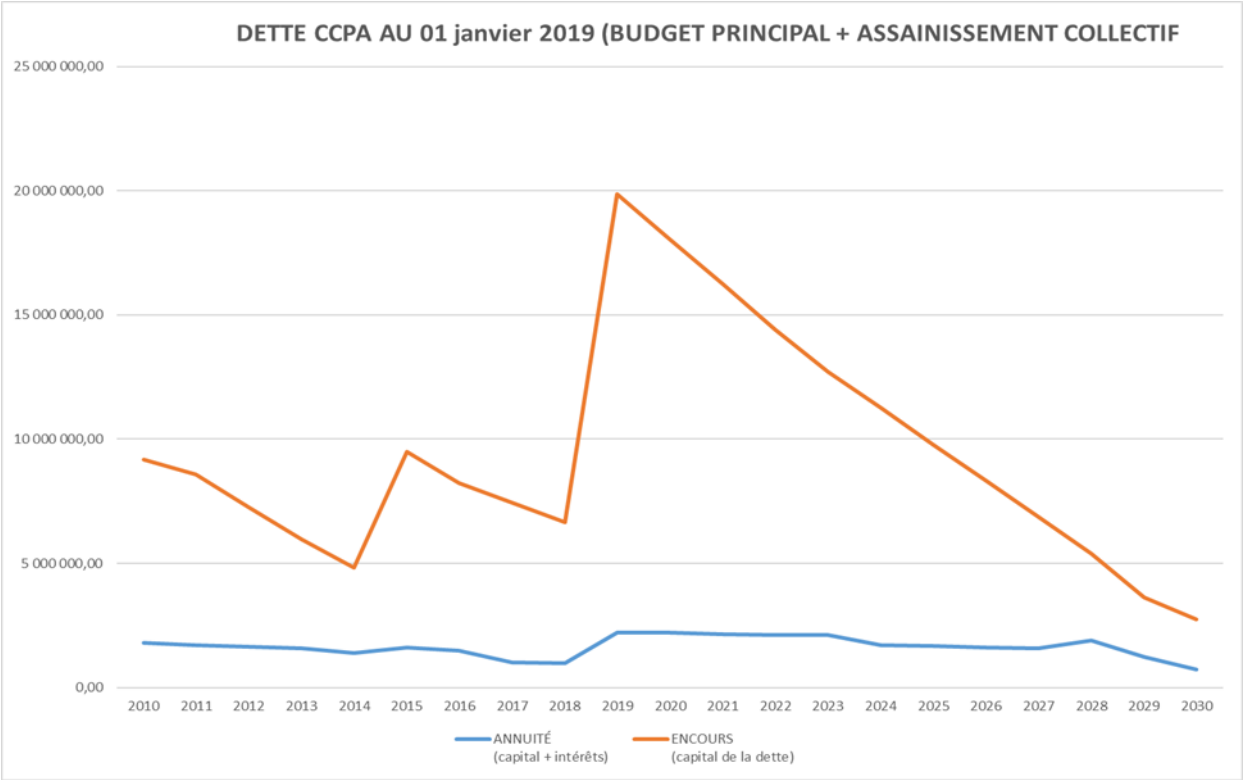
Thématique	Description	RAR 2018	BP 2019	TOTAL 2019	TOTAL PAR THEMATIQUE	
Agriculture	LUTTE CONTRE LA GRELE		15 000	15 000	195 000	1,19%
	FONCIER AGRICOLE		40 000	40 000		
	TRAVAUX AGRICULTURE	100 000,00		100 000		
	SIGNALISATION AGRICOLE		40 000	40 000		
Pluviale	TRAVAUX EAU PLUVIALE		350 000	350 000	350 000	2,14%
Déchets	ETUDE ACTIONS TEPOS 2		50 000	50 000	1 761 054	10,76%
	DECHETERIE FLEURIEUX	880 160,12	180 000	1 060 160		
	TRAVAUX DECHETERIE DE LA BREVENNE	89 853,75	136 000	225 854		
	CONTENEURS SEMI ENTERRES	52 331,49	305 000	357 331		
	COLONNES A VERRE	0,00	15 000	15 000		
RAM	BACS OM + TRI	24 708,29	28 000	52 708	150 289	0,92%
	TRAVAUX RAM LENTILLY	4 647,64		4 648		
	TRAVAUX RAM L'ARBRESLE	12 000,00		12 000		
	AMENAGEMENT NOUVEAU RAM SAINT PIERRE	103 641,34	30 000	133 641		
Entrepreneariat	AMENAGEMENT ESPACE COWORKING	84 958,85	50 000	134 959	134 959	0,82%
DEVECO	SIGNALSATION ZONE		50 000	50 000	50 000	0,31%
Habitat	PROGRAMME LOCAL D'HABITAT	487 008,63	330 000	817 009	817 009	4,99%
Gens du voyage	FONCIER SEDENTARISATION GDV		200 000	200 000	662 750	4,05%
	ACCUEIL GENS DU VOYAGE L ARBRESLE	10 199,50		10 200		
	TRAVAUX GDV SARCEY	15 523,96		15 524		
	TRAVAUX GDV SITE NON CONNU	202 000,00	35 000	237 000		
	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE SAVIGNY	200 026,13		200 026		

Thématique	Description	RAR 2018	BP 2019	TOTAL 2019	TOTAL PAR THEMATIQUE	
Loisirs	TRAVAUX BASSIN LA FALCONNIERE	55 113,60		55 114	55 114	0,34%
Prévention inondation	EXPANSION DE CRUE LE BIGOUT	758 200,08		758 200	758 200	4,63%
Aide à la personne	TABLETTES AINES CONNECTES	712,62	4 000	4 713	4 713	0,03%
Informatique	LOGICIEL CIRIL FACTURATION + WORK FLOW	18 027,67		18 028	347 913	2,13%
	LOGICIELS METIERS SIG	48 104,80		48 105		
	MATERIEL INFORMATIQUE WIFI MULTI AUTOCOM	36 322,93	37 000	73 323		
	INTERCONEXION SITES DISTANTS FIBRE	82 639,22		82 639		
	LOGICIELS METIERS	22 317,98	103 500	125 818		
Bâtiment	TRAVAUX BAT CCPA SIEGE	73 237,81		73 238	334 870	2,0%
	TRAVAUX LOGEMENT GENDARMERIE	50 799,82	75 000	125 800		
	TRAVAUX ACCESSIBILITE LENTILLY	35 832,10		35 832		
	BORNE RECHARGE ELECTRIQUE SIEGE	50 000,00	50 000	100 000		
Véhicules	MATERIEL DE TRANSPORT	52 037,79		52 038	52 038	0,32%
Bâtiment	MOBILIER	6 102,91		6 103	2 834 445	17,32%
	CHAUDIERES GENDARMERIE	34 608,40		34 608		
	DEFIBRILATEURS	3 733,76		3 734		
	PANNEAU D'AFFICHAGE NUMERIQUE		10 000	10 000		
	NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE		2 780 000	2 780 000		
Equipements sportifs	LOGICIEL SUIVI TECHNIQUE ARCHIPEL	8 300,00		8 300	2 806 435	17,15%
	ETUDE TENNIS COUVERTS		200 000	200 000		
	TRAVAUX ACCESSIBILITE PLATEAU EPS	2 179,77		2 180		
	TRAVAUX COMPLEX	162 213,17	0	162 213		
	TRAVAUX BOULODROME	19 027,48		19 027		
	EQUIPEMENTS SPORTIFS COMPLEX	62 267,47		62 267		
	MATERIEL AQUACENTRE	46 733,42		46 733		
	AMENAGEMENT BANQUE + ZONE D'ACCES		65 000	65 000		
	ZONE TECHNIQUE AQUACENTRE		53 000	53 000		
	CREATION TERRAIN DE RUGBY	2 102 568,35		2 102 568		
Transport	AMENAGEMENT PARKING ARCHIPEL	65 145,26	20 000	85 145	718 244	4,39%
	ETUDE CONTOURNEMENT L'ARBRESLE		50 000	50 000		
	HALTE DE CHARPENAY	360 000,00	120 000	480 000		
Voirie	EXTENSION GARE DE FLEURIEUX	188 243,72		188 244	3 968 864	24,26%
	TRAVAUX REFECTION PONT PIERRON	61 773,78		61 774		
	VOIRIE 2012	0,00		0		
	VOIRIE DES ZONES D'ACTIVITE	356 572,30		356 572		
	REFECTION PONT BESSENAY CHEVINAY	384 353,16		384 353		
	VOIRIE 2018	1 565 818,30		1 565 818		
	VOIRIE 2019		1 400 000	1 400 000		
Tourisme	AIRE DE COVOITURAGE A89		72 000	72 000	358 614	2,19%
	SIGNALISATION VERTICALE	128 346,82		128 347		
	AMO SILLON TOURISTIQUE	5 010,00	200 000	205 010		
	LOGICIEL METIER	1 700,00		1 700		
	PORTAIL CARRIERE DE GLAY	0,00		0		
	REVETEMENT PARKING CARRIERE DE GLAY		15 000	15 000		
	AMENAGEMENT SCENO OT	15 000,00	12 500	27 500		
	AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING CAR	27 445,64	40 000	67 446		
	ESPACE DE COUVERTE	19 258,17		19 258		
	PANNEAUX DEPART VTT		4 000	4 000		
	PANNEAUX INTERPRETATIONS ARBRES CRET D'ARJOUX		900	900		
	PANNEAUX INTERPRETATION MONTAGNE		800	800		
	TABLES LECTURE EVEUX SOURCIEUX		9 000	9 000	16 360 508	1
	TABLE DE LECTURE		8 000	8 000		
		9 176 808	7 183 700	16 360 508	16 360 508	1

Madame Desnoyol Marie-Thérèse demande si la ligne « Création Terrain de Rugby » correspond à la construction des vestiaires.

Monsieur Bruno Subtil précise qu'il s'agit à la fois du terrain de rugby (achevé) et des vestiaires en cours de construction.

LA DETTE DE LA CCPA



ANNÉE	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ASS COLLECTIF		TOTAL CCPA	
	ANNUITÉ	ENCOURS	ANNUITÉ	ENCOURS	ANNUITÉ	ENCOURS
2010	1 794 606,43	9 167 949,56			1 794 606,43	9 167 949,56
2011	1 715 252,04	8 592 614,46			1 715 252,04	8 592 614,46
2012	1 627 849,31	7 268 785,31			1 627 849,31	7 268 785,31
2013	1 589 754,18	5 960 041,70			1 589 754,18	5 960 041,70
2014	1 378 576,32	4 815 846,27			1 378 576,32	4 815 846,27
2015	1 598 017,09	9 483 781,69			1 598 017,09	9 483 781,69
2016	1 498 820,87	8 239 915,52			1 498 820,87	8 239 915,52
2017	995 510,95	7 453 697,69			995 510,95	7 453 697,69
2018	986 133,48	6 653 647,03			986 133,48	6 653 647,03
2019	979 538,85	5 836 646,81	1 230 861,77	14 019 989,80	2 210 400,62	19 856 636,61
2020	973 059,49	5 001 823,85	1 231 055,79	13 050 855,25	2 204 115,28	18 052 679,10
2021	944 083,51	4 170 883,81	1 206 395,53	12 061 434,75	2 150 479,04	16 232 318,56
2022	928 856,81	3 329 251,08	1 200 426,85	11 078 171,62	2 129 283,66	14 407 422,70
2023	920 985,03	2 642 639,98	1 199 339,73	10 082 309,12	2 120 324,76	12 724 949,10
2024	507 208,70	2 180 623,12	1 194 414,99	9 073 546,73	1 701 623,69	11 254 169,85
2025	500 228,70	1 716 407,01	1 187 151,41	8 051 498,74	1 687 380,11	9 767 905,75
2026	443 598,07	1 300 000,00	1 179 937,83	7 016 443,54	1 623 535,90	8 316 443,54
2027	420 067,50	900 000,00	1 173 374,24	5 967 836,17	1 593 441,74	6 867 836,17
2028	413 087,50	500 000,00	1 148 578,65	4 904 640,91	1 561 666,15	5 404 640,91
2029	406 107,50	100 000,00	1 150 465,45	3 526 058,20	1 556 572,95	3 626 058,20
2030	100 436,25	0,00	626 333,13	2 756 852,66	726 769,38	2 756 852,66

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 19 856 636 €, avec une capacité de désendettement de :

Capacité de désendettement de 2,73 ans pour le budget principal :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N	10 603 391	9 167 950	8 592 614	7 268 785	5 960 042	4 815 846	9 483 782	8 239 916	7 453 698	6 653 582	5 836 646
Epargne brute	3 841 410	5 347 537	5 078 756	5 617 689	5 702 996	5 094 598	5 151 408	3 958 073	3 580 090	3 803 048	2 138 009
Capacité de désendettement (en années)	2,76	1,71	1,69	1,29	1,05	0,95	1,84	2,08	2,08	1,75	2,73

Capacité de désendettement de 2,73 ans pour le budget assainissement collectif :

	2019
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N	14 019 989
Epargne brute	1 267 400
Capacité de désendettement (en années)	11,06

Capacité de désendettement de tous les budgets confondus est de 5,83 ans :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N	10 603 391	9 167 950	8 592 614	7 268 785	5 960 042	4 815 846	9 483 782	8 239 916	7 453 698	6 653 582	19 856 635
Epargne brute	3 841 410	5 347 537	5 078 756	5 617 689	5 702 996	5 151 408	3 958 073	3 580 090	3 803 048	3 803 048	3 405 409
Capacité de désendettement (en années)	2,76	1,71	1,69	1,29	1,05	0,93	2,40	2,30	1,96	1,75	5,83

Monsieur le Président précise qu'une importante partie de la dette de la CCPA est relative au budget annexe Assainissement Collectif.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
LIBELLE		BP	Réalisé	RAR	NOUVEAUX	BP
		2018	2018	2018	INVT 2019	2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	133 447,98	29 987,00	103 460,45	203 500,00	306 960,45
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	594 773,63	107 765,00	487 008,63	345 000,00	832 008,63
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 495 785,62	4 758 407,00	6 164 957,84	3 055 200,00	9 220 157,84
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 198 907,66	1 250 509,00	2 421 381,08	400 000,00	2 821 381,08
300	TERRAIN TENNIS COUVERTS				200 000,00	200 000,00
301	NOUVEAU SIEGE COMMUNAUTAIRE				2 780 000,00	2 780 000,00
302	SILLON TOURISTIQUE				200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'équipements		15 422 914,89	6 146 668,00	9 176 808,00	7 183 700,00	16 360 508,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				1 000,00	1 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	750 000,00	748 373,00		770 000,00	770 000,00
27	PARTICIPATION		3 000,00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 001 000,00			5 000,00	5 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00				0,00
Total des dépenses financières		1 751 000,00	751 373,00	0,00	776 000,00	776 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 173 914,89	6 898 041,00	9 176 808,00	7 959 700,00	17 136 508,00
TOTAL		17 173 914,89	6 898 041,00	9 176 808,00	7 959 700,00	17 136 508,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP	Réalisé	RAR	NOUVEAUX	BP
		2018	2018	2018	INVT 2019	2019
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	2 054 789,93	989 883,00	1 584 732,73	1 049 467,00	2 634 199,73
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	0,00				0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	2 813,00			0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	94 314,00			0,00
Total des recettes d'équipements		2 054 789,93	1 087 010,00	1 584 732,73	1 049 467,00	2 634 199,73
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 504 532,79	999 308,00	1 505 225,24	920 000,00	2 425 225,24
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	2 023 574,82	2 023 574,82		2 408 280,33	2 408 280,33
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00			5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières		4 528 107,61	3 022 882,82	1 505 225,24	3 333 280,33	4 838 505,57
Total des recettes réelles d'investissement		6 582 897,54	4 109 892,82	3 089 957,97	4 382 747,33	7 472 705,30
020	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 113 864,00			5 255 233,00	5 255 233,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	990 000,00	989 999,00		730 000,00	730 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 103 864,00	989 999,00	0,00	5 985 233,00	5 985 233,00
TOTAL		11 686 761,54	5 099 891,82	3 089 957,97	10 367 980,33	13 457 938,30
Pour information, solde d'exécution positif reporté de N-1		5 487 153,35	5 487 153,35			3 678 569,70
TOTAL (avec report N-1)		17 173 914,89	10 587 045,17			17 136 508,00

Monsieur Jean Gondard demande quel est le programme d'investissements pour la compétence eaux pluviales. Il estime, qu'avec une enveloppe de 350 000 €, peu de travaux pourront être réalisés.

Monsieur Robert Allognet explique que cette enveloppe a été constituée pour financer les études relatives au schéma directeur ainsi que des travaux sur la commune de Fleurieux sur L'Arbresle pour collecter les eaux pluviales d'une partie de la commune afin de les ramener sur le bassin de rétention existant.

Monsieur le Président explique que ces travaux sont nécessaires pour implanter le centre technique départemental et libérer ainsi des parcelles dans la zone d'activités du Charpenay sur Lentilly. Il ajoute que le programme de

travaux « Eaux Pluviales » doit être réexaminé au niveau du territoire communautaire. Le schéma directeur permettra de prioriser le plan pluriannuel d'investissements.

Monsieur Diogène Batalla ajoute que la CLECT va travailler pour évaluer les charges transférées au titre de cette compétence eaux pluviales.

Monsieur le Président ajoute que le PPI « Eaux Pluviales » déterminera des priorités au même titre que celui établi pour la voirie.

Monsieur Serge Rivron demande à quoi correspondent les 103 000€ de logiciel métier.

Monsieur Diogène Batalla précise qu'ils correspondent aux logiciels RH, bureautique et SIG.

Monsieur Bernard Descombes ajoute que 48 000€ sont mobilisés pour le SIG (relevé GPS pour cartographie).

Monsieur Serge Rivron demande si le fait d'approuver le budget implique que l'on approuve la réalisation de certaines opérations telles que les tennis couverts.

Monsieur Diogène Batalla explique que, sur proposition de la commission finances, moyens généraux et du bureau, il est proposé au conseil de voter trois opérations en dehors des chapitres 20, 21 et 23. Ces opérations sont :

- Opération 300 - les terrains de tennis pour 200 000 € (provision, le montant estimatif est de 2,6 M€ HT)
- Opération 301 - le nouveau siège pour 2 780 000 € (provision, le montant estimatif est de 3 M€ HT)
- Opération 302 - le sillon touristique pour 200 000 € (provision, le montant estimatif est de 1,5 M€ HT)

Monsieur le Président estime qu'il est important d'identifier ces opérations dans le budget et de ne pas les inclure dans les chapitres d'investissement. Il souhaite que le Conseil Communautaire puisse se prononcer sur chacun de ces projets.

Monsieur le Président ajoute que le bien-fondé de ces opérations a été débattu en Commission Générale. A présent, il demande à chaque vice-président concerné de présenter ces projets.

Il précise que chaque projet que le conseil vote, une enveloppe budgétaire est adoptée. En cas d'augmentation trop importante, le projet ne sera pas réalisé.

Il précise que les enveloppes sont estimées à 2.6 M€ HT pour les tennis couverts, 3 M€ pour le siège et 1.5M€ pour le projet Sillon. En cas de rejet d'un projet, l'enveloppe correspondante sera réaffectée au chapitre.

Monsieur le Président souhaite présenter le projet du siège.

Il rappelle que l'opportunité de déplacer le siège avait été étudiée lors du mandat précédent. Le premier problème du site actuel est l'état de la structure : isolation, fuites d'eau, accessibilité, ... Le montant estimatif des travaux pour réhabiliter le bâtiment actuel est estimé à 1.8M€. Le second problème est la situation sur la commune de L'Arbresle. En effet, le territoire est contraint avec une augmentation de l'activité, et le stationnement pose notamment des difficultés.

Dans le cadre de l'opportunité de la rénovation urbaine, il espère pouvoir bénéficier d'une vente intéressante. Le quartier est en pleine mutation, le service technique de L'Arbresle a déménagé dans les anciens locaux du SDIS, la maison occupée par le SYRIBT devrait disparaître.

De plus, les évolutions de la CCPA et les prises de compétences ont conduit à avoir en permanence une cinquantaine de personnes quotidiennement sur site. Il pense que le delta entre les dépenses à engager pour réhabiliter le bâtiment et celles nécessaires pour la construction d'un nouveau siège constitue une véritable opportunité.

Monsieur le Président annonce qu'une étude de programmation est en cours. Le bureau d'études Archigram est le titulaire du marché. Il aide la CCPA dans la définition de ses besoins et à déterminer le projet le plus adapté pour faire face à nos évolutions futures.

Monsieur Bruno Subtil présente le projet de création des tennis couverts.

Il rappelle que deux projets d'équipements sportifs ont été étudiés sous ce mandat : le stade de rugby, qui sera achevé à l'automne, et les tennis couverts.

Ce projet est à l'étude depuis 2005 en partenariat avec les clubs du territoire.

Il précise que la Fédération de tennis apporte une aide technique et financière pour l'implantation sur 4 secteurs de terrains de tennis couverts : Lentilly, Bessenay, Saint Germain Nuelles et Saint Pierre La Palud.
Il ajoute qu'en terme de subvention, la Région est en mesure de subventionner un projet novateur qui s'élèverait à 20% en dehors des aides demandées au titre de la DETR.

Monsieur Florent Chirat présente le projet Sillon.

Il rappelle que ce projet a été présenté en Commission Générale. Il s'agit de créer, sur la commune de Saint Germain Nuelles, des cheminements doux. Le projet a beaucoup évolué depuis le démarrage et, à présent, consiste à relier les deux sites labellisés UNESCO, c'est-à-dire le Couvent de la Tourette et les Carrières de Glay. Il précise que la commune de Saint Germain Nuelles s'est beaucoup investie sur le plan culturel du projet, en lien avec le Bureau d'Etudes.

Le COPIL a fait mûrir le projet pour aboutir à la mise en place du Land Art et la création d'un cheminement doux avec de nombreux aménagements à faire (chemin, mobilier, animation du territoire, parking, ...).

Il estime qu'il serait bénéfique pour la CCPA d'avoir un marqueur fort de son territoire.

Monsieur Noël Ancian souhaite compléter la présentation de Monsieur Florent Chirat.

La commune de Saint Germain Nuelles a présenté un embryon de réflexion qui est devenu un vrai projet au sens noble du terme, un projet plus construit. Tout cela a été re-challengé par notre prestataire. Il a l'impression que beaucoup de choses peuvent se greffer dessus. Les autres communes peuvent se greffer sur ce projet qui servira de colonne vertébrale. Il estime que ce projet contribuera au développement du territoire.

Monsieur Florent Chirat ajoute que ce projet de développement de territoire peut paraître peu rationnel mais il est intéressant par rapport aux personnes ressources, par rapport au public (politique de mécénat, ...).

Il précise que le partenaire ASF est prêt à accompagner un pareil dossier via des subventions. Il se félicite du bon accueil du projet Sillon.

Monsieur le Président remercie les vice-présidents pour cette présentation nécessaire avant de soumettre au vote.

Il soumet au vote le projet du Siège.

Monsieur Jean-Pierre Guillot demande des précisions sur la méthode de vote.

Monsieur le Président propose de voter les 3 opérations d'investissement puis le budget par chapitre. Si les trois opérations sont votées, elles seront intégrées dans le budget primitif. Sinon, les sommes correspondantes seront restituées au chapitre 23.

Arrivée de Monsieur Bruno Bigourdan à 20h34.

1- Nouveau Siège

Madame Claire Meygret s'interroge sur les modes de transport et l'accès au siège s'il est établi sur la zone de la Ponchonnière.

Monsieur Pierre-Jean Zannettacci rappelle que Madame Nicole Papot a lancé son plan de mobilité sur l'ensemble du territoire et qu'il recouvrera notamment la zone de la Ponchonnière. Il ajoute qu'il est tenté de dire que le site actuel présente notamment des problèmes de stationnement. La plupart des agents et des citoyens viennent à la CCPA en voiture. De manière générale, les personnes venant en transport en commun sont peu nombreuses, seuls 5 ou 6 agents viennent en train. Il estime que les citoyens se rendent à l'Archipel ou au lycée en voiture.

Madame Nicole Papot complète en rappelant qu'il est indispensable pour la CCPA et les entreprises de proposer une alternative aux véhicules. C'est fondamental pour pourvoir à l'emploi.

Monsieur Robert Berger souligne que le débat sur l'intérêt de créer un nouveau siège a eu lieu en Commission Générale. Il rappelle que les conclusions de la Commission Générale, selon lesquelles il était préférable de créer un nouveau site compte tenu du coût de la réhabilitation.

Madame Nicole Papot rappelle que le foncier est disponible. Trouver l'emplacement ne constitue pas un frein au projet.

Monsieur Jean-Pierre Guillot rappelle que le projet est estimé à 3M€. Il demande quelle sera la marge autorisée pour modifier l'enveloppe.

Monsieur le Président rappelle que l'enveloppe budgétaire donnée est de 3M€. Il rappelle que les élus souhaitent un bâtiment fonctionnel, simple qui répond aux besoins de la collectivité. Il explique que certains élus sont allés visiter le nouveau siège de la COPAMO a coûté moins de 3 M€ et qui répondrait aux besoins de la CCPA.

Monsieur le Président ajoute que la marge sera de 10%. En cas de dépassement du l'enveloppe allouée, le projet sera soumis à nouveau au vote des conseillers communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise la création de l'opération n°0301 « Nouveau siège communautaire »**
- **Dit que l'opération sera inscrite au budget primitif 2019**

Monsieur le Président rappelle que le montant de l'opération sera réduit par les recettes attendues au titre de la vente du bâtiment actuel et de l'octroi de subventions notamment au titre des normes environnementales.

Monsieur Jean-Pierre Guillot estime que le coût de l'opération devra rester le même quel que soit le montant des subventions reçues.

2- Tennis Couverts

Monsieur Serge Rivron annonce qu'il est opposé à ce projet. En effet, bien qu'il ne soit pas opposé à la réalisation de projet « sportif », il estime, qu'avec cet investissement, les dépenses pour des équipements sportifs s'élèveraient sur ce mandat à près de 20M€. Il pense que la CCPA doit faire du transport sa priorité. De plus, il n'est pas convaincu par la possibilité d'ouvrir de tels équipements aux écoles.

Monsieur le Président affirme qu'il est, bien évidemment, possible de faire jouer une classe deux heures sur ces terrains.

Monsieur Serge Rivron réaffirme que la priorité devrait être le transport, les déplacements. Outre la déviation et la voie ferrée, on doit s'occuper de la création de pistes cyclables. Il rappelle la manifestation organisée la semaine précédente, notamment un cortège d'une petite centaine de cyclistes le samedi matin, Il regrette, au passage, la faible participation des élus territoriaux tant au cortège qu'à son accueil ou au débat de l'après-midi. Il souligne que le vélo a l'avantage d'être à la fois un mode de déplacement non polluant et un sport. Selon lui, investir à nouveau dans des équipements sportifs serait une hérésie.

Monsieur Jean-Pierre Guillot s'oppose à cette opération. Il lui semble difficile d'affirmer qu'il est contre le sport mais effectivement investir 20M€ dans des équipements sportifs sur un mandat lui paraît trop élevé. Il estime, par ailleurs, un risque d'avoir un déséquilibre important entre le nombre de licenciés et le nombre de joueurs réels. Il pense que le rôle d'une EPCI est de dépasser les objectifs et la capacité financière des communes. Selon lui, la CCPA est très en retard sur le transport ou les déplacements. Il pense que la CCPA devra investir sur cette voie. Il rappelle que beaucoup d'EPCI en France ont pris des engagements sur le développement durable pour aider la population. On parle de mobilités, d'écologie, de pouvoir d'achats. Selon lui, ce sont les priorités.

Il ajoute que ce projet a été blacklisté, il y a 10 ans en arrière au motif qu'il n'était pas communautaire.

Il pense que la CCPA devra, à terme, trouver de l'argent pour mettre en œuvre sa politique. Par conséquent, il vote non.

Monsieur Bruno Subtil répond que le projet des tennis couverts avait été mis entre parenthèse à l'époque car la collectivité devait financer des équipements pour le lycée, notamment le gymnase.

Il estime, que de même, les tennis couverts donneront des bols d'air aux salles polyvalentes.

Monsieur Jean-Pierre Guillot rejette l'argument et ajoute que le projet n'est plus d'actualité. Il rappelle que des transports ont été mis en place pour ceux qui ne travaillent pas, mais ceux qui travaillent et qui ont leurs enfants à déplacer ne bénéficient pas d'offre de transport.

Il pense que la CCPA a assez investi avec le terrain de rugby. Selon lui, dire que c'est une priorité revient à financer ce que les communes n'ont pas voulu faire. Il demande : « Qu'est-ce qui est important ? Avez-vous fait un sondage ? Les habitants pensent-ils au tennis tous les matins ? »

Monsieur Charles-Henri Bernard pense aux compétences que la CCPA doit encore prendre. Il estime que les tennis relèvent plus de la compétence communale qu'intercommunale. Il s'interroge pour savoir s'il est bien raisonnable, dans le contexte national actuel, d'investir plus de 4 M€ pour réaliser les projets des Tennis et du Sillon. Il demande si la CCPA compte financer ensuite les terrains de foot synthétiques ? Il a peur que l'on ne s'arrête plus sur ce domaine d'intervention. Il comprend les usagers qui ont besoin de tels équipements, mais pose la question de l'intérêt communautaire. Où est l'esprit collectif ?

Monsieur Bernard Gonnon estime que ce projet relève de l'intérêt communautaire. Il reconnaît que le chiffre avancé du nombre de licenciés peut être discuté. Cependant, il ajoute qu'avec de tels discours l'archipel n'aurait pas été réhabilité et le terrain de rugby ne serait pas en cours de construction. Il n'est pas favorable à opposer ce projet à la mobilité.

Monsieur Jean-Pierre Guillot insiste sur le fait que les élus doivent prioriser les projets et, selon lui, les tennis couverts n'en font pas partie.

Charles-Henri Bernard estime que l'Archipel est une force pour notre territoire. Il permet aux enfants d'apprendre à nager. Par cette vocation, cet équipement est indéniablement d'intérêt communautaire.

Monsieur Bruno Buisson est d'accord avec Monsieur Charles-Henri Bernard. Il estime que l'argument selon lequel cet équipement permettra de libérer les salles polyvalentes est erroné. Seules les villes sur lesquelles seront implantés les tennis couverts bénéficieront de ce bol d'air. Par conséquent, il ne qualifie pas ce projet de communautaire.

Monsieur Bruno Subtil explique que le travail a été fait sur la libération des salles y compris dans les communes dans lesquelles ne seront pas implantés les tennis couverts. Les clubs ont fait des propositions afin que des heures puissent être libérées.

Madame Aline Clairet prend l'exemple du basket de Bessenay qui joue à Savigny puisque les terrains de basket sont occupés par le club de tennis. Le fait de créer des terrains de tennis à Bessenay permettra de libérer la salle de Savigny par effet ricochet. Elle reconnaît, par conséquent, l'intérêt communautaire de ce projet et l'effet libérateur dans les salles municipales pour d'autres activités.

Monsieur Robert Allognet explique avoir reçu un pouvoir de Monsieur Martinage. Il annonce que Monsieur Martinage est contre la réalisation de cet équipement sportif au motif que la CCPA a déjà beaucoup investi dans le domaine du sport sur ce mandat.

Madame Nicole Papot se prononce favorable au financement des études. Elle estime qu'il y a encore beaucoup d'inconnus tels que les emplacements, les équipements... Elle ne souhaite pas s'engager sur le budget de 2.6M€ mais uniquement sur l'enveloppe de 200 000 € pour financer les études, Elle ajoute qu'avec une telle somme la CCPA pourrait financer de la mobilité et du déplacement doux.

Messieurs Jean-Pierre Guillot et Bruno Subtil affirment que le vote n'est pas demandé sur le financement des études mais bien sur la réalisation du projet dans son ensemble.

Monsieur Bruno Subtil complète en affirmant qu'il n'y aura une remise en cause du projet qu'en cas de dérapage. Cependant, il rappelle que les estimatifs datent de 2019. Ils ont été faits sérieusement par les services de la CCPA. Il confirme qu'il persiste une interrogation sur l'implantation sur la commune de Lentilly.

Monsieur Diogène Batalla affirme que, juridiquement, seule l'enveloppe relative aux études est soumise au vote.

Monsieur le Président estime qu'il ne serait pas raisonnable de voter les études en cas d'opposition au projet. Il demande que les conseillers communautaires votent le principe de l'opération. Si le projet est non conforme à l'enveloppe financière annoncée, alors le projet sera retiré. Il ajoute que si les élus votent l'opération avec une enveloppe de 200 k€, cela signifie qu'ils sont d'accord pour équiper le territoire de tennis couverts.

Monsieur Serge Rivron demande quel est le seuil d'acceptation.

Monsieur le Président rappelle que les propositions sont faites à l'issue d'un travail important des commissions et des services. Il estime que l'enveloppe annoncée est réaliste. Le travail a été réalisé en partenariat avec la

fédération française de tennis. La CCPA souhaite construire des jeux fonctionnels qui répondront aux besoins des clubs. Le seuil de tolérance sera de 10%.

Monsieur Richard Chermette se dit favorable au sport et annonce qu'il votera cette opération mais il est également en accord avec les propos tenus par Monsieur Serge Rivron sur l'importance de développer des modes de cheminement doux sur notre territoire. Il ajoute que le vélo est également un sport. Il ajoute que la CCPA devrait aménager des parcours doux, des pistes cyclables pour accéder aux équipements sportifs, aux infrastructures. Il trouve dommageable de prendre la voiture pour aller faire du sport.

Monsieur Jean-Bernard Cherblanc estime que les problèmes de mobilité ne seront pas réglés avec le vélo. En effet, selon lui, la majorité des gens prennent leur véhicule pour aller travailler et non le vélo ou le train.

Monsieur le Président estime que ce projet est une opportunité pour compléter les équipements sportifs sur le territoire de la CCPA. Il pense intéressant de travailler sur la diversité sur notre territoire en implantant sur 4 sites distincts. Il ajoute que ces équipements viendront en complément des salles polyvalentes et bénéficieront aux communes avoisinantes.

Il se félicite de voir que ce projet a permis de faire travailler ensemble, de fédérer les 10 clubs de tennis du territoire. Selon lui, ils veulent mutualiser les efforts, les éducateurs sportifs, ... Grâce à ce travail, une vraie démarche pédagogique a été mise en place. L'objectif est de créer des relations entre les personnes, entre les communes. Il ajoute que l'éducation, l'animation reposent énormément sur des structures bénévoles qui ont notre respect. Selon lui, cet investissement est un signe d'encouragement. Si ces structures n'étaient pas là, il n'y aurait plus d'animation sociale.

Il reconnaît que la mobilité reste une vraie problématique. Cependant, il est d'accord avec Monsieur Jean-Bernard Cherblanc : on ne va pas travailler à 6 h du matin à vélo.

Il ajoute que financièrement la CCPA peut assumer ce projet. Il est confiant sur le dynamisme du territoire de la CCPA. Le PPI prévoit de mobiliser des sommes pour le contournement, mais elles ne seront pas mobilisées avant 7/8 ans.

Monsieur Jean Gondard rappelle que, parfois dans les communes, on a des projets d'investissement qui n'aboutissent pas. Il est favorable à voter les études mais pas le principe de l'opération.

Monsieur le Président demande ce qu'il votera si au terme des études, le projet est estimé à 2.5M€.

Monsieur Jean Gondard répond qu'il verra à ce moment-là.

Monsieur le Président estime que l'estimation est réaliste, raisonnable.

Monsieur Bruno Subtil complète en réaffirmant que le travail sur le terrain a été mené. Il reconnaît qu'il reste une interrogation sur l'implantation de l'équipement sur la commune de Lentilly ayant vocation à desservir Lentilly, Fleurieux sur L'Arbresle et Dommartin. Il maintient que l'enveloppe de 2.6 M€ est réaliste.

Monsieur le Président insiste sur le fait que voter les études si on est en désaccord avec ce projet conduit à gaspiller les 200 k€ d'études.

Monsieur Hervé Mazuy demande si le coût d'entretien ou de renouvellement a été estimé.

Monsieur le Président explique que la règle sera que le fonctionnement des équipements seront à la charge des associations et/ou des communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 6 voix contre (M. Buisson, Mme Dargère Bazan, M. Martinage, M. Guillot, M. Rivron et Mme Lavet) et 8 abstentions (M. Bernard, Mme Papot, Mme Vagnier, Mme Vindry, M. Berger, M. Georges, M. Batalla, M. Gondard),

- Autorise la création de l'opération n°0300 « Terrains de tennis couverts »
- Dit que l'opération sera inscrite au budget primitif 2019

3- Le Sillon touristique

Monsieur Hervé Mazuy demande le nom attribué au projet : Sillon culturel ou tourisme ?

Il demande si la CCPA a pris la compétence culturelle, si un poste « culture » a été budgété.

De plus, il s'étonne que le montant initial de 2.5M€ ait été ramené à 1.5 M€ et demande à combien d'élèveront les renouvellements et/ou entretien des œuvres.

Monsieur Florent Chirat précise qu'il n'y a pas de renouvellement annuel à proprement parlé. Cependant, il sera budgétisé 5% du budget prévisionnel en fonctionnement.

Monsieur Hervé Mazuy estime que l'on ne maîtrise pas la fourchette financière contrairement au projet des tennis couverts. Il s'interroge sur le fait que la CCPA devrait prendre la compétence culture avant le landart.

Monsieur Charles-Henri Bernard est favorable à la culture. Il n'est pas convaincu par le landart. De plus, il est sceptique sur le bien-fondé d'un tel investissement et se demande quel sera l'état d'esprit de la population en apprenant que la CCPA souhaite investir 1.5M€ dans du landart.

Il annonce qu'il s'abstiendra au moment du vote, ce projet arrivant en fin de mandat dans un contexte économique et social difficile. Il est favorable à la culture et au tourisme mais il ne s'agit pas d'une priorité actuellement, selon lui.

Il insiste sur l'importance des nouvelles compétences eaux pluviales et assainissement qu'il faudra financer.

Monsieur Hervé Mazuy serait favorable à privilégier des offres longs séjours pour espérer avoir des retombées économiques. Or, ce projet ne permettra d'attirer que des personnes pour une demi-journée. De plus, il pense l'enveloppe sous-estimée. C'est pourquoi, il annonce qu'il s'abstiendra.

Monsieur Robert Berger partage l'avis de Monsieur Charles-Henri Bernard d'autant plus que l'on est en fin de mandat. Il explique qu'il a effectué la visite organisée du site en Ardèche. Il a été convaincu par le projet mais il estime que la CCPA ne peut pas tout faire en même temps. Il pense que ce projet devrait se faire plus tard. Il souhaite que la priorité soit donnée aux nouvelles compétences, eaux pluviales et assainissement.

Madame Marie-Thérèse Desnoyol trouve que ce projet est un plus pour la population. Il permet d'offrir de la culture à tous en accès libre.

Monsieur Charles-Henri Bernard émet des réserves car il craint que ce type d'œuvre ne soit pas à la portée de tous. De plus, il souligne ses craintes pour l'entretien des œuvres et du cheminement doux (entretien quotidien tel que les déchets, ...).

Monsieur le Président souhaite apporter des réponses à la prise de parole de Monsieur Robert Berger. Il rappelle que l'assainissement collectif est un SPIC géré dans un budget annexe. Seules les eaux pluviales sont comprises dans le PPI du budget principal. Il ajoute que la compétence eau potable relève d'un SPIC (budget annexe) et est financé par ses propres ressources.

Monsieur Jean Gondard rebondit sur la gratuité. Il estime cet argument non entendable. Ce projet sera payé par les ressources propres du budget principal. Il rejoint les interventions précédentes et annonce qu'il s'abstiendra compte tenu des sommes engagées.

Monsieur Robert Allognet déclare qu'il s'abstiendra. Il explique qu'il est allé en Ardèche et pense que ce projet est difficilement transposable. Il juge le Sillon Culturel innovant mais trop risqué financièrement. Il pense que les visiteurs viendront de Lyon ou des alentours et ne resteront qu'une demi-journée. Il partage les inquiétudes de Monsieur Hervé Mazuy.

Monsieur Florent Chirat partage les inquiétudes des élus mais pas leurs avis sur le faible attrait du projet. Ses équipes vont faire vivre cette animation et les offres touristiques.

Il explique que les conclusions du benchmark (Ardèche, Saint Nazaire) étaient les suivantes : retour favorable sur le développement économique. Il reconnaît que ce projet peut effrayer car il est peu rationnel. C'est un pari artistique. Cependant, il reste convaincu des retombées économiques. En effet, la présentation de Monsieur Diogène Batalla montrait une hausse des recettes de plus de 2M€ entre 2014 et 2019 due au dynamisme du territoire. Monsieur Florent Chirat pense que Sillon peut contribuer à l'améliorer.

Monsieur Noël Ancian estime que la culture est au service du tourisme. Il trouve ce projet intéressant car le budget sera maîtrisé par la CCPA puisque les élus choisiront les œuvres à renouveler si besoin. C'est, en tout cas, ce qui est ressorti des entretiens menés avec les personnes consultées. Il se dit un responsable économique heureux d'avoir pu investir sur les zones d'activités et notamment celle de Dommartin plus de 3 M€. Mais aujourd'hui, il souhaite voir aboutir ce projet de développement.

Monsieur Hervé Mazuy pense que les œuvres devront être renouvelées régulièrement afin de pouvoir maintenir son attrait et l'intérêt des touristes. De plus, il s'interroge également sur le fait qu'un poste culture soit budgétisé.

Monsieur le Président rappelle que le recrutement d'un chargé de mission culture est une idée évoquée depuis le début du mandat pour travailler sur la mutualisation, la mise en réseau des médiathèques. Il ajoute que Monsieur Jean Bernard Cherblanc a repris ce dossier. Il constate qu'il y a des interrogations sur le territoire sur le développement d'école de musique... L'idée dans la création de ce poste est de rechercher la mutualisation, favoriser le contact entre les différents intervenants culture du territoire. Il affirme que c'est autre chose.

Monsieur Jean Bernard Cherblanc ajoute que l'animation culturelle du territoire a démarré sur les médiathèques mais le diagnostic s'étend à l'ensemble de l'offre culturelle. Il précise que le COPIL est en cours de programmation. Un rendu de l'étude sera fait au Conseil qui sera libre de décider et de mettre en œuvre sa politique culturelle.

Monsieur le Président confirme que le poste culturel n'est pas lié au projet Sillon mais il lui est important de faire vivre le territoire sur ce domaine de compétence.

Monsieur Florent Chirat précise qu'un poste de chargé de mission devra être créé pour assurer le développement du projet, les ressources actuelles sont insuffisantes pour assurer l'animation au quotidien. Il ajoute qu'il y aura deux possibilités, soit le recours à un chargé de mission, soit le recours à une prestation de service.

Monsieur Hervé Mazuy demande si le taux de tolérance de 10% s'applique également à cette opération et si le projet sera abandonné s'il atteint les 2M€.

Monsieur Richard Chermette explique que la CCPA choisira les œuvres, le nombre... Il se dit favorable à ce projet. Il ajoute que l'art est un prétexte au voyage. Il prend l'exemple d'une côte importante que l'on gravit pour aller contempler une sculpture. Il estime qu'il convient de recourir à des artistes reconnus pour faire de ce projet une réussite.

Monsieur Hervé Mazuy émet des doutes sur le coût du projet notamment si la CCPA a recours à des artistes reconnus.

Monsieur le Président estime que ce projet est une chance pour le territoire. Il peut contribuer à amener une image positive de la CCPA. Il s'adressera aux habitants du territoire mais également aux personnes extérieures. C'est la première fois que la CCPA a l'occasion de s'engager sur un projet d'une telle portée. Il se dit séduit par ce projet et rappelle que les élus seront libres de déterminer le nombre d'œuvre, les artistes... Cependant, il ajoute qu'il lui paraît nécessaire de travailler sur des offres complémentaires pour pouvoir attirer des moyens ou longs séjours. Il faut poursuivre les efforts dans le partenariat engagé avec les partenaires touristiques. Il finit en précisant qu'il n'avait pas été convaincu par la visite du site en Ardèche. Cependant, il est enthousiasmé par ce projet audacieux au concept intéressant. Il votera pour.

Monsieur Noël Ancian rappelle l'éternel débat entre la poule et l'œuf. Il ajoute que si la CCPA ne se dote pas d'un « phénomène », rien ne pourra la distinguer des autres territoires et avoir une identité affirmée. Il rappelle qu'au départ ce projet consistait en la simple création d'un cheminement. Ce projet a évolué et est devenu remarquable. Il est convaincu que les élus peuvent le maîtriser et seul un opérateur public tel que la CCPA peut faire émerger de tels projets.

Monsieur Florent Chirat rappelle qu'en complément la CCPA développe les offres telles que le VTT électrique, les ballades gourmandes et qu'elle a la chance d'avoir deux sites labellisés UNESCO.

Monsieur Robert Berger estime qu'il convient encore d' étoffer ce projet et précise qu'il sera susceptible de bénéficier de subventions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 voix contre et 9 abstentions (M. Charles-Henri Bernard, Mme Vindry, M. Berger, M. Mazuy, M. Gondard, M. Georges, M. Allognet, M. Guillot, Mme Lavet)

- Autorise la création de l'opération n°0302 « Sillon touristique »
- Dit que l'opération sera inscrite au budget primitif 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 41 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Guillot, M. Rivron, Mme Lavet)

- **Adopte** le budget primitif du budget principal 2019 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	22 262 446.95 €	23 826 363.10 €
RECETTES	22 262 446.95 €	23 826 363.10 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	17 173 914.89 €	17 136 508.00 €
RECETTES	17 173 914.89 €	17 136 508.00 €

- ♦ **Vote** le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
- ♦ **Vote** le présent budget pour la section d'investissement en opérations d'investissement et au chapitre
- ♦ **Approuve** les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ♦ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

Monsieur Robert Allognet ajoute que Monsieur Jean Martinage n'est pas favorable à la répartition de la taxe d'aménagement.

✗ Budget du Développement Economique

Monsieur Diogène Batalla annonce que le budget 2019 tient compte des acquisitions de terrains, la maîtrise d'œuvre et les travaux de création des nouvelles zones, notamment, l'extension de la ZAE la Plagne II, de la ZAE du Charpenay, la ZAE les Paltières et ZAE des Garelles. Le montant a été estimé à 3 M€ pour créer ces nouvelles zones.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à un excédent reporté de 2018 de 2 517 534,94 €, et grâce à plusieurs ventes de terrains estimées à 800 K€ :

- ZA Noyeraie : 1 945 M²
- ZA Grandes Terres : 4 142 M²
- ZA Ponchonnière : 3 123 M²
- ZA La Plagne : 3 710 M²

A la section d'investissement sont prévus des crédits des 890 000 € pour acquérir du foncier de commerces vacants en centre bourg.

L'équilibre du budget est assuré sans avoir à recours à l'emprunt, avec un montant de dépenses et recettes de fonctionnement de 8 826 840,38 € et d'investissement de 6 385 305,44 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2017 et BP 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 478 173,45	224 615,88	3 094 392,15	-31%
DETAIL	60 achats & variations stocks	4 000 000,00	160 026,86	3 026 392,15	-24%
	61 services extérieurs	400 000,00	637,00	0,00	-100%
	62 autres services extérieurs	60 000,00	56 051,02	60 000,00	0%
	63 impôts et taxes	18 173,45	7 901,00	8 000,00	-56%
65	AUTRES CHARG. GESTION COUR.	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses de gestion courante		4 478 173,45	224 615,88	3 094 392,15	-31%
66	CHARGES FINANCIERES	6 000,00	4 641,64	6 000,00	0%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00		0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 484 173,45	229 257,52	3 100 392,15	-31%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 648 501,08	2 644 776,08	2 010 684,27	-24%
	68 dotation aux amortissements	65 000,00	61 275,00	70 000,00	8%
	71 production stockée	2 583 501,08	2 583 501,08	1 940 684,27	-25%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 648 501,08	2 644 776,08	2 010 684,27	-24%
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMET			3 715 763,96	
TOTAL DES DEPENSES		7 132 674,53	2 874 033,60	8 826 840,38	24%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2017 et BP 2018
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	1 300 000,00	1 215 414,00	800 000,00	-38%
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	0,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	64 000,00	64 176,00	64 000,00	0%
Total des recettes de gestion courante		1 364 000,00	1 279 590,00	864 000,00	-37%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)		1 120,82	0,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 364 000,00	1 280 710,82	864 000,00	-37%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 598 501,08	1 940 684,27	5 445 305,44	51%
	71 production stockée	3 598 501,08	1 940 684,27	5 445 305,44	51%
	77 produits exceptionnels				
043	OPE D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (compte 796)	0,00			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 598 501,08	1 940 684,27	5 445 305,44	51%
TOTAL		4 962 501,08	3 221 395,09	6 309 305,44	27%
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		2 170 173,45	2 170 173,45	2 517 534,94	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		7 132 674,53	5 391 568,54	8 826 840,38	24%

DEPENSES D'EQUIPEMENT

LIBELLE			BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
21		IMMOBILISATIONS CORPORELLES			890 000,00
Total des dépenses d'équipements			0,00	0,00	890 000,00
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	50 000,00	45 234,60	50 000,00
	1641	Emprunts	50 000,00	45 234,60	50 000,00
Total des dépenses financières			50 000,00	45 234,60	50 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		3 598 501,08	1 940 684,27	5 445 305,44
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	35	STOCKS DE PRODUITS	3 598 501,08	1 940 684,27	5 445 305,44
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			3 598 501,08	1 940 684,27	5 445 305,44
TOTAL			3 648 501,08	1 985 918,87	6 385 305,44
Pour information, solde déficit reporté de N-1			412 791,66	412 791,66	0,00
TOTAL (avec report N-1)			4 061 292,74	2 398 710,53	6 385 305,44

RECETTES D'EQUIPEMENT

LIBELLE			BP 2018	REALISE 2018	BP 2019
10		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00
1068		EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	412 791,66	412 791,66	0,00
Total des recettes financières			1 412 791,66	412 791,66	0,00
Total des recettes réelles d'investissement			1 412 791,66	412 791,66	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		2 648 501,08	2 644 776,08	2 010 684,27
	28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	65 000,00	61 275,00	70 000,00
	35	STOCKS DE PRODUITS	2 583 501,08	2 583 501,08	1 940 684,27
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00	
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT				3 715 763,96
Total des recettes d'ordre d'investissement			2 648 501,08	2 644 776,08	5 726 448,23
TOTAL			4 061 292,74	3 057 567,74	5 726 448,23
Pour information, solde d'excédent reporté de N-1				0,00	658 857,21
TOTAL (avec report N-1)			4 061 292,74	3 057 567,74	6 385 305,44

Monsieur Noël Ancian précise qu'il s'agit d'un budget de développement. Ainsi, des projets seront présentés pour augmenter le parc. Il ajoute qu'il reste à finir les ventes des terrains. Il sera proposé d'acheter pour revendre des

parcelles afin de « réactionner » la pompe. Il espère que la politique des investissements proposés s'inscrira dans un cercle vertueux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Adopte** le budget primitif du budget Développement Economique 2019 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	7 132 674.53 €	8 826 840.38 €
RECETTES	7 132 674.53 €	8 826 840.38 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	4 061 292.74 €	6 385 305.44 €
RECETTES	4 061 292.74 €	6 385 305.44 €

- ♦ **Vote** le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- ♦ **Approuve** les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ♦ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ Budget du SPANC

Monsieur Diogène Batalla présente le budget SPANC 2019. Il annonce qu'il prend en compte la poursuite des contrôles des installations en interne selon le calendrier prévu.

L'exploitation globale du service est estimée à 146 626,73 €.

Les recettes de fonctionnement permettant de couvrir les charges d'exploitation, comprennent un report d'excédent 2018 de 6 806,73 €, des redevances collectées pour 134 820 € et diverses subventions.

Est également inscrit en dépenses et recettes d'investissement, le dépôt et consignation versé par l'Agence de l'Eau et reversé aux usagers, dans le cadre des aides allouées pour la réhabilitation des installations.

45 684 € sont prévus en dépenses d'investissement afin de remplacer le logiciel de gestion du service et d'acquérir deux nouveaux véhicules électriques.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 889	14 837	34 358	-51,53%
DETAIL	60 achats & variations stocks	19 889,37	1 976,81	9 600,00	-51,73%
	61 services extérieurs	20 000,00	8 132,85	7 708,00	-61,46%
	62 autres services extérieurs	31 000,00	4 727,39	17 050,00	-45,00%
	63 impôts et taxes	0,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL	90 000,00	82 773,59	90 000,00	0,00%
65	AUTRES CHARG. GESTION COUR. (pertes sur créances irrécouvrables)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00%
Total des dépenses de gestion courante		165 889,37	97 610,64	129 358,00	-22,02%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (titres annulés sur exercice antérieur)	14 500,00	2 220,00	4 500,00	-68,97%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		180 389,37	99 830,64	133 858,00	-25,79%
022	DEPENSES IMPREVUES	12 820,00		6 768,73	-47,20%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	28 580,00			-100,00%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	5 100,00	5 048,00	6 000,00	17,65%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		46 500,00	5 048,00	12 768,73	-72,54%
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		226 889,37	104 878,64	146 626,73	-35,38%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS (redevance ANC, prestations de service...)	130 000,00	127 750,00	134 820,00	3,71%
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP. (subvention d'exploitation)	10 950,00	8 716,00	5 000,00	-54,34%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	820,00	28,00	0,00	-100,00%
Total des recettes de gestion courante		141 770,00	136 494,00	139 820,00	-1,38%
TOTAL		141 770,00	136 494,00	139 820,00	-1,38%
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution reporté)		85 119,37	85 119,37	6 806,73	-92,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL		226 889,37	221 613,37	146 626,73	-35,38%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	RAR 2018	NOUVEAUX INVT 2019	BP 2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 680,00	3 192,00	3 192,00	7 000,00	10 192,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000,00		24 492,00	11 000,00	35 492,00
Total des dépenses d'équipements		43 680,00	3 192,00	27 684,00	18 000,00	45 684,00
45x1	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	431 100,00	112 100,00	316 000,00	245 300,00	561 300,00
Total des dépenses réelles d'investissement		474 780,00	115 292,00	343 684,00	263 300,00	606 984,00
TOTAL		474 780,00	115 292,00	343 684,00	263 300,00	606 984,00
Pour information, solde d'exécution reporté de N-1		31 625,69	31 625,69		80 244	80 244
TOTAL (avec report N-1)		506 405,69	146 917,69	343 684,00	343 544,00	687 228,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	RAR 2018	NOUVEAUX INVT 2019	BP 2019
10	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	31 625,69	31 625,69		109 928,00	109 928,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000,00		10 000,00		10 000,00
4582	TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	431 100,00	30 000,00	304 000,00	257 300,00	561 300,00
Total des recettes réelles d'investissement		472 725,69	61 625,69	314 000,00	367 228,00	681 228,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 580,00				
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 100,00	5 048,00		6 000,00	6 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00				
Total des recettes d'ordre d'investissement		33 680,00	5 048,00	0,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL		506 405,69	66 673,69	314 000,00	373 228,00	687 228,00
Pour information, solde d'exécution positif reporté de N-1						
TOTAL (avec report N-1)		506 405,69	66 673,69	314 000,00	373 228,00	687 228,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif du budget Assainissement Non Collectif 2019 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	226 889,37 €	146 626,73 €
RECETTES	226 889,37 €	146 626,73 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	506 405,69 €	687 228,00 €
RECETTES	506 405,69 €	687 228,00 €

Budget assainissement non collectif

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	226 889,37 €	146 626,73 €
RECETTES	226 889,37 €	146 626,73 €
<u>Investissement</u>		

DEPENSES	506 405,69 €	687 228,00 €
RECETTES	506 405,69 €	687 228,00 €

- ♦ **Vote** le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- ♦ **Approuve** les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ♦ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ Budget Tourisme

Monsieur Diogène Batalla explique que le budget prévoit toutes les charges de gestion courante pour faire fonctionner l'Office de Tourisme, notamment les randonnées VTT, les mercredis découvertes et la promotion pour le sillon touristique.

Il s'équilibre grâce au versement d'une subvention du budget principal de 297 298 € contre 272 110 € en 2018, en complément du produit de la taxe de séjour de 36 000 € et des ventes de produits pour 10 000 €.

La section investissement prévoit des crédits de 52 600 €, pour financer notamment la signalisation pour les hébergements du territoire et deux logiciels, le premier permet de déclarer et collecter en ligne la taxe de séjour des hébergeurs et le second mettre en place le circuit de géocaching.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 910,00	74 300,93	135 430,00	12,9
DETAIL	60 achats & variations stocks	7 500,00	2 943,40	11 450,00	52,7
	61 services extérieurs	20 560,00	8 828,11	23 650,00	15,0
	62 autres services extérieurs	91 850,00	62 529,42	100 330,00	9,2
	63 impôts et taxes	0,00	0,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL	144 000,00	124 876,88	145 500,00	1,0
DETAIL	62 autres services extérieurs	4 000,00	2 906,75	5 500,00	37,5
	63 impôts et taxes	2 500,00	0,00	2 600,00	4,0
	64 charges de personnel	137 500,00	121 970,13	137 400,00	-0,1
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	3 600,00	3 315,21	3 600,00	0,0
	73 impôts et taxes	3 600,00	3 315,21	3 600,00	0,0
65	AUTRES CHARG. GESTION COUR.	39 100,00	1 567,00	18 300,00	-53,2
Total des dépenses de gestion courante		306 610,00	204 060,02	302 830,00	-1,2
66	CHARGES FINANCIERES	0,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00			
022	DEPENSES IMPREVUES	3 000,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)		309 610,00	204 060,02	302 830,00	-2,2
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00		37 268,50	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	2 800,00	2 776,00	3 500,00	25,0
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 800,00	2 776,00	40 768,50	1356,0
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		312 410,00	206 836,02	343 598,50	10,0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation* en % BP 2018 et BP 2019
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00			
	64 charges de personnel	0,00			
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	4 300,00	3 491,00	10 300,00	139,5
73	IMPOTS & TAXES	36 000,00	35 244,33	36 000,00	0,0
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	0,00	0,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	272 110,00	167 616,11	297 298,50	9,3
Total des recettes de gestion courante		312 410,00	206 351,44	343 598,50	10,0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	0,00	484,58		
Total des recettes réelles de fonctionnement		312 410,00	206 836,02	343 598,50	10,0

TOTAL	312 410,00	206 836,02	343 598,50	10,0
-------	------------	------------	------------	------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)	312 410,00	206 836,02	343 598,50	10,0
--	------------	------------	------------	------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2018	Réalisé 2018	RAR 2018	NOUVEAUX INV 2019	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 535,00	0,00	8 500,00	18 600,00	27 100,00	217,52%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00				0,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000,00	36 679,90	3 300,00	22 200,00	25 500,00	-36,25%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00				0,00	
Total des dépenses d'équipements		48 535,00	36 679,90	11 800,00	40 800,00	52 600,00	8,38%
Total des dépenses réelles d'investissement		48 535,00	36 679,90	11 800,00	40 800,00	52 600,00	8,38%
TOTAL		48 535,00	36 679,90	11 800,00	40 800,00	52 600,00	8,38%

Pour information, solde déficit reporté de N-1	19 469,92	19 469,92					-100,00%
--	-----------	-----------	--	--	--	--	----------

TOTAL (avec report N-1)	68 004,92	56 149,82	11 800,00	40 800,00	52 600,00		-22,65%
-------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	--	---------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2018	Réalisé 2018	RAR 2018	NOUVEAUX INV 2019	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	65 205,32	65 205,32				
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES	0,00					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00					
024	PRODUIT DES CESSIONS	0,00					
Total des recettes financières		65 205,32	65 205,32	0,00	0,00	0,00	

Total des recettes réelles d'investissement	65 205,32	65 205,32	0,00	0,00	0,00	
---	-----------	-----------	------	------	------	--

Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)	0,00	0,00	0,00	0,00	11 831,50	
--	------	------	------	------	-----------	--

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00			37 268,50	37 268,50	
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 800,00	2 776,00		3 500,00	3 500,00	
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 800,00	2 776,00	0,00	40 768,50	40 768,50	

TOTAL	68 005,32	67 981,32	0,00	40 768,50	52 600,00	
-------	-----------	-----------	------	-----------	-----------	--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif du budget Tourisme 2019 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	312 410.00 €	343 598.50 €
RECETTES	312 410.00 €	343 598.50 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	68 004.92 €	52 600.00 €
RECETTES	68 004.92 €	52 600.00 €

Budget assainissement non collectif

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	226 889,37 €	146 626,73 €
RECETTES	226 889,37 €	146 626,73 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	506 405,69 €	687 228,00 €
RECETTES	506 405,69 €	687 228,00 €

- ♦ **Vote** le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- ♦ **Approuve** les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ♦ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ Budget Forme et Loisirs

Monsieur Diogène Batalla explique que les dépenses de fonctionnement couvrent les charges générales et les charges de personnel pour 231 800 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent les entrées des usagers pour un montant estimé de 300 000 €.

Le budget forme sera excédentaire de 175 217,50 € en 2019, après prise en compte du résultat reporté N-1 de 142 017,50 €, et après le virement de 24 084 € de la section de fonctionnement à la section investissement, pour permettre de financer le renouvellement des équipements sportifs de 35 600€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		44 901,05	5 760,17	29 800,00	-33,63%
DETAIL	60 achats & variations stocks	21 000,00	738,69	12 000,00	-42,86%
	61 services extérieurs	18 000,00	3 548,00	13 600,00	-24,44%
	62 autres services extérieurs	5 200,00	615,11	3 200,00	-38,46%
	63 impôts et taxes	701,05	858,37	1 000,00	42,64%
012 CHARGES DE PERSONNEL		195 000,00	194 425,20	202 000,00	3,59%
DETAIL	62 autres services extérieurs	0,00		0,00	
	63 impôts et taxes	3 000,00		4 000,00	33,33%
	64 charges de personnel	192 000,00	194 425,20	198 000,00	3,13%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	0,00	0,00	0,00	
	73 impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	
65 AUTRES CHARG. GESTION COUR.		149 898,00	0,00	175 217,50	16,89%
Total des dépenses de gestion courante		389 799,05	200 185,37	407 017,50	4,42%
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	5 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)		389 799,05	200 185,37	412 017,50	5,70%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 084,00		24 084,00	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	16 000,00		18 000,00	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		42 084,00	0,00	42 084,00	
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		431 883,05	200 185,37	454 101,50	5,14%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS (usagers)	300 000	252 398,84	300 000	0,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	0,73	0	
Total des recettes de gestion courante		300 000	252 399,57	300 000	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	0	0,00	0	
Total des recettes réelles de fonctionnement (recettes de gestion)		300 000	252 399,57	300 000	
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (moins value de cession)	12 084	12 084,00	12 084	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		12 084	12 084,00	12 084	
TOTAL		312 084	264 483,57	312 084	
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		119 799,05	119 799,05	142 017,50	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		431 883,05	384 282,62	454 101,50	5,14%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2018	Réalisé 2018	RAR 2018	NOUVEAUX INVT 2019	BP 2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00			0,00	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	30 000,00			0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 000,00	24 395,75	5 600,00	30 000,00	35 600,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'équipements		60 000,00	24 395,75	5 600,00	30 000,00	35 600,00
45x1	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00			0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement		60 000,00	24 395,75	5 600,00	30 000,00	35 600,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	12 084,00	12 084,00		12 084,00	12 084,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00			0,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		12 084,00	12 084,00	0,00	12 084,00	12 084,00
Pour information, solde déficit reporté N-1		25 161,00	25 161,00	0,00	21 250,75	21 250,75
TOTAL		97 245,00	61 640,75	5 600,00	63 334,75	68 934,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2018	Réalisé 2018	RAR 2018	NOUVEAUX INVT 2019	BP 2019
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00			0,00	0,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	25 161,00	25 161,00		26 850,75	26 850,75
Total des recettes financières		25 161,00	25 161,00		26 850,75	26 850,75
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 084,00			24 084,00	24 084,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	17 916,00	15 229,00		18 000,00	18 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		44 000,00	15 229,00		42 084,00	42 084,00
TOTAL		69 161,00	40 390,00		68 934,75	68 934,75

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif du budget Forme et Loisirs 2019 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		
DEPENSES	431 883.05 €	454 101.50 €
RECETTES	431 883.05 €	454 101.50 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	97 245.00 €	68 934.75 €
RECETTES	97 245.00 €	68 934.75 €

Budget assainissement non collectif

Section	BP Précédent	BP 2019
<u>Exploitation</u>		

DEPENSES	226 889,37 €	146 626,73 €
RECETTES	226 889,37 €	146 626,73 €
<u>Investissement</u>		
DEPENSES	506 405,69 €	687 228,00 €
RECETTES	506 405,69 €	687 228,00 €

- ♦ **Vote** le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- ♦ **Approuve** les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ♦ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ **Budget Assainissement Collectif**

Monsieur Diogène Batalla explique qu'en raison de la prise de compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019, il convient de prévoir toutes les écritures nécessaires pour assurer l'exploitation du service.

Il est rappelé que le budget assainissement collectif présenté ce jour ne tient pas compte des reports de résultat 2018 du SIABA. Ces derniers seront intégrés au budget ultérieurement après vote de l'affectation des résultats 2018 par le comité syndical du SIABA.

A la section fonctionnement en dépenses, sont inscrits tous les marchés d'exploitation des stations d'épuration, la masse salariale et les charges financières de la dette.

L'intégralité de l'exploitation est supportée par la redevance assainissement pour 3 055 000 € et diverses subventions pour 379 500 €. Le solde de 687 400 € sera viré à la section investissement pour financer une partie des investissements.

Le tarif de la redevance reste à 2 € HT du M³.

La section investissement prévoit les crédits nécessaires pour le remboursement du capital de la dette de 975 000 € et pour les travaux à réaliser de 8 291 206 €.

Les investissements prévus sur 2019 seront votés à l'opération comme suit :

2020	Diagnostic initial Montagny	10 000,00 €
1350	RAR Système d'assainissement Montagny	10 000,00 €
1340	RAR Système d'assainissement Montagny	12 000,00 €
2030	Réseaux d'assainissement	1 100,00 €
1140	Extension de réseaux	80 000,00 €
1180	STEU Pilherbe	500 000,00 €
1240	Mise en conformité Bellevue Plein Soleil	220 000,00 €
1340	Système d'assainissement Montagny Bully	1 400,00 €
1350	Système d'assainissement Montagny Bully	7 500,00 €
1630	Système d'assainissement Taylan Savigny	25 000,00 €
1650	Système d'assainissement La Rochette Montagny	300 000,00 €
1660	Système d'assainissement La Rochette Montagny	40 000,00 €
1680	Bassin d'Orage Emile Zola L'Arbresle	800 000,00 €
1690	Mise en séparatif Centre Bourg Lentilly	150 000,00 €
1740	Extension Mercruiy Lentilly	150 000,00 €
1760	Raccordement Bully L'Arbresle	1 000,00 €
1770	Raccordement Bully L'Arbresle	5 000,00 €
1780	Raccordement Bully L'Arbresle	77 700,00 €
1790	Extension Route Napoléon	120 000,00 €
1820	Bassin d'Orage Sain Bel	3 340,00 €
1830	Réseaux Sain Bel	30 000,00 €
1840	STEU Sain Bel	450 000,00 €
1850	Réseaux Sain Bel	103 000,00 €
1860	Lavandières	186,00 €
1870	Travaux de mise en conformité de SPLP	300 000,00 €
1940	Station de Courzieu	1 900 000,00 €
1950	Réseau Courzieu	750 000,00 €
1990	Diagnostic permanent L'Arbresle	220 000,00 €
2000	Gainage RN7 L'Arbresle	60 000,00 €
2010	Diagnostic Dommartin	35 280,00 €
2030	Extension Route de Bel Air Fleurieux sur L'Arbresle	231 000,00 €
2070	BO Courzieu	750 000,00 €
303	Station de Saint Julien sur Bibost	250 000,00 €
304	Planin Bibost	250 000,00 €
TOTAL Opération		7 843 506,00 €

Monsieur Jean Gondard demande à quoi correspondent les 150 000 € de crédits inscrits à l'opération Mercruiy. Monsieur Robert Allognet précise qu'il s'agit d'une partie des études nécessaires à la préparation du projet telles que la maîtrise d'œuvre, les sondages, études géotechniques...

Et au chapitre comme suit :

	Amortissement	975 000,00 €
Chapitre 16		975 000,00 €
	Frais d'études	15 000,00 €
	Diagnostic périodique La "Plagne	10 000,00 €
Chapitre 20		25 000,00 €
	Réseaux d'assainissement	150 000,00 €
	Service d'assainissement	2 700,00 €
Chapitre 21		152 700,00 €
	Non affecté	200 000,00 €
Chapitre 23		200 000,00 €
	Reprise de subvention	90 000,00 €
	Reprise de subvention	30 000,00 €
	Reprise de subvention	1 000,00 €
	Reprise de subvention	225 000,00 €
	Reprise de subvention	4 000,00 €
	Reprise de subvention	15 000,00 €
	Reprise de subvention	5 000,00 €
Chapitre 040		370 000,00 €
	Bully - convention mandat 1 Gestion eaux pluviales dont zone hum	50 000,00 €
	Brussieu - travaux	20 000,00 €

Monsieur Diogène Batalla rappelle que l'équilibre budgétaire de la section investissement sera assuré grâce aux versements de subventions et par l'inscription d'un emprunt de 6,7 millions d'€. Celui-ci sera annulé au moment de la reprise des résultats du SIABA au vote du budget supplémentaire.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 425 270	1 357 252	1 550 000	8,75%
DETAIL	60 achats & variations stocks	10 538	10 814	18 250	73,19%
	61 services extérieurs	105 682	116 501	78 250	-25,96%
	62 autres services extérieurs	1 309 051	1 229 936	1 453 500	11,03%
012	CHARGES DE PERSONNEL	310 088	307 382	318 000	2,55%
DETAIL	62 autres services extérieurs	3 000	0	6 000	100,00%
	63 impôts et taxes	6 000	4 227	6 000	0,00%
	64 charges de personnel	301 088	303 155	306 000	1,63%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)	0	0	0	
	73 impôts et taxes				
65	AUTRES CHARG.GESTION COUR.	35 000	32 820	5 000	-85,71%
Total des dépenses de gestion courante		1 770 358	1 697 454	1 873 000	5,80%
66	CHARGES FINANCIERES	284 099	263 608	264 100	-7,04%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	58 580	58 149	30 000	-48,79%
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)		2 113 036,28	2 019 210,50	2 167 100,00	2,56%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 912 968,38		687 400,00	-64,07%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS (DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)	896 000	883 983	950 000	6,03%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 808 968,38	883 983,34	1 637 400,00	-41,71%
TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT		4 922 004,66	2 903 193,84	3 804 500,00	-22,70%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2018	REALISE 2018	BP 2019	Variation en % BP 2018 et BP 2019
013	ATTENUATION DE CHARGES	0	2 866	0	
70	VENTE PRODUITS & PRESTATIONS	2 701 010	3 160 521	3 055 000	13,11%
73	IMPOTS & TAXES	0	0	0	
74	DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.	116 000	109 819	379 500	227,16%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	0	0	0	
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0	
Total des recettes de gestion courante		2 817 010	3 273 207	3 434 500	21,92%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	23 167	27 392	0	-100,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 840 177	3 300 599	3 434 500	20,93%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	370 000	229 294	370 000	0%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		370 000	229 294	370 000	0%
TOTAL		3 210 177	3 529 892	3 804 500	18,51%
Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)		1 711 827,85	1 711 827,85	2 338 526,22	36,61%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (TOTAL + excédent N-1)		4 922 004,66	5 241 720,06	3 804 500,00	-22,70%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 000,00	0,00	25 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	161 000,00	149 749,05	152 700,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 240 249,51	2 938 479,63	200 000,00
	Opérations voir détail			7 843 506,00
45	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 275 509,01	1 095 150,20	70 000,00
Total des dépenses d'équipements		8 419 249,51	3 088 228,68	8 291 206,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 030 000,00	980 183,59	975 000,00
Total des dépenses financières		1 030 000,00	980 183,59	975 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 449 249,51	4 068 412,27	9 266 206,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	370 000,00	229 293,54	370 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		370 000,00	229 293,54	370 000,00
TOTAL		9 449 249,51	4 068 412,27	9 636 206,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	LIBELLE	BP 2018	Réalisé 2018	NOUVEAUX INVT 2019
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	229 269,00	1 290 529,67	1 149 255,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	4 000 000,00	4 000 000,00	6 721 551,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
	Total des recettes d'équipements	4 229 269,00	5 290 529,67	7 870 806,00

27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	290 000,00	0,00	58 000,00
	Total des recettes financières	290 000,00	0,00	58 000,00

4582	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 275 509,01	1 110 337,92	70 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 794 778,01	6 400 867,59	7 998 806,00

020	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 912 968,38	0,00	687 400,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	16 086,20	16 086,20	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	896 000,00	883 983,34	950 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement			1 637 400,00

	TOTAL	5 794 778,01	6 400 867,59	9 636 206,00
--	--------------	---------------------	---------------------	---------------------

	Pour information, solde d'exécution positif reporté de N-1	2 488 099,95	2 488 099,95	4 719 647,21
--	--	--------------	--------------	--------------

	TOTAL (avec report N-1)	8 282 877,96	8 888 967,54	
--	--------------------------------	---------------------	---------------------	--

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif du budget Assainissement Collectif 2019 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :

•Section d'exploitation : 3 804 500.00 €
•Section d'investissement : 9 636 206.00 €

- ♦ **Vote** le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement
- ♦ **Vote** le présent budget pour la section d'investissement en opérations d'investissement et au chapitre
- ♦ **Approuve** les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.
- ♦ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.

✗ Attribution des contributions aux organismes et subventions 2019

Monsieur Diogène BATALLA présente au Conseil Communautaire les contributions aux organismes et subventions aux associations, particuliers et aux communes proposées pour l'exercice 2019.

Mesdames Clairét Aline et Desnoyél Marie-Thérèse ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ Attribue les subventions intercommunales au titre de l'année 2019 comme suit :

Budget Général

Nom de l'association	Montant attribué
- Soutien aux projets touristiques	3 000,00 €
- MJC JEUNESSE	52 000,00 €
- CCI Déchets	3 000,00 €
- Adhésion Marque Collective AGRI	6 000,00 €
- Autoécole sociale Innovation et développement	10 000,00 €
- AILOJ PLH	17 000,00 €
- SOLIHA PLH	3 750,00 €
- Association RDI	6 150,00 €
- Mission locale JEUNESSE	54 500,00 €
- CEOL	16 000,00 €
- Ligue contre le cancer	4 000,00 €
- ADERLY	50 000,00 €
- Aide aux actions agricoles	60 800,00 €
- Commerce	70 000,00 €
- CALAD IMPULSION	21 000,00 €
- Réseau entreprendre	4 000,00 €
- RONALPIA	9 120,00 €
- Subvention assainissement	38 000,00 €
- AOC (personnel CCPA)	18 000,00 €
- RASED	4 500,00 €
- HESPUL	2 200,00 €
- RECYCLERIE	37 200,00 €
- Broyeurs particuliers	30 000,00 €
- MJC Repair Café	2 600,00 €
- I love les Molières	340,00 €
- APHTV	100,00 €
- Les jardins de Savel	210,00 €
- Les Amis du Patrimoine et de l'environnement	200,00 €
- Basket club arbreslois	500,00 €
- MJC L'ARBRESLE déchets	300,00 €
- Ciné Culture association	2 700,00 €
- Musique au Moulin	2 440,00 €
- Compagnie du Théâtre des mots	3 000,00 €
- MJC Fleurieux /Eveux	1 500,00 €
- Comité des fêtes de Bessenay	3 000,00 €
- Association les Magnifiques	1 500,00 €
- Grain de Sel	3 000,00 €
- Association Entre Liens	2 000,00 €
- AAPHTV	1 200,00 €
- COVADYS	3 000,00 €
- ADMR Bessenay	500,00 €

- ADMR L'ARBRESLE	800,00 €
- Le Chaudron du Cœur	1 400,00 €
- Brévenne Accueil	2 000,00 €
- Hier et Aujourd'hui	700,00 €
- CDRP Montaigne labellisation	1 200,00 €
- Valorisation du patrimoine	15 900,00 €
- Aides directes projets touristiques	3 000,00 €
- Groupement de défense sanitaire du Rhône	1 300,00 €
- Solidarité paysan	1 500,00 €
	576 110,00 €

Budget Tourisme

Nom de l'association	Montant attribué
OTI	8 400,00 €
FOTB	6 800,00 €
BSC SGN	1 600,00 €
CDCO	1 500,00 €
	18 300,00 €

- ♦ **Dit** qu'une convention pourra être établie avec chaque partenaire pour préciser les modalités d'attribution et de versement de la subvention.
- ♦ **Dit** que les crédits sont prévus au budget principal 2019.
- ♦ **Charge** le Président d'exécuter la présente délibération.

✗ AVENANT AU CONTRAT DE RURALITE

Monsieur Diogène BATALLA propose au conseil un avenant au contrat de ruralité afin de modifier une fiche action de la commune de Fleurieux sur l'Arbresle intitulée "Création d'un pôle de santé - achat de cabinets médicaux" et de la remplacer par la fiche action "Stimuler l'activité des bourgs centres- achat d'un local pour maintenir une activité commerciale". Le montant de l'action est inchangé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Est favorable** à la passation d'un avenant au contrat de ruralité afin de modifier une fiche action de la commune de Fleurieux sur l'Arbresle intitulée "Création d'un pôle de santé - achat de cabinets médicaux" et de la remplacer par la fiche action "Stimuler l'activité des bourgs centres- achat d'un local pour maintenir une activité commerciale". Le montant de l'action reste inchangé.
- ♦ **Autorise** le Président à signer l'avenant au contrat de ruralité avec la Préfecture du Rhône et la Caisse des Dépôts et Consignations.
- ♦ **Charge** le Président d'exécuter la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

- ✗ Avenant à la convention avec la Préfecture du Rhône pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité : extension du périmètre de transmission des actes relevant de la commande publique**

Monsieur Diogène Batalla explique qu'il est possible par avenant de prévoir l'extension du périmètre de transmission des actes de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle par voie électronique au « représentant de l'État » dans le département en ce qui concerne la commande publique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture du Rhône pour la transmission électronique des actes.
- ♦ **Charge** le Président d'exécuter la présente délibération.

Départ de Monsieur Rivron à 22h07.

✗ Bilan de la mutualisation

Madame Nicole Papot rappelle qu'en vertu de l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, il doit être fait une communication sur l'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.

Madame Nicole Papot présente le bilan du schéma de mutualisation pour la période 2016/2018. Le rapport, dont il est fait lecture, est annexé au présent compte rendu.

Monsieur le Président estime que le bilan est positif même si la mutualisation peut encore être portée plus loin. Il remercie les personnes ayant travaillé sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Prend acte** de la présentation du bilan de mutualisation
- ♦ **Charge** le Président d'exécuter la présente délibération.

JEUNESSE

✗ Coopérative jeunesse de services : convention de partenariat entre Calad'Impulsion et la CCPA

Monsieur Bruno Subtil explique que dans le cadre de sa politique jeunesse et de sa politique entrepreneuriale, la Communauté de Communes peut mettre en place dès cet été sur son territoire une Coopérative Jeunesse de Services (CJS). La mise en œuvre opérationnelle de la CJS nécessite, entre autres, la participation au projet d'une **Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)** : elle assume le portage juridique et la responsabilité légale de la CJS et salarie les animateurs chargés d'encadrer les jeunes pendant le temps de la CJS. Cette mission a été confiée à Calad' Impulsion, Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) constituée sous la forme d'une Société Coopération d'Intérêt Collectif à Responsabilité Limitée (SCIC SARL), car elle possède une expérience des CJS (sur les territoires de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et de Villefranche) ;

Il ajoute que cette opération relève tant de la compétence jeunesse que de la compétence développement économique. Il estime cette action intéressante au motif qu'elle permet la mise en place d'un groupe de 10 à 15 jeunes. Cette opération a, à son avis, une véritable portée pédagogique.

Il précise que le financement sera porté à moitié par le budget déveco et jeunesse.

L'idée est d'installer cette équipe dans l'espace de coworking. La réunion de lancement est prévue fin avril.

Calad'impulsion a déjà conduit ce type de projets sur la COR et sur Villefranche avec un écho positif.

Madame Astrid Ludin demande comment seront assurés les déplacements.

Monsieur Bruno Subtil répond que les animateurs seront chargés des déplacements et qu'il pourra être fait ponctuellement appel au parc de véhicule de la CCPA.

Monsieur Noël Ancian ajoute que cela est inclus dans le cahier des charges pour le recrutement des animateurs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat avec la coopérative d'activité et d'emploi

Calad'Impulsion pour le portage juridique d'une CJS sur le Pays de l'Arbresle, annexée à la présente délibération ;

- **Procède** au versement pour l'année 2019 d'un montant de 16 000 €, en deux fois, comme évoqué dans la convention.
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

TOURISME

✗ **Déclaration de projet de l'Auberge de Saint Bonnet le Froid**

Monsieur Florent Chirat annonce que l'auberge de Saint Bonnet le Froid, située en zone de montagne sur le territoire des communes de CHEVINAY et COURZIEU, projette de faire évoluer ses capacités d'accueil par la création d'hébergements, de salles de réception et de restauration sur une surface de plancher supérieure à 300 m².

Considérant la nécessité de créer une unité touristique nouvelle, compte-tenu de sa superficie (supérieure à 300 m²),

Le SCOT de l'Ouest Lyonnais dont dépendent les communes de CHEVINAY et de COURZIEU ne prévoit toutefois pas la création d'UTN :

Monsieur Florent Chirat explique qu'il est nécessaire de modifier d'une part, le contenu du Document d'Orientations Générales du SCOT qui doit définir « *les principes d'implantation et la nature des UTN* » et, d'autre part, les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de CHEVINAY et de COURZIEU.

S'agissant tout d'abord du SCOT, les évolutions nécessaires se traduisent par les modifications suivantes :

- La 2ème partie du DOG concernant la déclinaison réglementaire du 1^{er} principe relatif à la mise en œuvre d'un mode de développement Ouest Lyonnais organisé autour du concept de village densifié
- La sous-partie n°2 relative à l'encadrement de l'évolution de la population, la maîtrise de l'étalement urbain et la mise en place du concept de village densifié
- Le paragraphe III concernant le dispositif réglementaire global
- La partie B sur la préservation de la structure du paysage bâti des villes, villages et bourgs et la limitation de l'étalement urbain conformément aux prescriptions de la charte paysagère
- Le paragraphe 4 sur les secteurs de développement de l'urbanisation et leur impact
- La seconde partie sur les Unités Touristiques Nouvelles.

Ce paragraphe renvoie en fait à la création d'UTN devant définir, en fonction des différents types d'UTN, la consistance et la capacité globale d'accueil et d'équipements ainsi que les principes d'implantation, la taille et la nature dans le souci du respect de la qualité des sites, des grands équilibres naturels et de l'échelle du territoire. Le document définit uniquement des principes en matière d'implantation et qualité des UTN. Toutefois, des précisions sont manquantes pour autoriser en l'état une UTN.

C'est pourquoi, les principes généraux sont conservés, étant donné que la procédure vise uniquement à la mise en compatibilité du SCOT par rapport à un projet précis de l'aménagement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le Froid. Mais le texte est toutefois complété pour définir précisément les UTN (taille, implantation, ...) qui sont autorisées.

S'agissant de la nature des UTN, un seuil a été fixé en-dessous des 12 000 m² de surface de plancher autorisés par l'article L.122-19.2 pour mieux correspondre au projet du Parc de COURZIEU et rester réaliste avec l'environnement présent. Le seuil défini s'élève à 5 000 m² de surface de plancher au total (existant + extension + construction nouvelle). Pour le site de l'Auberge de Saint-Bonnet-le Froid, l'aménagement et le développement des activités touristiques dans l'emprise des bâtiments existants sont autorisés (réhabilitations autorisées uniquement), et seules les extensions de ces constructions existantes sont limitées à 200 m² de surface de plancher.

Au niveau des principes d'implantation, ceux présents dans le DOG initial sont maintenus pour préserver les caractéristiques architecturales du Château.

S'agissant ensuite du PLU de la commune de CHEVINAY, le projet répond aux objectifs du P.A.D.D. du PLU de 2011 et notamment l'axe 2 « *la préservation des patrimoines* », et son objectif de « *préserver l'identité locale traduite dans le patrimoine bâti* ». Mais il convient d'adapter certains objectifs du P.A.D.D., du règlement et de créer une O.A.P. (Orientation d'Aménagement et de Programmation) de manière à permettre le projet tel qu'il a été défini dans le dossier de déclaration de projet.

S'agissant enfin du PLU de la commune de COURZIEU, le projet répond aux objectifs du P.A.D.D. et notamment le fait de « *renforcer le rôle économique de COURZIEU à l'échelle intercommunale* ». Les terrains concernés par le projet sont classés en zone Nepp et N. Pour permettre la réalisation du projet, il est donc nécessaire de modifier le zonage du PLU en agrandissant légèrement la zone Nepp et d'adapter certains objectifs du P.A.D.D., du règlement, du zonage et de créer une OAP.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de L'ARBRESLE a prescrit la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme susvisés par délibération en date du 30 juin 2016.

Après le bilan de la concertation et l'arrêt du dossier de déclaration de projet, les personnes publiques associées ont été consultées sur l'opération dans le cadre de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 7 septembre 2018. Sous réserve de quelques corrections mineures, qui ont été intégrées au dossier, elles ont émis un avis favorable sur le projet.

La Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers a émis un avis favorable sur le dossier le 4 octobre 2018.

Par arrêté en date du 15 octobre 2018, le préfet du RHONE a prescrit l'enquête publique portant sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du SCOT de l'Ouest Lyonnais et des PLU de CHEVINAY et COURZIEU. Celle-ci s'est tenue du 12 novembre au 14 décembre 2018, sous la direction de Monsieur DELFAU, Commissaire enquêteur.

Le 14 janvier 2019, le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet et les mises en compatibilité du SCOT de l'Ouest Lyonnais et des PLU de CHEVINAY et COURZIEU.

Les communes de CHEVINAY et COURZIEU et le SOL se sont prononcés favorablement sur la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme respectif, par délibérations du conseil municipal de CHEVINAY en date du 12 février 2019, du conseil municipal de COURZIEU en date du 13 février 2019 et du conseil syndical du SOL en date du 6 mars 2019.

Il est aujourd'hui nécessaire pour la Communauté de Communes du Pays de L'ARBRESLE de se prononcer par délibération sur la déclaration de projet de développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le Froid.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'exposé ci-dessus,
- **Prend acte** de conclusions favorables du commissaire enquêteur sur la déclaration de projet de développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le Froid
- **Déclare** d'intérêt général le projet de développement de l'Auberge de Saint-Bonnet-le Froid tel que défini dans le dossier de déclaration de projet
- **Charge** le Président de toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

✗ *Convention d'études et de veille foncière sur le secteur du Centre Bourg entre la commune de Sourcieux les Mines, l'EPORA et la Communauté de Communes*

Monsieur Bernard Descombes annonce que la commune de Sourcieux Les Mines a engagé un partenariat avec EPORA en 2010 pour le site « Cœur de Village » et qu'elle a décidé de poursuivre le partenariat avec EPORA dans le cadre d'un projet global de requalification de son centre-bourg.

Il ajoute qu'une étude de faisabilité est nécessaire pour préciser le programme de l'opération, le calendrier et le montage technico financier possible pour la mise en œuvre du projet.

Monsieur Bernard Descombes ajoute qu'au titre de sa compétence Habitat, traduite dans le PLH du Pays de L'Arbresle 2014-2019, ainsi qu'en lien avec sa compétence développement économique, dans l'objectif de favoriser le transfert des entreprises présentes dans le périmètre de la convention, la Communauté de Communes est appelée à être signataire de la convention d'études et de veille foncière. (Convention ci-annexée), sans engagement financier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'autoriser le Président à signer la convention d'études et de veille foncière entre la commune de Sourcieux Les Mines, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et EPORA ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Garantie d'emprunt à l'OPAC pour l'opération Petit Paris à L'Arbresle (14 PSLA)

Monsieur Bernard Descombes rappelle que l'OPAC réalise une opération d'accession sociale (PSLA) de 14 logements à L'ARBRESLE, 105 Rue de Paris, opération nommée « Petit Paris » pour laquelle elle envisage de contracter un emprunt total à hauteur de 2 055 360 € auprès du Crédit Agricole Centre Est.

Monsieur Bernard Descombes précise que la commune de L'Arbresle a délibéré favorablement à l'attribution d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % à l'OPAC pour cette opération en date du 26 mars 2018.

Il ajoute que, selon les modalités applicables dans le cadre du PLH, la garantie que la Communauté de Communes peut apporter est équivalente à celle de la commune de L'Arbresle, soit 50 %, ce qui représente la garantie des emprunts à hauteur de 1 027 680 €. Les logements concernés étant en accession sociale avec une revente dans les 2 à 3 ans qui suivent leur livraison, les emprunts concernés seront remboursés dans le même délai.

Il précise que les contrats de financement définitifs concernant cet emprunt et ses caractéristiques pour cette opération seront soumis à délibération du Conseil communautaire prochainement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une garantie des emprunts contractés par l'OPAC pour l'opération Petit Paris à L'ARBRESLE, comprenant 14 PSLA, à hauteur de 1 027 680 € ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Lancement de la procédure de révision du PLH du Pays de L'Arbresle (2020-2025)

Monsieur Bernard Descombes rappelle que le PLH du Pays de L'Arbresle sur la période 2014-2019 arrive à échéance fin 2019. Par conséquent, il convient d'engager une procédure de révision afin d'élaborer un nouveau PLH communautaire pour la période 2020-2025.

Monsieur Bernard Descombes annonce que ce nouveau programme devra « définir pour une durée de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. »

Monsieur Bernard Descombes explique qu'il est, en conséquence, proposé de poursuivre le travail engagé et de redéfinir les objectifs en matière d'habitat sur le Pays de L'Arbresle pour les années à venir et les actions à mener pour les atteindre.

Il précise que pour cette élaboration, un travail en 3 phases pourra être envisagé :

- Un état des lieux prenant en compte le bilan du PLH en cours et accompagné d'un diagnostic de l'habitat sur le territoire
- L'énoncé des orientations de la politique de l'habitat portée par la Communauté de Communes pour la période 2020-2025
- Le programme d'actions qui en découle. Et que comme précédemment, la réflexion intégrera toutes les communes du Pays de L'Arbresle.

Il complète en informant qu'outre les élus communautaires et des élus de chaque commune du Pays de L'Arbresle, seront associés dans la démarche les représentants de l'Etat (DDT et ANAH) ainsi que des bailleurs sociaux, des organisations représentatives de la vie économique du territoire, des établissements de coopération intercommunale des territoires voisins, du syndicat porteur du SCOT, et tout acteur de l'habitat et du logement intervenant sur le territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'engager la procédure de révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays de L'Arbresle pour la période 2020-2025 ;

✗ *Signature de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les sites publics de la ccpa*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Décide** de conclure une convention avec l'opérateur téléphonique SFR ALTICE concernant l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en Fibre Optique pour les sites publics de la CCPA
- ♦ **Autorise** le Président à signer la convention.

✗ *Avenants aux conventions de programmation et de suivi des déploiements FttH (THD)</RAPOBJ>*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Décide** d'approuver, tel qu'il lui est soumis et joint à la présente délibération, l'avenant proposé à la convention signée le 26 avril 2018, entre l'Etat, le Département du Rhône, les EPCI du département du Rhône et la société Orange pour l'équipement des communes du Rhône situées en zone « AMII », dont Courzieu et Sarcey ;
- ♦ **Décide** d'approuver, tel qu'il lui est soumis et joint à la présente délibération, l'avenant proposé à la convention signée le 26 avril 2018, entre l'Etat, le Département du Rhône, les EPCI du département du Rhône et la société Orange pour l'équipement des communes du Rhône situées en zone « hors AMII », dont les 15 autres communes du Pays de l'Arbresle ;
- ♦ **Autorise** le Président à signer les conventions.

RESSOURCES HUMAINES

✗ *Suppression de poste d'adjoint technique et création de poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif à temps complet pour le poste d'accueil/secrétariat*

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Monsieur le Président explique que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent pour l'accueil et le secrétariat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Crée** au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial ;
- **Dit** que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

✗ *Création d'un poste permanent dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet suite à la fin de l'emploi aidé concernant un poste d'agent d'entretien à l'Archipel*

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire en date du 24 mars 2016 a approuvé le recrutement d'un agent d'entretien pour les équipements sportifs dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir pour une durée maximum, renouvellement inclus, de 36 mois. Le contrat de l'agent en poste prend fin le 16 mai 2019. Cet emploi aidé ne peut être reconduit.

La pérennisation de l'emploi d'avenir constitue un des objectifs du dispositif mis en place par l'Etat.

Le bénéficiaire d'un emploi d'avenir bénéficie d'une priorité d'embauche dans la collectivité durant un délai d'un an à compter du terme de son contrat. L'employeur est tenu de l'informer de tout emploi disponible et compatible avec sa qualification et ses compétences.

La collectivité pourrait bénéficier d'aides financières pour les formations complémentaires éventuelles.

L'agent bénéficiera du recrutement dérogatoire sur la base de l'article 38 alinéa 7, réservé aux bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi des Personnes Handicapées, soit un CDD de 1 an de droit public.

A l'issue du contrat, l'autorité territoriale appréciera l'aptitude professionnelle de l'agent pour une titularisation.

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de créer un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique territorial pour cet emploi d'agent d'entretien des équipements sportifs.

✗ *Convention CDG 69 relative à l'intervention sur les dossiers de cohortes CNRACL*

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes a confié par convention au Centre de Gestion le traitement des dossiers de cohortes de ses agents. Cette prestation permet aux agents concernés, d'être destinataires de leur estimation indicative globale sur leurs droits à retraite (EIG), ou de leur relevé individuel de situation (RIS) lors des campagnes annuelles du droit à l'information sur la retraite.

Ce service continue à être proposé aux collectivités à partir de 2019, mais dans le cadre d'une tarification que le conseil d'administration du CDG69 a souhaitée beaucoup plus attractive et de surcroît dégressive.

Considérant que ces nouvelles modalités permettront à la collectivité de continuer à bénéficier en 2019, d'une expertise du CDG69 en matière de retraite et d'un gain de temps pour le service RH, s'agissant d'un sujet complexe, dans le contexte actuel d'accroissement du rythme de départs en retraite et des économies budgétaires recherchées par la collectivité.

Considérant que pour chaque dossier transmis à la CNRACL par le CDG69, la collectivité s'acquittera de la participation financière suivante :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer la nouvelle convention avec le CDG69 relative à l'intervention sur dossiers de cohortes CNRACL n°RET-2019
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIQUE

✗ Avenant avec la société XEFI

Monsieur Bernard Descombes rappelle que la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA), deux syndicats (SYRIBT / SIABA) et plusieurs communes du territoire de la CCPA ont constitué un groupement de commandes pour l'achat d'une prestation d'infogérance mutualisée, dont le marché a été notifié le 31 mars 2017 à la société XEFI.

Il informe que conseil qu'à l'issue des échanges qui ont eu lieu entre la CCPA et XEFI, au cours desquels ont été évoqués les différents scénarii possibles pour la reconduction du marché pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, une proposition finale a été formalisée par le titulaire, intégrant les évolutions suivantes :

- Le maintien de l'ensemble des forfaits
- Le déploiement de l'outil ITSM (Gestion de Parc) sur l'ensemble des communes
- Le retrait de la commune de Dommartin
- L'intégration de la commune de Chevinay

Au vu des améliorations apportées à la prestation d'infogérance au cours de l'année 2018, des nouveaux moyens opérationnels et organisationnels déployés par XEFI au profit des communes membres du groupement (chef de projet, technicien de proximité, outil de gestion de parc), il est proposé d'accepter les conditions proposées, y compris une augmentation de 5% de chaque ligne du BPU contractuel.

Monsieur Jean-Pierre Guillot et Madame Lavet Catherine ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer l'avenant avec la société XEFI portant actualisation des coûts de la prestation d'infogérance avec une hausse de 5% des prix unitaires portés au BPU
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

VOIRIE

✗ Convention pour servitude de passage ENEDIS pour la ZA de la Noyeraie à SARCEY

Madame Nicole Papot explique que dans le cadre de travaux d'extension et d'alimentation d'un réseau électrique réalisé par ENEDIS pour l'extension de la ZA de la Noyeraie à Sarcey, il convient de conclure avec ENEDIS une convention autorisant le gestionnaire à faire réaliser et à exploiter son réseau sur les parcelles cadastrées B 1408 et B 1414, située sur la commune de Sarcey et appartenant à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer la convention avec Enedis,
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Convention avec ENEDIS pour la ZA de la Ponchonnière

Madame Nicole Papot explique que dans le cadre de travaux d'extension et d'alimentation d'un réseau électrique réalisé par ENEDIS pour l'extension de la ZA de la Ponchonnière à Sain Bel, il convient de conclure avec ENEDIS une convention autorisant le gestionnaire à faire réaliser et à exploiter son réseau sur les parcelles cadastrées U 2671 et U 2806, située sur la commune de Sain Bel et appartenant à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération,
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Fonds de concours voirie 2018 pour la commune de Dommartin

Madame Nicole Papot rappelle que dans le cadre des travaux de voirie du programme communautaire 2018 sur voie de catégorie 2, la commune de Dommartin a sollicité des travaux complémentaires à l'enveloppe dédiée à son territoire. Les travaux étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire, la participation financière de la commune se fait par apport de fonds de concours.

Madame Nicole Papot explique que le Bureau et la Commission Voirie Mobilité proposent l'établissement de conventions contenant les éléments suivants :

- **Eléments communs**

- Approbation contradictoire du décompte définitif des travaux.
- Règlement dans le délai de 3 mois, à compter, soit de la date de signature de la convention, soit de la réception des travaux.
- TVA avancée et recouvrée par la Communauté de Communes.
- Fonds de concours maximum limité à la part de la Communauté de Communes après décompte de la subvention départementale.

- **Eléments spécifiques**

Le décompte du fonds de concours ci-après fera, si nécessaire, l'objet d'un correctif sur la base du décompte final :

Commune de Dommartin :

Travaux Chemin bois Raby	48 932,14 €
Travaux Plateau rue du Falque	9 250,70 €
Travaux Plateau Museliere	7 851,35 €
Travaux Chemin de l'étang	25 031,40 €
TOTAL travaux 2018	91 065,59 €

Enveloppe CCPA Catégorie 2-2018 : 56 638.00 €

Fonds de concours 2018 de la commune: 34 427.59 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Approuve** la convention de fonds de concours avec la commune de Dommartin pour les travaux de voirie 2018
- ♦ **Approuve** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 34 427.59 € par la commune de Dommartin ;
- ♦ **Autorise** le Président à signer la convention
- ♦ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ *Fonds de concours voirie 2019 pour la commune de Bully*

Madame Nicole Papot explique que dans le cadre des travaux de voirie du programme communautaire 2019 sur voie de catégorie 2, la commune de Bully sollicité des travaux complémentaires à l'enveloppe dédiée à son territoire. Les travaux étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire, la participation financière de la commune se fait par apport de fonds de concours.

Madame Nicole Papot rappelle que le Bureau et la Commission Voirie Mobilité proposent l'établissement de conventions contenant les éléments suivants :

- **Eléments communs**

- Approbation contradictoire du décompte définitif des travaux.
- Règlement dans le délai de 3 mois, à compter, soit de la date de signature de la convention, soit de la réception des travaux.
- TVA avancée et recouvrée par la Communauté de Communes.
- Fonds de concours maximum limité à la part de la Communauté de Communes après décompte de la subvention départementale.

- **Eléments spécifiques**

Le décompte du fonds de concours ci-après fera, si nécessaire, l'objet d'un correctif sur la base du décompte final :

Travaux Chemin du Guéret : 122 954 €

Enveloppe CCPA Catégorie 2-2019 : 116 391 €

Fonds de concours 2019 de la commune 6 573 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ♦ **Approuve** la convention de fonds de concours avec la commune de Bully pour les travaux de voirie 2019,
- ♦ **Approuve** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 6 573 € par la commune de Bully ;
- ♦ **Autorise** le Président à signer la convention;
- ♦ **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Convention de financement avec la Région pour l'extension du parking du Charpenay

Madame Nicole Papot explique que la halte de Lentilly-Charpenay est classée « gare de proximité » dans la typologie des gares rhônalpines. Sa fréquentation est évaluée à 670 montées et descentes par jour ouvrable de base (données Aristote 2016) soit 336 voyageurs/j et est desservie par 79 trains par jour.

Madame Nicole Papot rappelle que la halte connaît une croissance régulière de fréquentation, accrue depuis la mise en service d'une nouvelle sortie de l'autoroute A89 à hauteur de la commune en mars 2018. De nombreux usagers préfèrent laisser leur véhicule en amont de la congestion et poursuivre en train leur trajet jusqu'à Lyon. Il convient donc d'étendre le stationnement. Les études préliminaires (EP) mettent en évidence une capacité de 240 nouvelles places qui viendraient s'ajouter aux 230 places existantes, pour un coût prévisionnel de 661 500 € HT dont :

- Travaux : 630 000 €
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 31 500 € HT

Madame Nicole Papot annonce que la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle souhaite engager une extension du stationnement sur un terrain de 11 779 m² situé au droit de la halte, acquis à cette fin, classée en UX au PLU et la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'accompagner financièrement ce projet dans le cadre d'un contrat d'aménagement de gare qui limite l'aide de la Région à 30% de la dépense éligible, avec un plafond maximal de 400 places.

Madame Nicole Papot explique que la convention a pour objet de définir les modalités de financements des travaux réalisés sur le périmètre de la gare du Charpenay. Le montant estimatif des études et travaux de 661 500 € HT, la dépense éligible retenue est de 468 562 € (coût d'opération / nb de places réalisées × nb de places éligibles) financé selon les clés de répartition ci-dessous :

Objet	Maîtrise d'ouvrage	Coût total de l'opération	Dépense éligible	Région		CCPA	
				Taux	Montant	Taux	Montant

Études esquisse AVP et travaux : intermodalité / stationnement	CCPA	661 500 €	468 562 €	30 %	140 568 €	70%	327 994€
--	-------------	-----------	-----------	------	-----------	-----	----------

Le contrat d'aménagement de gare limite l'aide de la Région à 30% de la dépense soit 140 568 €.

Madame Duclos Jacqueline demande les conditions financières d'utilisation de ce parking.

Madame Nicole Papot répond qu'il sera proposé gratuitement aux usagers.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de financement des travaux d'extension du parking de la halte de Lentilly Charpenay entre la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- **Autorise** le Président à signer la convention afférente à cette subvention ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération et notamment de mener l'ensemble des actions permettant le recouvrement des subventions.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

✗ **Acquisition d'une parcelle de terrain au Département sur la ZAE de Charpenay**

Monsieur Noël Ancian rappelle que, le 16 février 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition auprès du Conseil départemental du Rhône, d'un terrain de 8 035 m² situé à l'entrée de la ZAE du Charpenay à Lentilly, au prix de 556 745 € (69,29 €/m²). Le Conseil Communautaire a ensuite approuvé, le 29 juin 2017, la vente de ce même terrain à la société LETHIGUEL au prix de 75€ HT/m² (la différence de prix s'expliquant par les coûts de raccordement aux réseaux secs et humides à la charge de la CCPA).

Monsieur Noël Ancian explique que, dans la continuité de cette opération, la CCPA a manifesté son intérêt pour acquérir la réserve foncière mitoyenne, cadastrée BE 152 et BE 66, propriété du Conseil départemental du Rhône, en vue de permettre l'implantation d'un nouveau projet économique.

Monsieur Noël Ancian **annonce que la valeur vénale de ces biens** situés en zone Ui est estimée par les Domaines à :

- 41 000 € pour la parcelle BE 66 (589 m²) et ;
- 307 000 € pour la parcelle BE 152 (4 389 m²),

Soit un total de 348 000 € (69,90 €/m²).

Monsieur Noël Ancian ajoute que la CCPA et le Département se sont entendus sur le principe de cette transaction dès lors que le projet de construction du nouveau centre d'exploitation routier à Fleurieux-sur-l'Arbresle aura débuté. L'avancement de ce projet permet d'envisager le commencement des travaux courant 2020.

Monsieur Noël Ancian explique que, toutefois, le Département demande que certaines conditions soient remplies au préalable, et notamment la réalisation par la CCPA des travaux sur le réseau d'eaux pluviales à Fleurieux pour le centre d'exploitation routier. Un compromis pourra ainsi être signé intégrant cette condition suspensive à la vente, comme il l'a été proposé par courrier du Conseil Départemental du 17 décembre 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'exposé ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'acquisition du tènement constitué des parcelles BE 152 et BE 66, situé lieudit Charpenay sur la commune de Lentilly, propriété du Conseil

départemental du Rhône, au prix de 348 000 €, hors champ d'application de la TVA, soit 69,90 € le m² ;

- **Autorise** le Président à procéder, si nécessaire, à un réajustement du montant du prix de vente au vu des documents d'arpentage et sur la base du prix au m² fixé à 69,90 €.

✗ Modification du règlement de la zone des Grandes Terres – Dommartin

Monsieur Noël Ancian annonce que le parc d'activités économiques des Grandes Terres à Dommartin est avancé dans sa commercialisation : 2,4 ha cédés sur 4 ha représentant près de 1,7 M € de produits de cession pour la CCPA. Il reste à céder deux tènements en entrée de zone d'une surface respective de 7 800 m² et de 8 900 m². L'objectif serait d'attirer sur ces parcelles des activités tertiaires ou mixtes avec une forte densité d'emploi.

Monsieur Noël Ancian rappelle que cette zone d'activité est régie par des prescriptions architecturales et environnementales exigeantes qui en font un espace de vie qualitatif pour les entreprises installées.

Monsieur Noël Ancian explique que l'article 8 du règlement de lotissement précisant que « les extensions devront se faire dans la continuité de l'ensemble des bâtiments existants », une modification du règlement de lotissement actuel est proposée pour permettre une extension par une entreprise implantée sur cette zone d'activité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Modifie** l'article 8 du règlement du lotissement afin d'offrir la possibilité aux entreprises de construire des bâtiments séparés exclusivement dans les cas suivants :
 - o Projet de construction en plusieurs phases avec, à terme, une continuité prévue des constructions ;
 - o En cas de besoin technique justifié en rapport avec l'activité (exemple : protection pare-feu).
- **Autorise** le Président à déposer un permis d'aménager modificatif n°2.

✗ Entrepreneuriat : conventions de partenariat avec IDDL, BGE Rhône-Alpes et l'ADIE

Monsieur Noël Ancian explique que parmi les enjeux structurants en matière de développement économique, la Communauté de Communes a la volonté de soutenir les acteurs économiques de son territoire (axe 2 de sa stratégie de développement économique).

Monsieur Noël Ancian rappelle que la maison de l'emploi et de la formation a disparu, structure à laquelle la CCPA accordait une subvention de 17 000 €. Il informe également que la CCI va arrêter son action sur l'amorçage. C'est pourquoi, il propose d'engager la CCPA dans de nouveaux partenariats.

A ce titre, la Communauté de Communes s'est dotée progressivement de nouveaux outils en matière d'accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs locaux (Espace Entreprendre, partenariat chambres consulaires, espace de coworking...).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les conventions de partenariat avec IDDL, BGE Rhône-Alpes et l'ADIE
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Convention de partenariat entre la CCPA et le CEOL

Monsieur Noël Ancian explique rappelle que la Communauté de Communes soutient le développement du Club d'Entreprises de l'Ouest Lyonnais (CEOL) depuis 2010.

Monsieur Noël Ancian explique que la précédente convention (2016 – 2018) avait introduit la structuration du partenariat autour de 3 axes d'intervention, avec des engagements pour chaque partie dans leurs modalités de mise en œuvre :

- L'appui et les services aux entreprises : en travaillant à apporter des réponses à des problématiques communes rencontrées par les entreprises dans notre territoire.
- L'animation économique : par la mise en place d'actions collectives favorisant les relations inter-entreprises et révélant le dynamisme du tissu économique local.
- L'information et la communication : en améliorant l'échange d'informations entre les parties et par l'instauration d'outils de communication promouvant l'attractivité économique du territoire.

Le dernier bilan, dressé avec la nouvelle co-présidence du CEOL (depuis avril 2018), fait état de plusieurs constats :

- Des forces : le CEOL constitue aujourd'hui un vrai appui en termes de représentativité des entreprises sur le territoire (120 adhérents) ; l'association du CEOL à de nombreux événements au-delà de leurs ateliers mensuels (destinés à leurs membres) ; des échanges d'information entre le CEOL et la Communauté de Communes plus importants et mieux formalisés.
- Quelques marges de progression : en matière d'appui et de services aux entreprises, certains sujets pas encore suffisamment approfondis, faute de ressources (temps, moyens humains) ; une moindre représentativité des entreprises employeuses et / ou industrielles dans la vie du Club ces dernières années, au profit d'entreprises artisanales et commerciales de plus petite taille.

Monsieur Noël Ancian annonce que les nouveaux engagements pour le CEOL sont destinés notamment à pallier les faiblesses identifiées ci-dessus :

- En matière d'appui et de services aux entreprises : attirer de nouvelles entreprises parmi ses membres (PME, ETI, entreprises industrielles) pour être encore plus représentatif des acteurs économiques du territoire, et amorcer des réflexions / actions sur les besoins identifiés par les entreprises, en lien notamment avec la Communauté de Communes et les autres clubs d'entreprises voisins ;
- En matière d'animation économique : continuer à proposer des rencontres à destination des entreprises en complément des rendez-vous périodiques du CEOL, et mettre en place chaque année un événementiel destiné à accueillir les nouvelles entreprises du territoire ;
- En matière d'information et de communication : s'assurer d'une utilisation optimale par les membres du site internet du Club et relayer les actualités de la collectivité.

Monsieur Noël Ancian explique qu'en parallèle, le CEOL souhaite poursuivre son développement amorcé depuis l'arrivée du nouveau bureau autour de deux objectifs majeurs : intégrer d'avantage d'entreprises avec des salariés en proposant notamment de nouveaux services plus adaptés à leurs besoins, et améliorer le lien et la connaissance mutuelle entre adhérents. En 2018, cela s'est traduit par une forte augmentation des charges de fonctionnement du Club, comprenant notamment une augmentation des charges salariales (financés sur fonds propres).

Monsieur Bruno Bigourdan confirme que CEOL s'est engagé dans une nouvelle dynamique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention de partenariat avec CEOL
- **Accorde** une subvention de 16 000 € à CEOL ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération

✗ Convention de partenariat entre la CCPA et RDI

Monsieur Noël Ancian rappelle que, parmi les enjeux structurants en matière de développement économique, la Communauté de Communes a la volonté de soutenir les acteurs économiques de son territoire (axe 2 de sa stratégie de développement économique).

Monsieur Noël Ancian explique que RDI, membre des réseaux Initiative France et France Active, soutient et accompagne notamment par une aide financière, toute initiative génératrice d'emplois et en particulier la création ou la reprise d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles ou de services.

Son action porte sur :

- L'aide au financement pour la création/reprise d'entreprises,
- L'accompagnement et le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Monsieur Noël Ancian ajoute que depuis 2008, RDI, dont le siège est à Lyon, compte une antenne pour les Monts et Coteaux du Lyonnais située à Vaugneray. La Communauté de Communes soutient financièrement le développement de cette antenne depuis sa création, par un abondement au fonds de prêt et une adhésion annuelle à l'association.

Monsieur Noël Ancian annonce qu'en 2018, 6 dossiers ont été présentés pour des projets provenant du Pays de l'Arbresle, dont 4 acceptés, et qui représentent la création ou le maintien de 11 emplois.

Les 4 projets accompagnés ont mobilisé :

- 3 garanties sur emprunt bancaire pour un total de 98 350€
- 5 prêts d'honneur pour un montant global de 45 100€

Monsieur Noël Ancian explique que pour poursuivre le soutien à la création / reprise d'entreprises, RDI sollicite la Communauté de Communes pour un abondement à hauteur de 6 000 € du fonds de prêt d'honneur destiné à conforter les apports personnels des porteurs de projets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention avec Rhône Développement Initiative,
- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 € destiné au fonds de prêts d'honneur de RDI ;
- **Autorise** l'adhésion annuelle à l'association RDI pour un montant de 150 € ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Convention de partenariat entre la CCPA et Calad'Impulsion

Monsieur Noël Ancian rappelle que, parmi les enjeux structurants en matière de développement économique, la Communauté de Communes a la volonté de soutenir les acteurs économiques de son territoire (axe 2 de sa stratégie de développement économique).

Monsieur Noël Ancian explique que la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) Calad'Impulsion permet à des porteurs de projet de tester leur activité de production ou de service en toute sécurité, par l'intermédiaire d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) puis du statut d'entrepreneur-salarié (CDI). Au-delà d'un cadre légal pour exercer leur activité professionnelle, Calad'Impulsion propose à ses bénéficiaires un accompagnement sur-mesure pour le lancement et le développement de leur activité, des temps de formation et de veille en continu et l'accès à une communauté de pairs. La CAE compte aujourd'hui 70 entrepreneurs en activité, ayant réalisé en 2018 près de 1 400 000€ de chiffre d'affaires (hors taxe).

Monsieur Noël Ancian ajoute que depuis avril 2018, grâce au soutien de la DIRRECTE, Calad'Impulsion décline ses actions sur le Pays de l'Arbresle. Le premier bilan provisoire de cette action fait état de 9 personnes accueillies et informées lors de 2 réunions d'information sur le territoire et de 4 personnes accompagnées dans le lancement de leur activité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention avec Calad'Impulsion,
- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Convention de partenariat entre la CCPA et Ronalpia

Monsieur Noël Ancian rappelle que, parmi les enjeux structurants en matière de développement économique, la Communauté de Communes a la volonté de soutenir les acteurs économiques de son territoire (axe 2 de sa stratégie de développement économique).

Monsieur Noël Ancian explique que Ronalpia a pour mission de détecter, sélectionner et accompagner des entrepreneurs sociaux à fort potentiel d'impact, lors de la création, consolidation ou de l'implantation de leur activité en Auvergne Rhône-Alpes. Elle a ainsi accompagné depuis sa création en 2013 143 entreprises sociales, à travers ces 6 programmes dédiés.

Monsieur Noël Ancian annonce que Ronalpia ambitionne aujourd'hui de décliner son modèle sur les territoires hors métropoles, en lien avec les collectivités locales et l'écosystème économique existant, à travers notamment le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de Bpifrance jusqu'en 2020. Les territoires de l'Ouest Rhodanien et du Pays de l'Arbresle ont ainsi été sélectionnés pour expérimenter cette démarche. La CCPA et la COR projettent donc de s'appuyer sur les compétences de Ronalpia pour incuber et accompagner des projets de territoire répondant à des fragilités sociales / environnementales.

Monsieur Noël Ancian explique qu'afin de développer cette action, Ronalpia sollicite la Communauté de Communes pour un financement de 4 560€ par projet soutenu avec un montant total plafonné à 9120€, correspondant à l'accompagnement de deux incubés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention avec Ronalpia et la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien,
- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 4 560€ par projet, plafonné à 9 210€ ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Convention de partenariat entre la CCPA et Réseau Entreprendre Rhône

Monsieur Noël Ancian rappelle que, parmi les enjeux structurants en matière de développement économique, la Communauté de Communes a la volonté de soutenir les acteurs économiques de son territoire (axe 2 de sa stratégie de développement économique).

Monsieur Noël Ancian annonce que, Réseau Entreprendre Rhône est membre du Réseau Entreprendre, reconnu d'utilité publique et accompagne les entrepreneurs à potentiel de création d'emplois (minimum 5 emplois créés ou maintenus à 3 ans). Ses missions consistent à accompagner individuellement et collectivement (à travers son club des lauréats), pendant 3 ans et gratuitement, tout créateur, repreneur ou développeur de PME / PMI à potentiel, et aider au financement du projet via l'octroi d'un prêt d'honneur (de 30 000€ à 60 000€ pour un projet innovant, en complément d'un financement bancaire).

Monsieur Noël Ancian ajoute que depuis 2013, RER, dont le siège est à Lyon, compte une antenne Rhône Nord Beaujolais couvrant le nord du département : les territoires du Beaujolais, de l'Ouest Rhodanien, des Monts du Lyonnais et du Pays de l'Arbresle.

Monsieur Noël Ancian explique qu'en 2018, Réseau Entreprendre Rhône rassemble environ 230 adhérents engagés bénévolement au fonctionnement de l'association, et accompagne actuellement près de 130 lauréats ; à l'échelle du territoire couvert par son antenne, cela représente 50 adhérents et 12 lauréats accompagnés.

Monsieur Noël Ancian annonce qu'afin de renforcer son soutien à la création / reprise d'entreprises à fort potentiel d'emploi sur le Pays de l'Arbresle, RER sollicite la Communauté de Communes pour un financement à hauteur de 4 000 € destiné notamment à accentuer sa présence territoriale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer la convention avec Réseau Entreprendre Rhône,
- **Autorise** le versement d'une subvention d'un montant de 4 000€ ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

ENVIRONNEMENT

✗ Lancement du marché de travaux de la Giraudière

Monsieur Robert Allognet explique que la station de traitement des eaux usées de La Giraudière assure le traitement des effluents de Courzieu et des immeubles du secteur de la Giraudière (Courzieu, Bessenay et Brussieu). Cette station, construite en 1979, est d'une capacité de 2 200 Eh (Equivalent Habitant) est non conforme à la directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991 et aux prescriptions de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Monsieur Robert Allognet précise que l'opération de mise en conformité du système d'assainissement consiste en la construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale de Courzieu - Brussieu - Bessenay et du réseau de transfert associé :

- Construction de la nouvelle station d'épuration d'une capacité de 3.465 EH ;
- Construction du poste de refoulement au niveau de la station d'épuration existante ;
- Construction du réseau de transfert des effluents entre la station d'épuration actuelle et la nouvelle station d'épuration ;
- Démolition des ouvrages non réutilisés au niveau de la station d'épuration existante ;
- Mise en place d'un bassin d'orage au niveau du site de la station d'épuration actuelle ;

- Réfection de la route d'accès à la nouvelle station d'épuration.

Monsieur Robert Allognet informe le Conseil que la future station de traitement des eaux usées a été dimensionnée pour recevoir les effluents du système d'assainissement de Brussieu Bourg. A terme, la station de Brussieu, obsolète, sera démolie. L'opération est estimée entre 3 500 000 € et 3 750 000 € HT hors travaux sur Brussieu. Le marché fera l'objet de deux lots, un lot station et un lot réseau.

Monsieur Robert Allognet ajoute que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse subventionne le projet à hauteur de 563 174 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à lancer, signer, exécuter les marchés de travaux à l'issue de cette consultation et à contracter des avenants entraînant une augmentation de moins de 5%.
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe Assainissement Collectif ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération

✗ Engagement sur la charte réseaux AE RMC

Monsieur Robert Allognet explique que pour les opérations d'un montant supérieur ou égal à 150 000 € HT, l'Agence de l'Eau RM&C exige l'engagement, par délibération, du maître d'ouvrage, à respecter la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement ou le cas échéant sa déclinaison régionale.

Cet engagement implique que le titulaire d'une subvention est tenu de fournir, lors de contrôles effectués par l'Agence de l'eau (ou son mandataire) à l'occasion du solde de l'aide ou dans les 5 années suivantes, les documents énumérés ci-après :

- étude géotechnique (note ou rapport d'étude phase 1,2 ou 3),
- cadre de mémoire technique (joint au DCE)
- plans de récolement des ouvrages aidés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **S'engage**, pour les opérations d'un montant supérieur ou égal à 150 000 € HT, à :
 - réaliser les opérations d'assainissement collectif et eaux pluviales (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
 - mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la charte est consultable sur internet à l'adresse suivante :
<https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2017-05/2016-charte-qualite-assainissement.pdf>

✗ Délégation de signatures pour des servitudes de tréfonds et de passage

Monsieur Robert Allognet explique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil communautaire de déléguer au Président, aux Vice-présidents ayant reçu délégation ou au Bureau dans son ensemble une partie de ses attributions, à l'exception de celles expressément définies dans ce même article, à savoir :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Monsieur Robert Allognet rappelle qu'à chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Monsieur Robert Allognet ajoute que l'établissement des servitudes de tréfonds et de passage ne font pas l'objet de délégation et relèvent par conséquent du pouvoir du conseil communautaire.

Pour permettre la réactivité et la continuité du service public, il est proposé au Conseil Communautaire de confier au Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pendant toute la durée de son mandat, des attributions exercées par le Conseil communautaire dans les matières suivantes :

- Urbanisme : Signer les conventions de servitude de tréfonds et/ou de passage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Délègue** au Président la signature des conventions de servitudes de tréfonds et/ou de passage,
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Avenant n°4 à la délégation de service public Assainissement Collectif pour la commune de Savigny

Monsieur Robert Allognet explique que la commune de Savigny avait confié le service d'assainissement collectif à Suez par un contrat d'affermage le 21 mars 2008. Ce contrat avait été transféré au SIABA en 2014 par avenant. La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, ayant repris la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019, va réceptionner du système d'assainissement de La Rochette créé sur la commune de Savigny.

Monsieur Robert Allognet présente le système d'assainissement de La Rochette comprenant :

- un poste de relèvement « La Rochette » sur la commune de Savigny
- une station de traitement des eaux usées, filière Filtres plantée de roseaux
- un réseau d'eaux usées strictes.

Monsieur le Président propose de confier l'exploitation du système d'assainissement à Suez Environnement et d'acter le transfert de compétence à la CCPA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'assainissement collectif sur la commune de Savigny permettant de formaliser contractuellement le transfert de compétence Assainissement à la communauté de communes et d'inclure dans le contrat de délégation de service public l'exploitation du système d'assainissement de La Rochette
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Désignation du délégué au SMBVA

Monsieur le Président explique que le Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues (SMRPCA) est dissout et remplacé par le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues). Il convient de désigner un délégué pour le syndicat nouvellement créé conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts du SMBVA.

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Robert Allognet était délégué auprès du SMRPCA et propose de le désigner pour assurer la continuité de service.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** comme délégué, auprès du SMBVA, Monsieur Robert Allognet
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Révision du zonage eaux pluviales et assainissement de Sain Bel

Monsieur Robert Allognet explique que la CCPA est tenue de délimiter, après enquête publique, le zonage d'assainissement des eaux usées ainsi que le zonage relatif à l'assainissement des eaux pluviales. Ce document

est intégré au Plan Local d'Urbanisme. Le zonage d'assainissement permet de définir de manière prospective et cohérente les modes d'assainissement les plus appropriés sur la commune. Il contribue, par ailleurs, à une gestion intégrée de la ressource en eau en prévenant les effets de l'urbanisation et du ruissellement des eaux pluviales sur les milieux récepteurs et les systèmes d'assainissement.

Afin de définir le zonage d'assainissement, les collectivités doivent délimiter :

En matière d'eaux usées :

1. Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
2. Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

En matière d'eaux pluviales :

3. Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
4. Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Monsieur Robert Allognet explique que les projets de zonage seront soumis à enquête publique en mairie de Sain Bel et simultanément à celle du PLU avant son approbation définitive par le Conseil Communautaire du Pays de L'Arbresle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le projet de zonage d'assainissement de la ville de Sain Bel
- **Adopte** le projet de zonage d'eaux pluviales
- **Décide** de mettre en enquête publique les projets de zonage eaux pluviales et assainissement
- **Délègue** à Monsieur le Maire de Sain Bel la conduite de cette enquête publique de manière conjointe à l'enquête publique « Révision du PLU »
- **Dit** que les pièces du dossier d'enquête publique sont consultables au siège de la CCPA – Service Environnement et en mairie de Sain Bel.
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ *Convention attributive de subvention à l'association HESPUL pour les actions de sensibilisation du grand public*

Monsieur Robert Allognet rappelle que la Communauté de Communes signe depuis 3 ans avec l'association HESPUL une convention pour l'animation de différents événements en lien avec la réduction des déchets : défi zéro gaspi, animation pendant les semaines de l'environnement et la semaine européenne de réduction des déchets, opération Caddy malin en grande surface.

Pour l'année 2019, il est proposé d'intégrer l'organisation de deux actions :

- Animation d'un atelier Manger bon et bien pour approfondir les notions d'impact lié à l'alimentation, imaginer et cuisiner le repas de 2050.
- 1 session de formation des animateurs de MJC aux ateliers éco-conso et aux outils d'HESPUL.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 2 200 € à HESPUL ;
- **Autorise** le Président à signer la convention pour l'animation de différents événements en lien avec la réduction des déchets pour une durée de 12 mois à compter de sa signature ;
- **Confie** à HESPUL deux nouvelles actions :
 - Animation d'un atelier Manger bon et bien pour approfondir les notions d'impact lié à l'alimentation, imaginer et cuisiner le repas de 2050.
 - 1 session de formation des animateurs de MJC aux ateliers éco-conso et aux outils d'
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ *Renouvellement de la convention de collecte des plastiques agricoles usagées avec ADIVALOR*

Monsieur Robert Allognet rappelle que la Communauté de Communes organise avec les agriculteurs depuis 2005 la collecte des plastiques agricoles. En 2018, 40 tonnes de plastiques agricoles ont été collectées auprès de 80 agriculteurs.

Monsieur Robert Allognet explique que la Société ADIVALOR est la structure opérationnelle en charge de la gestion de la filière française de récupération et de valorisation des déchets agricoles et qu'en fonction des quantités collectées, des soutiens financiers sont perçus par la Communauté de Communes.

Monsieur Robert Allognet ajoute que les déchets de plastiques seront triés en 4 catégories. Les ficelles et filets seront collectés en sac. Une benne est à la disposition des agriculteurs pour les autres plastiques non recyclables. Les autres déchets agricoles ne seront pas acceptés, les agriculteurs devant les rapporter à leurs distributeurs de produits. Le coût total de la collecte et du traitement des déchets agricoles est d'environ 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler l'adhésion aux programmes de collecte des déchets agricoles avec la Société ADIVALOR qui est la structure opérationnelle en charge de la gestion de la filière française de récupération et de valorisation des déchets agricoles.
- **Autorise** le Président à signer la convention d'un an pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ Avis sur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Monsieur Robert Allognet explique que le plan élaboré par la Région comprend :

- ✓ **Un état des lieux** de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de transport (2015) ;
- ✓ Une prospective à termes **de 6 à 12 ans** de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ;
- ✓ **Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets**, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre les objectifs ;
- ✓ **Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de 6 à 12 ans**, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs précédents dans la limite des capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux non inertes fixés par le plan (**réduction de moitié des capacités d'enfouissement en 2025**) ;
- ✓ Un plan régional **en faveur de l'économie circulaire**.

Pour le territoire de la CCPA, dans le cadre de la compétence collecte, les enjeux du plan se déclinent principalement en 3 thèmes :

1- -La prévention pour stabiliser la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)

L'objectif est la stabilisation de la production globale des DMA, soit une diminution de - 50 kg/hab à l'horizon 2031 (prise en compte de l'évolution démographique). C'est un objectif ambitieux nécessitant la mise en œuvre d'actions fortes sur chaque territoire.

2- La valorisation matière pour accroître significativement le taux de valorisation matière

3. La mise en œuvre d'une politique régionale en faveur de l'économie circulaire

Monsieur Robert Allognet explique la Communauté de Communes atteint déjà des performances supérieures à la moyenne régionale et que ce nouveau plan Régional fixe des grandes orientations et des priorités à intégrer pour le service jusqu'en 2031.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un avis favorable au Projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

✗ Lancement du marché « animation – éducation à l'environnement »

Monsieur Robert Allognet explique que, dans le cadre de ses différentes stratégies thématiques, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle souhaite se positionner comme acteur direct de l'éducation en proposant les programmes suivants :

- Education et sensibilisation à l'environnement à travers les Espaces Naturels Sensibles

Dans le cadre de sa compétence Aménagement de l'espace, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a en charge « la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti et des espaces naturels de son territoire ». Elle réalise ainsi, en collaboration avec le Département du Rhône, des actions concernant la gestion, la protection et la valorisation des Espaces Naturels Sensibles des Carrières de Glay (commune de Saint Germain Nuelles), et des Crêts boisés (communes de Courzieu, Chevinay, Saint Pierre la Palud, Sourcieux les Mines et Lentilly).

Les animations scolaires sur la gestion des Espaces Naturels Sensibles existent depuis 2007. Sur l'année 2018/2019, elles ont rencontré un vif succès avec **50 classes inscrites** (3 sessions par classe).

- Réduction des déchets pour une meilleure gestion

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a en charge la collecte, l'élimination, le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

En 2015, la collectivité s'est engagée dans un programme local de réduction des déchets. Il comporte 7 axes de 25 actions visant à réduire de 7% les quantités de déchets. Une des actions consiste à sensibiliser le public scolaire à cette problématique. Le territoire a été labellisé en 2015 "Territoire zéro déchets zéro gaspillage" par le Ministère de l'environnement pour une durée de 3 ans. Cette distinction met en valeur l'ensemble des actions ambitieuses de la Communauté de Communes.

Les animations scolaires sur la gestion des déchets existent depuis 2007. Sur l'année 2018/2019, elles ont rencontré un vif succès avec **34 classes inscrites** (3 sessions par classe).

- La découverte de l'agriculture locale, de son impact sur le paysage, des pratiques et productions agricoles propres au territoire

Dans le cadre de sa compétence « Aménagement du territoire », la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a en charge le soutien à l'agriculture du territoire.

S'inscrivant dans l'axe stratégique dédié à la communication et l'information et son orientation appelée « Permettre une meilleure connaissance du métier d'agriculteur ainsi que des productions locales et développer le lien entre les agriculteurs et les habitants », la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle souhaite se positionner en tant qu'acteur de l'éducation pour faire connaître l'agriculture de son territoire à travers la mise en place d'animations scolaires spécifiques.

L'accompagnement pédagogique proposé pour chaque classe est de 3 demi-journées axées sur la découverte de l'agriculture locale. Elles sont proposées aux classes de niveau cycle 2 et 3 (du CP au CM2).

Monsieur le Président propose de lancer un marché pour ces 3 animations sous la forme d'un accord cadre à bons de commande divisé en 3 lots.

Les estimations pour chacun des lots sont :

- Pour le lot 1 - Education et sensibilisation à l'environnement à travers les Espaces Naturels Sensibles : 40 000 € HT maximum /an
- Pour le lot 2 – Education à la réduction et au recyclage des déchets ménagers : 25 000 € HT maximum/an
- Pour le lot 3 - La découverte de l'agriculture locale : 25 000 € HT

Ce marché sera lancé pour 1 an renouvelable 2 fois 1 an.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à lancer, signer, exécuter le marché de services pour ces 3 animations sous la forme d'un accord cadre à bons de commande divisé en 3 lots et à contracter des éventuels avenants liés à l'évolution des marchés ;
- **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

SERVICES A LA PERSONNE

✗ **Attribution d'une subvention aux ateliers d'apprentissage de la Giraudière**

Monsieur Jean-Bernard Cherblanc explique que les ateliers d'apprentissage de la Giraudière à Brussieu vont réaliser la rénovation de l'internat de l'établissement et qu'ils ont dans ce contexte la nécessité de loger les élèves ailleurs pendant 2 années scolaires : 2019/2020 et 2020/2021. De ce fait, ils doivent transporter les élèves sur les sites d'accueil.

Monsieur Jean-Bernard Cherblanc annonce qu'ils sollicitent une aide des Communautés de Communes, dont sont issus les élèves et que cette aide correspond à une participation aux frais de transport au prorata du nombre d'élèves de chaque territoire. Le coût du transport est estimé à 35 200 € pour les 2 ans et 21 % des élèves concernés sont issus du Pays de L'Arbresle ce qui représenterait une subvention à hauteur de 7 500 € sur 2 ans ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 7 500 € aux ateliers d'apprentissage de la Giraudière pour le transport des élèves selon les modalités inscrites dans la convention ;
- **Autorise** le Président à signer la convention afférente au versement de cette subvention ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

✗ **Convention de partenariat entre Innovation et Développement et la CCPA pour l'auto-école sociale**

Monsieur Jean-Bernard Cherblanc explique que l'auto-école sociale Nord-Ouest Rhône est portée par l'association Innovation et développement. L'auto-école intervient sur la Communauté de l'Ouest Rhodanien, la Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle depuis juillet 2009 et qu'elle dispose de 45 places.

Monsieur Jean-Bernard Cherblanc rappelle les critères d'éligibilité :

- Être habitant du territoire.
- Être dans une démarche active de recherche d'emploi (suivi par un chargé d'insertion sociale et professionnelle).
- Avoir un projet professionnel qui nécessite d'avoir le permis.
- Avoir besoin d'une pédagogie adaptée.
- Avoir un faible niveau de qualification.
- Avoir des difficultés financières réelles ;

Monsieur Jean-Bernard Cherblanc explique que les candidats sont adressés par des prescripteurs (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison du Rhône, ICARE...). De juillet 2009 à octobre 2018, 289 stagiaires dont 69 du Pays de L'Arbresle ont bénéficié du service et qu'actuellement, 20 stagiaires du Pays de L'Arbresle sont en cours de parcours ;

Monsieur Jean-Bernard Cherblanc ajoute que le budget prévisionnel de fonctionnement du service pour 2019 est estimé à 95 641 € et que la Communauté de Communes est sollicitée à hauteur de 10 000 €, les autres financeurs étant l'Etat, le Conseil Départemental, la CAF et les autres Communautés de Communes ;

Il est proposé d'accorder une aide de 10 000 € à Innovation et Développement pour le fonctionnement de ce service en 2019 et que cette aide pourrait être versée en 2 fois : 70 % après le vote du budget de la Communauté de Communes et le solde en fin d'année 2019, avec un réajustement, si nécessaire en fonction de la réalité du fonctionnement du service (aide totale plafonnée à 10 000 €) ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de participer à l'auto-école sociale en attribuant une subvention de 10 000 € à Innovation et développement ;
- **Autorise** le Président à signer la convention afférente à cette subvention ;
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

**Le Président,
Pierre-Jean ZANNETTACCI**

ANNEXE



BILAN DU SCHEMA DE MUTUALISATION

ANNEE 2016-2018

Avril 2019

Budget

SOMMAIRE

RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES THEMATIQUES DE LA CHARTE DE MUTUALISATION	2
SYNTHESE 2016-2018.....	3
1. SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES - COMMUNES ET CCPA.....	6
2. SERVICE CCPA AUX COMMUNES – OUTIL ET CHARGE DE PROJET S.I.G.	14
3. SERVICE CCPA AUX COMMUNES -CHARGE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE.....	17
4. SERVICES CCPA AUX COMMUNES : GROUPEMENTS DE COMMANDES, ACHATS MUTUALISES, ACTIONS DE FORMATION, PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES -.....	29
5. PRESTATIONS CCPA AUX COMMUNES.....	32
6. PERSPECTIVES DE MUTUALISATION.....	33
7. TABLEAU RECAPITULATIF ESTIMATIF DES COUTS ANNUELS POUR LA CCPA.....	36

RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES THEMATIQUES DE LA CHARTE DE MUTUALISATION

Les coopérations et mutualisations intercommunales sont anciennes sur le Pays de L'Arbresle, mais elles ont été définies de manière précise dans une Charte de Mutualisation votée le 17 décembre 2015 par le Conseil Communautaire du Pays de L'Arbresle.

Les acteurs du projet avaient défini deux objectifs principaux :

- L'efficacité de l'action publique (La qualité de travail des agents territoriaux + Maîtriser la dépense publique)
- Fédérer le territoire (Pérenniser et renforcer les services publics + Renforcer la solidarité du territoire)

La concertation avec l'ensemble des communes avait permis de recenser 21 thèmes de mutualisation envisageables :

- | | |
|---------------------------|------------------|
| ■ Administration générale | ■ Péri-scolaire |
| ■ Bâtiment | ■ Personnel |
| ■ Cimetière | ■ Petite Enfance |
| ■ Communication | ■ Scolaire |
| ■ Culture et festivités | ■ Sécurité |
| ■ Enfance / Jeunesse | ■ Sports |
| ■ Espaces Verts | ■ Techniques |
| ■ Finances / Comptabilité | ■ Urbanisme |
| ■ Hygiène et prévention | ■ Véhicules |
| ■ Informatique | ■ Voirie |

A partir de cette compilation, le Comité de Pilotage a décidé de retenir les 6 thématiques principales suivantes, lesquelles ont fait l'objet d'études et de réflexions au sein d'ateliers :

- | | |
|--|--|
| -Police municipale/intercommunale | ■ Service technique mutualisé |
| -Ressources humaines | ■ Mutualisation des contrats de maintenance et du matériel |
| -Administration générale | -Groupements de commandes |
| ■ Marchés publics | - Culture - médiathèques |
| ■ Informatique | |
| -Technique - bâtiment - matériel | |

SYNTHESE 2016-2018

La mutualisation issue de la Charte a débuté courant 2016 avec un démarrage progressif du projet.

La mutualisation complète de la Police Municipale sur le Pays de l'Arbresle a été abandonnée car certaines communes ne souhaitent pas se désengager de liens contractuels préexistants avec d'autres communes limitrophes hors territoire. Ceci dit, une mutualisation partielle a été mise en place entre plusieurs communes de la CCPA. Un service commun Ressources Humaines a vu le jour en 2017. Un groupement de commande infogérance informatique a été mis en place en 2017 et la CCPA a recruté un coordonnateur responsable du pilotage de l'infogérance à temps partiel en août 2017. Les groupements de commandes proposés par la CCPA ont été nombreux et renouvelés. Des groupements de commande concernant l'achat de prestations de vérification des installations électriques, gaz et alarmes incendie des bâtiments ; achat de vérifications réglementaires et maintenance des équipements de systèmes de sécurité incendie des bâtiments ; vont être lancés courant 2019. Un groupe de travail regroupant des élus communaux, des agents et des bénévoles des médiathèques/bibliothèques, des représentants de la bibliothèque départementale de prêt du Rhône, a travaillé sur la thématique culture-médiathèque. Cette instance a proposé une formation concernant la mise en réseau des médiathèques/ bibliothèques du Pays de L'Arbresle et a commandé un diagnostic de la Culture en Pays de L'Arbresle. Reste à mettre en œuvre un service technique mutualisé dans les années futures.

Cette 3ème année de mise en œuvre du schéma de mutualisation des services est une année caractérisée par une montée en charge progressive des mutualisations.

Globalement les communes sont satisfaites des services mutualisés auxquelles elles adhèrent : compétences techniques mises à disposition, qualité des prestations, disponibilités et expertises des agents mutualisés. De son côté, la communauté de communes bénéficie également de la dynamique enclenchée par la mutualisation des services, elle est satisfaite des services mutualisés et des relations de confiance établies avec les communes.

Des groupes de travail réguliers par thématique permettent de faire un point sur les activités du service mutualisé et sur les perspectives. Les agents communautaires mutualisés sont à l'écoute des communes et de leurs besoins, ils procèdent aux évolutions des services mutualisés (périmètre, fonctionnement, ...) quand cela s'avère nécessaire.

Un bilan plus détaillé de l'ensemble des services mutualisés est présenté ci-dessous avec pour chacun d'entre eux les caractéristiques qui lui sont propres. Une évaluation des effectifs et des dépenses de fonctionnement est présentée pour chaque type de mutualisation.

Fort est de constater que la mutualisation ne se traduit pas par une baisse des effectifs dans les communes. L'apport principal de la mutualisation en Pays de L'Arbresle est une stratégie de territoire qui profite à toutes les communes adhérentes et à la CCPA, selon trois approches :

Approche financière :

- ✓ Réaliser des économies d'échelles sur les investissements et sur les maintenances (ex : groupements de commande : ex téléphonie fixe et mobile)
- ✓ Améliorer le ratio qualité/coût des prestations (ex : infogérance)

Approche technique :

- ✓ Améliorer la qualité des services et anticiper les problèmes, accroître les compétences de tous (ex : SCRH)
- ✓ Sécuriser les systèmes et procédures grâce à un partage de connaissances et d'expériences (juridique, informatique, technique) (ex : SCRH)
- ✓ Faciliter la modernisation des moyens et outils (ex : S.I.G.)
- ✓ Harmoniser les parcs et éviter les fractures technologiques entre les communes (ex : infogérance)
- ✓ Accompagner les évolutions et les changements par de l'expertise (ex : infogérance)
- ✓ Faire baisser le temps et le coût de rédaction des marchés publics des communes et assurer une réelle mise en concurrence conforme au code des marchés publics (ex : groupements de commande)

Approche Gouvernance :

- ✓ Apporter une vision à 360° des enjeux du territoire (ex : S.I.G.)
- ✓ Capitaliser les connaissances et savoir-faire à partir de l'expérience de chaque commune et faire adopter les bonnes pratiques aux autres (ex : SCRH)
- ✓ Fédérer de manière progressive et concertée les collectivités concernées (ex : SCRH)
- ✓ Dégager les axes de développement communs (ex : S.I.G.)

Les perspectives d'avenir de la mutualisation sont présentées en fin de document.

1. SERVICE COMMUN RESSOURCES HUMAINES - COMMUNES ET CCPA

-Date de mise en place : 2017

- Adhérents : 8 communes adhérentes + SIVOM Giraudière par convention +CCPA:

- ✓ Bully
- ✓ L'Arbresle
- ✓ Courzieu
- ✓ Fleurieux Sur L'Arbresle
- ✓ Saint Germain Nuelles
- ✓ Saint Julien Sur Bibost
- ✓ Sourcieux les Mines
- ✓ Bessenay

- ✓ Le SIVOM de la Giraudière

-Accompagnement : communes accompagnées à 90% sur le métier RH

-Prise en charge CCPA : le coût payé par les communes en 2018 est de 107 692.20 € alors que le coût réel du service est de 143 814.38 € + mise à disposition gracieuse de la DRH CCPA sur un temps partiel. Soit une économie de 36 122.18 € pour les communes, coût supporté par la CCPA.

Contexte :

Cette action de mutualisation représente un fort enjeu pour le territoire et les administrations communales puisqu'elle doit apporter un accroissement des compétences, tendre vers plus d'efficacité et nous permettre de répondre en tant qu'employeur à l'ensemble de nos obligations.

Plusieurs communes ayant manifesté un intérêt pour ce projet, il a été proposé d'acter la création du Service Commun Ressources Humaines selon les modalités suivantes :

Principales missions du service commun RH :

- Gestion des carrières
- Gestion des absences
- Gestion de la formation
- Gestion de la rémunération et des accessoires
- Gestion des recrutements.

Il avait été proposé l'organisation du service commun suivante :

- 1 coordonnateur responsable du service à temps complet
- Des collaborateurs polyvalents et non dédiés à une tâche unique : le nombre de postes dépend du nombre d'agents à gérer
- Un agent dédié à la formation
- Un assistant administratif

La création du Service Commun Ressources Humaines a été validée au conseil communautaire du 15 décembre 2016.

La commune de Fleurieux Sur l'Arbresle devait réorganiser ses services suite au départ en retraite d'un agent à temps complet. La commune a fait le choix de déléguer à la CCPA la partie ressources humaines au 1^{er} janvier 2017 et de recruter un agent à mi-temps pour l'autre partie administrative.

Sur l'année 2017, cette mutualisation a été testée par le biais d'une convention de prestation de service avec la commune pilote de Fleurieux Sur l'Arbresle.

La commune a donc fait l'économie d'un ½ poste.

Les retours sur cette mutualisation ont été très positifs de la part des élus et des agents.

Fin 2017, 7 communes se sont engagées à intégrer ce nouveau service commun au 1^{er} janvier 2018 :

- ✓ Bully
- ✓ L'Arbresle
- ✓ Courzieu
- ✓ Fleurieux Sur L'Arbresle
- ✓ Saint Germain Nuelles
- ✓ Saint Julien Sur Bibost
- ✓ Sourcieux les Mines

Organisation 2018 du service RH mutualisé :

A noter les recrutements suivants pour la mise en place du Service Commun RH :

- Janvier 2017 : un gestionnaire ressources humaines
- Septembre 2017 : un gestionnaire ressources humaines
- Janvier 2018 : mutation à la CCPA de l'agent en charge des ressources humaines à la commune de l'Arbresle
- Février 2018 : arrivée du 4^{ème} gestionnaire ressources humaines, formation, secrétariat.

A compter de février 2018, l'équipe prévue étant constituée (1 DRH et 4 gestionnaires ressources humaines) une répartition par gestionnaire a été mise en place :

- Un gestionnaire RH est affecté à la CCPA et à la commune de Fleurieux Sur l'Arbresle
- Un gestionnaire RH est affecté aux communes de Courzieu, Saint Germain Nuelles, Sourcieux les Mines, Saint Julien Sur Bibost.
- Un gestionnaire RH affecté à la commune de l'Arbresle.
- Un gestionnaire RH est affecté à Bully, à la formation et au secrétariat.
- La DRH gère le service, les projets et instances internes à la CCPA, le lien avec les DGS, la mise en œuvre de procédures, outils et dispositifs communs aux services.

Le nombre d'ETP affecté au service commun RH est de 5 agents dont 1,4 ETP pris en charge par la CCPA (poste DRH et formation).

Le planning d'intégration des communes a été le suivant :

Toutes les communes ont été intégrées au 1^{er} janvier 2018, excepté Fleurieux Sur l'Arbresle qui était déjà gérée par la CCPA depuis 2017.

Un travail préparatoire a été nécessaire avant l'intégration effective car il y avait lieu de reprendre l'historique des dossiers carrières des agents et la création des dossiers des contractuels et élus.

A compter du mois de septembre 2017, un travail prospectif a été mis en œuvre afin d'intégrer les communes au sein du service RH à compter du 1^{er} janvier 2018. Le paramétrage informatique a été effectué au mois de décembre 2017.

Constat général :

Le 1^{er} semestre 2018 a consisté à mettre à jour les dossiers des agents au regard de leurs avancements de carrière (avancement d'échelons rétroactifs, mise en œuvre d'avancement de grades et des années antérieures le cas échéant).

Le service a également procédé à la mise en conformité des situations de certains agents contractuels.

Cette reprise d'historique a nécessité un long travail et est finalisé.

Il reste encore à finaliser des fiches de postes. Ce travail sera fait pour la rentrée 2018 en vue des entretiens professionnels 2018.

Evaluation quantitative :

A la création du service commun, il avait été convenu que le portefeuille géré par gestionnaire ne dépasse pas 100 dossiers par gestionnaire. Le responsable du service n'étant pas compté. Aujourd'hui l'effectif réel par gestionnaire correspond à un portefeuille de 107 dossiers agents et élus.

Si de nouvelles collectivités intègrent le service commun, l'effectif du service sera à revoir.

BILAN DES ACTIVITES DU SCRH

1. GESTION DES CARRIERES :

La gestion des carrières est désormais assumée par chaque gestionnaire, en lien avec la DGS et/ou le référent RH de la commune concernée.

Le service RH est en lien régulier avec les instances paritaires du Centre de Gestion afin d'assurer le suivi de la carrière des collectivités. Il conseille les DGS sur les dossiers à soumettre aux instances paritaires et prépare les dossiers lorsqu'ils sont soumis à ces instances en lien avec les DGS.

Les dossiers de retraites et simulations de retraite sont gérés directement par les gestionnaires du service. Les communes ont contractualisé avec le Centre de gestion pour un accompagnement et une finalisation de ces dossiers qui nécessitent une connaissance très fine de ce secteur en constante mutation.

2. GESTION DES ABSENCES :

Gestion des congés annuels : en concertation avec les communes, la gestion des congés annuels n'a pas été mise en œuvre.

En revanche la gestion des dossiers d'accident du travail et de maladie s'est faite au cours du 1^{er} semestre 2018 et chaque gestionnaire intervient directement dans ce domaine. Ce suivi permet d'intégrer le suivi des remboursements liés aux maladies (auprès de l'assurance du personnel qui est spécifique à chaque collectivité ou auprès de la CRAM pour les contractuels).

Le service assure aussi les saisines des instances médicales (comité médical et commission de réforme).

Gestion des maladies : Ce travail sur la gestion des absences en particulier les maladies de longue durée, longue maladie, maladies professionnelles, mi-temps thérapeutique a permis d'accompagner les communes sur les dossiers en cours.

Gestion de la médecine du travail : A ce jour, le service commun RH assume le suivi des agents des communes pour tout dossier impliquant le suivi du comité médical, les expertises spécifiques, les visites de contrôle en cas d'arrêt maladie, les gestionnaires du service RH interviennent directement.

Gestion des mutuelles des agents : Le service commun RH met en œuvre les contrats spécifiques à chaque commune, transmet le cas échéant aux mutuelles les évolutions des dossiers individuels des agents et les effectifs de chaque collectivités (radiation, mutation, ..). Il applique les participations décidées par chaque assemblée délibérante.

3. GESTION DE LA FORMATION

Le service a pu accompagner les démarches de formation mutualisées mais n'intervient pas en référent direct pour des compétences spécifiquement communales. Chaque commune conserve la possibilité de solliciter des formations internes à sa collectivité (agents des écoles par exemple).

6 formations en union de collectivités ont été organisées par le SCRH sur 2018 :

- Communication et relations professionnelles
- Conduite de projet
- Entretien professionnel encadrant
- Management
- Marchés publics – groupement de commande
- PSC1
- Saisie des variables de paie (pour les DGS et référents RH des communes)

Au total les agents des 7 communes ont participé aux formations, ainsi que le SYRIBT et le SIABA.

Malgré les demandes des communes, un plan de formation mutualisé ne peut être formalisé car le service ne gère pas toutes les communes du territoire et donc la réglementation l'interdit.

4. GESTION DE LA REMUNERATION ET DES ACCESSOIRES

Le suivi du régime indemnitaire et des primes annuelles est un élément spécifique de vigilance. Ils varient très régulièrement, et nécessitent un suivi administratif et comptable spécifique.

Le service a accompagné une commune pour la mise en place du RIFSEEP.

5. GESTION DES RECRUTEMENTS

Le service accompagne les DGS dans les recrutements en particulier dans le suivi administratif de celui-ci (publication des offres, simulations de salaires, mise en place des mutations, liens avec les collectivités concernées.). Sauf besoin spécifique, il convient de considérer que le recrutement est du ressort spécifique des DGS.

6. AUTRES MISSIONS ET CONSEIL AUX COMMUNES EN MATIERE DE STRATEGIE RH

Suivi avec les communes :

Un lien régulier est réalisé avec les DGS de chaque commune et selon les dossiers à traiter soit en lien avec la DRH ou le gestionnaire de la collectivité.

Des réunions ont été mises en place entre le service RH et les DGS/référents RH des communes. Ce rendez-vous s'effectue à la CCPA où dans les communes.

Des dossiers spécifiques ont fait l'objet d'un accompagnement du service RH auprès des DGS des communes à leur demande.

Conseil RH aux élus/DGS :

Le service a rédigé des notes pour les élus ou DGS des communes à leur demande sur des thématiques d'actualité ou pour des nouvelles délibérations RH.

Conseil RH aux agents :

Des rendez-vous spécifiques sont proposés aux agents de collectivités qui le souhaitent (avancement, retraite, maladie...).

Bilans sociaux 2017 :

Faute d'accès au logiciel métier pour 2017, la CCPA n'a pas traité rétroactivement le bilan social des collectivités qu'elle n'avait pas encore intégré, cependant la CCPA a pu réaliser le bilan social de Fleurieux Sur l'Arbresle (adhérente depuis 2017).

COUT DU SCRH EN 2018

formule convention	L'ARBRESLE	BULLY	COURZIEU	FLEURIEUX	SGN	ST JULIEN	SOURCIEUX	TOTAL
total charges prises par les communes	143 814,38 €	143 814,38 €	143 814,38 €	143 814,38 €	143 814,38 €	143 814,38 €	143 814,38 €	
nombre total agents	211,07	211,07	211,07	211,07	211,07	211,07	211,07	
nombre total élus	53	53	53	53	53	53	53	
nombre agent commune moyenne annuelle	120	18,32	11,4	20,25	18,88	6,3	15,92	
nombre élus commune moyenne annuelle	12	9	5	6	9	5	7	
COUT 2018 SCRH	71 888,13 €	14 878,66 €	8 931,56 €	14 295,93 €	15 183,64 €	6 154,06 €	12 482,39 €	143 814,38 €
formule annexe convention cout agent 460 € / cout élu 200 €	L'ARBRESLE	BULLY	COURZIEU	FLEURIEUX	SGN	ST JULIEN	SOURCIEUX	TOTAL
nombre agent commune moyenne annuelle	120	18,32	11,4	20,25	18,88	6,3	15,92	
nombre élus commune moyenne annuelle	12	9	5	6	9	5	7	
agent	55 200,00 €	8 427,20 €	5 244,00 €	9 315,00 €	8 684,80 €	2 898,00 €	7 323,20 €	97 092,20 €
élus	2 400,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	1 800,00 €	1 000,00 €	1 400,00 €	10 600,00 €
TOTAL PAYE PAR LES COMMUNE EN 2018	57 600,00 €	10 227,20 €	6 244,00 €	10 515,00 €	10 484,80 €	3 898,00 €	8 723,20 €	107 692,20 €
gain par commune	14 288,13 €	4 651,46 €	2 687,56 €	3 780,93 €	4 698,84 €	2 256,06 €	3 759,19 €	36 122,18 €
						cout supporté par CCPA		36 122,18 €

Le coût payé par les communes en 2018 est de 107 692.20 € alors que le coût réel du service est de 143 814.38 € + mise à disposition gracieuse de la DRH CCPA sur un temps partiel. Soit une économie de 36 122.18 € pour les communes, coût supporté par la CCPA.

EVOLUTIONS DU SCRH EN 2019

- Intégration de nouvelles collectivités

La commune de BESSENAY et le SIVOM de la Giraudière ont intégré le SCRH au 1^{er} janvier 2019.

La CCPA a pris la compétence assainissement collectif/eaux pluviales au 1^{er} janvier 2019, par conséquent les agents du SIABA sont devenus agents de la CCPA (7 agents titulaires).

- Evolution du service

Afin de pouvoir supporter la charge de travail supplémentaire, un poste de gestionnaire RH a été créé au conseil communautaire d'octobre 2018. L'agent RH / comptable du SIABA s'est positionné sur le poste. Après entretien de recrutement, vérification des compétences attendues, l'agent a été recruté au SCRH.

- Mise en œuvre ou révision du RIFSEEP pour toutes les collectivités

- Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019

- Prélèvement à la source
- PPCR (nouvelles grilles indiciaires) et transfert prime/point
- Indemnité compensatrice de CSG (évolution)

- **Formations en « union de collectivités »**

Après concertation des communes sur les besoins des collectivités, la CCPA va organiser les formations en union de collectivités avec le CNFPT, pour les thématiques suivantes :

- o Management (module 2)
- o PSC1
- o Sécurisation des travaux en hauteur
- o Habilitations électriques
- o La voix, instrument de la relation avec l'enfant
- o Conduite de projet

- **Evolution de l'outil d'échange de données**

Un outil d'échange de documents a été mis en place en 2018 entre les communes et la CCPA. Ce OneDrive permet d'échanger et de consulter les dossiers agents et tous les documents concernant les RH.

Cet outil va évoluer en 2019 sur un nouvel outil d'échange plus performant « Sharepoint ».

- **RGPD**

Le SCRH doit se mettre en conformité avec la réglementation du RGPD pour la protection des données personnelles. Les données des agents/élus sont des données sensibles. Pour se faire, la CCPA va conclure un groupement de commandes pour désigner un organisme et un agent sera désigné comme DPD (délégué à la Protection des Données).

PERSPECTIVES A MOYEN ET LONG TERME DU SCRH

Moyen terme :

- Evolution du nombre de collectivités adhérentes
- Mise à jour des fiches de postes
- Mise à jour complète du tableau des effectifs de chaque collectivité en lien avec les DGS dans une perspective de simplification des procédures administratives dans le cadre de la gestion des carrières et de référentiel commun pour la conduite de la politique RH des collectivités
- Se mettre en conformité avec la réglementation concernant le RGPD
- Création d'un service commun hygiène & sécurité
- Réflexion sur l'action sociale pour les agents (adhésion au service social CDG69)
- Mise en place d'indicateurs RH

Long terme :

- Accès au SIRH pour tous les agents des communes
- Approfondissement des utilisations du logiciel métier à usage des DGS :
 - o Suivi des évaluations par le logiciel RH
 - o Suivi des formations par le logiciel RH
 - o Suivi des budgets et perspectives budgétaires
- Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) afin d'affiner les perspectives d'évolution des effectifs pour chaque collectivité et d'anticiper d'éventuelles mobilités et reclassements.

- Développement d'une connaissance des dispositifs spécifiques de recrutements et bourse commune des remplacements (renforcement des liens avec les partenaires de l'emploi local) et les écoles spécialisées le cas échéant.
- Uniformisation des pratiques sur le territoire.

EVALUATION DU SCRH

POSITIF	A AMELIORER
Communication agents CCPA/communes	Information des communes sur la veille réglementaire
Gestion des carrières	Anticipation de certains contrats
Gestion des paies	Anticipation de certains éléments variables de paie
Formations organisées en union de collectivité : gain financier pour les communes / confort pour les agents	Suivi de toutes les collectivités sur les formations obligatoires

2. SERVICE CCPA AUX COMMUNES – OUTIL ET CHARGE DE PROJET S.I.G.

Date de mise en place : 2004

Adhérents : Communes (environ 80 utilisateurs potentiels) + CCPA (environ 30 utilisateurs) + SIEB (1 utilisateur) + Police pluri-communale (1 utilisateur)

Accompagnement : communes accompagnées à 100% sur le métier SIG

PRISE EN CHARGE CCPA : 100% du coût total du chargé de projet SIG (1/4 ETP)

100% du coût du matériel, logiciel, maintenance

100% coût des formations des agents des communes

Historique :

En 2002, une première démarche de recensement des besoins a été menée par la CCPA auprès des communes pour évaluer les attentes en matière de Système d'Information Géographique (questionnaire).

En 2003, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, une prestation d'accompagnement à la mise en œuvre d'un SIG au sein de la CCPA et de ses Communes membres a été réalisée (IETI CONSULTANTS). Une démarche de numérisation du cadastre a été également menée en parallèle avec les communes.

Cette mission a permis de déployer un SIG mutualisé dès 2004 (GEOSOFT).

Concomitamment à cette évolution, un poste de responsable SIG a été créé au sein de la Communauté de Communes avec un premier recrutement en 2005.

Un renouvellement de l'outil a été effectué en 2012 avec le choix d'une solution « full web » (ESRI).

Cette solution est conservée en 2018 mais fait l'objet d'une migration importante pour bénéficier des dernières avancées en matière de SIG, notamment au niveau des outils de mobilité (collecte de données sur le terrain).

Principalement axé sur la consultation des données cadastrales et des documents d'urbanismes, le SIG a été déployé dans les communes et s'est vu progressivement doté de nouvelles couches d'informations (Réseaux humide, zonages)

En conclusion, on peut considérer que la CCPA a été relativement précurseur en matière d'utilisation et de mutualisation des outils SIG. Cela a permis notamment de constituer un réseau d'utilisateurs SIG et de participer au renforcement des liens entre les différents services intercommunaux et communaux.

Tableau de Synthèse

Dates	Actions
2002	Premières réflexions sur les besoins SIG de la CCPA et des communes. Questionnaire auprès des communes.
2003	Mission d'assistance à la mise en place d'un SIG à la CCPA et dans ses Communes membres
2005	Création du poste de responsable SIG
2012	Renouvellement du marché SIG. Acquisition solutions ESRI (full web)
2018	Migration vers nouvelle plateforme SIG ESRI

Utilisation et contenu du SIG :

✓ Principales fonctionnalités du SIG utilisées dans les communes :

- Renseignement du public sur le cadastre et le PLU dans les communes (fiches parcelles, renseignements d'urbanisme)
- Consultation des données d'urbanismes dans le cadre des projets d'aménagements
- Localisation des réseaux humides
- Localisation des gestionnaires de voirie
- Production cartographique
- Transmission de données aux partenaires (Bureaux d'études)

✓ Couches SIG mises à disposition des communes :

Cadastre (plan et données nominatives)
- Foncier communal - Unités foncières - Filiation des parcelles
PLU (format CNIG)
Autres Zonages :
- PPRNI - PENAP - Protection captages des eaux - Zonages d'assainissement
Couche gestionnaire de voirie
Servitudes d'utilité publique (format RASTER)
Réseaux humides :
- Assainissement - Eau pluviales - Eau potable
Photo aérienne haute résolution de l'IGN (prise de vue 2017)

✓ Nombre d'utilisateurs :

- Communes (environ 80 utilisateurs potentiels)
- CCPA (environ 30 utilisateurs)
- SIEB (1 utilisateur)

- Police pluri-communale (1 utilisateur)

Coûts 2018 :

Investissement :

- Prestation de migration vers nouvelle plate-forme : 15.150€ TTC

Fonctionnement :

- Maintenance SIG 2018 : 3978 € TTC
- Poste responsable SIG

Estimation du temps passé au service des communes (2018):

- Environ 25% d'un temps complet (5 jrs par mois environ)

Formations :

- 2 demi-journées en 2017
- 1 demi-journée en 2018
- Prévision 2019 : 4 demi-journées (à préciser)

Axes de développements envisagés sur 2019-2020 au niveau des communes :

- Amélioration de la qualité des données déjà présentes (notamment réseaux humides Assainissement et Eaux pluviales)
- Ajout de nouvelles couches (réseaux secs, servitudes d'utilités publiques au format vectoriel, données métiers diverses)
- Développement de fonctionnalités métiers pour la gestion cartographique du patrimoine communal (gestion des routes, des hydrants, des espaces verts,...)
- Mise en place de groupes de travail thématiques pour le développement du SIG dans les communes (SIG en mise à jour directe, gestion de données métiers) → animation d'un réseau d'utilisateurs sur des thèmes ciblés
- Développement de l'usage des smartphones pour la consultation et la mise à jour du SIG

3. SERVICE CCPA AUX COMMUNES –

CHARGE DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

Date de mise en place : 2017

Adhérents : 12 communes adhérentes + SYRIBT+ SIABA + CCPA

2017	2018	2019
✓ CCPA	✓ Bessenay	✓ Chevinay
✓ SYRIBT	✓ Bully	
✓ Saint Germain Nuelles	✓ Eveux	
✓ Saint Julien Sur Bibost	✓ l'Arbresle	
✓ Sourcieux les Mines	✓ Sain Bel	
✓ Lentilly	✓ Savigny	
	✓ SIABA	
	✓ Fleurieux-sur-l'Arbresle (juin)	

Accompagnement : communes accompagnées à 90% sur le métier infogérance + développement numérique

PRISE EN CHARGE CCPA : 100% du coût total du coordonnateur infogérance et chargé de développement numérique sur le territoire CCPA (1/2 ETP).

Les communes paient leur prestation de service externe d'infogérance. Le coût global de la prestation d'infogérance est réglé par la CCPA qui refacture en fin d'année le coût de prestation réelle effectuée par le prestataire pour chaque commune. Les factures sont validées tous les mois par les communes.

Précision : Les prestations hors BPU sont facturées directement aux communes (Besoins spécifiques, Mail In black, hébergement messagerie/nom de domaine, etc.)

Contexte :

Cette action de mutualisation représente également un fort enjeu pour le territoire et les administrations communales puisqu'elle doit apporter un accroissement des compétences, et une sécurisation croissante des systèmes.

Plusieurs communes ainsi que le SYRIBT (partiellement hors territoire CCPA) et le SIABA, deux structures syndicales, ayant manifesté un intérêt pour ce projet, il a été proposé le recrutement par la CCPA d'un chargé de mission numérique qui consacrerait également du temps au développement des communes et syndicats.

L'organisation générale est la suivante :

- 1 coordonnateur responsable du pilotage de l'infogérance et du développement numérique sur le territoire à mi-temps pour les communes (initialement 25% passé à 50%)
- 1 prestataire de service

Principales missions auprès des communes et syndicats:

- Piloter des projets de mutualisation SI/informatique :
- Animer le groupe projet.
- Piloter et coordonner le prestataire infogérance.

- Accompagner au changement (organisationnel et management de l'information).
- Conseiller et apporter un appui technique aux communes

Un marché global d'infogérance pour les communes et syndicats (et la CCPA) (groupement de commande) a été porté par la CCPA qui a associé un groupe de travail composé d'élus et de techniciens pour rédiger le cahier des charges. La CCPA a géré la procédure de marché. Le titulaire a été choisi par le groupe de travail intercommunal. Le signataire du groupement de commande est la CCPA.

Grands principes de l'infogérance.

Pour répondre aux besoins des communes et s'adapter au mieux à leur fonctionnement, 3 types de facturations sont mis en place :

- Le forfait complet par poste / serveur : il comprend toutes les demandes pouvant faire l'objet de prestations de maintenance et d'assistance
- Le forfait partiel par poste / serveur : il comprend une supervision assurée sur les postes. Les interventions (à distance ou sur site) sont facturées au coupon
- Le coupon : chaque coupon compte pour 10mn. Principalement utilisé pour les sites secondaires (école, annexes) et/ou les collectivités ayant quelqu'un sur place capable d'intervenir

La prestation d'infogérance se décline en 4 points :

- Le service Desk / Hotline : le service est ouvert à tous, et peut être contacté par 3 canaux (téléphone, mail, portail extranet)
- Les interventions sur site : en cas de non résolution d'une panne, une intervention sur site est déclenchée
- La supervision des SI : elle permet d'adopter des actions proactives et d'anticiper les évolutions, les risques
- La gouvernance : le chef de projet est l'interlocuteur privilégié des communes avec pour missions de :
 - Suivre la prestation
 - Définir et affiner les indicateurs
 - Identifier les axes d'amélioration
 - Adopter les bonnes méthodes
 - Accompagner les communes dans leur transition numérique

L'infogérance doit permettre de dégager une stratégie numérique du territoire commune à l'ensemble des collectivités selon 3 approches :

Approche financière :

- ✓ Réaliser des économies d'échelles sur les investissements et sur les maintenances
- ✓ Améliorer le ratio qualité/coût du système d'information

Approche technique :

- ✓ Améliorer la qualité des services apportés aux clients du SI
- ✓ Faciliter la modernisation des moyens et outils
- ✓ Harmoniser les parcs et éviter les fractures technologiques entre les communes

Approche Gouvernance :

- ✓ S'assurer du bon alignement du SI sur la stratégie numérique du territoire
- ✓ Apporter une vision à 360° des enjeux du territoire
- ✓ Capitaliser sur l'expérience des communes et adopter les bonnes pratiques
- ✓ Fédérer de manière progressive et concertée les collectivités concernées
- ✓ Dégager les axes de développement communs et partager les compétences

BILAN QUALITATIF 2017-2018

L'organisation globale des communes vis-à-vis de l'informatique avant la mise en place de l'infogérance pouvait se résumer ainsi :

- Un prestataire local présent dans la majorité des communes.
- Un avis global positif des prestataires en place, sur différents aspects :
 - Une bonne connaissance des systèmes d'information
 - Une bonne maîtrise des environnements malgré la diversité des installations
 - Une réactivité efficace
 - Un niveau global de prestation en adéquation avec la « maturité numérique » et les attentes des communes.

1. Bilan organisationnel

1.1 2017 : Une année d'infogérance « partielle » et un démarrage difficile

Quelques données clés

- Le démarrage du dispositif d'infogérance se traduit par l'entrée de 6 collectivités en avril 2017 pour le reste de l'année : seulement 40% des communes engagées dans la démarche.
- L'arrivée du chargé de mission en août 2017 vient renforcer le pilotage de l'infogérance.

- Demande d'interventions / tickets ouverts

La montée en charge des demandes techniques et les capacités de XEFI à gérer l'ensemble des communes n'ont pas encore été éprouvées, et semblent pourtant montrer leurs limites actuelles (gestions désastreuses de l'attaque informatique subie par la CCPA et de la panne réseau/firewall à Lentilly fin 2017)

Le bilan semestriel du 12 décembre 2017 vient conforter cet avis :

Une satisfaction mitigée sur l'infogérance, selon les communes/utilisateurs, avec de nombreux points clés néanmoins restants encore à améliorer :

- une meilleure connaissance des structures et infrastructures lors du traitement d'une demande
- une recherche plus approfondie des causes d'un problème plutôt qu'une résolution partielle des pannes
- une plus grande réactivité de la part du chef de projet
- une meilleure communication dans l'avancement des dossiers (projets ou incidents en cours)

1.2 2018 : Une année de réorganisation pour l'infogérance XEFI

Quelques données clés

- **2018 constitue « l'année de référence », avec 95% des communes ayant intégré le dispositif.**
- Entrée de 8 collectivités supplémentaires dont L'Arbresle dans l'infogérance
- Demande d'interventions / tickets ouverts

Le début d'année est marqué par des nombreux problèmes d'organisation au sein de XEFI, impactant notamment les plus grosses communes.

En conséquence, une réunion de crise s'est tenue le 2 février.

Il sera acté deux actions prioritaires car fondamentales pour les communes :

- Le changement du chef de projet à compter du 1er mars
- L'affectation d'un technicien référent pour les interventions de proximité

En complément et pour répondre à cette désorganisation, le temps de travail du coordonnateur CCPA a été augmenté de 25% à 50% sur la thématique de l'infogérance. Il assure un suivi régulier du prestataire et des communes connaissant des difficultés.

La réorganisation progressive des équipes de XEFI, ainsi que le renforcement de la collaboration entre leur chef de projet, les référents communaux et le coordonnateur, a finalement permis de tendre vers une évolution positive du dispositif en cours d'année.

Récapitulatif des évolutions :

Organisationnel :

- La mise à disposition d'un technicien itinérant dédié à 100% sur le territoire
- Le renouvellement de 80% de l'équipe hotline
- la mise en place de process normés (ITIL) dans la gestion des incidents

Gouvernance :

- Une grande disponibilité du chargé de projet XEFI
- Une compréhension des besoins et des contraintes de nos communes
- Un suivi au quotidien de l'infogérance globale entre la CCPA et XEFI
- La mise en place de COPIL mensuels permettant de mettre en évidence les axes d'amélioration et les avancées positives
- Mise en place de COTECH sur des thématiques ciblées (ex : optimisation de la gestion globale des demandes techniques)

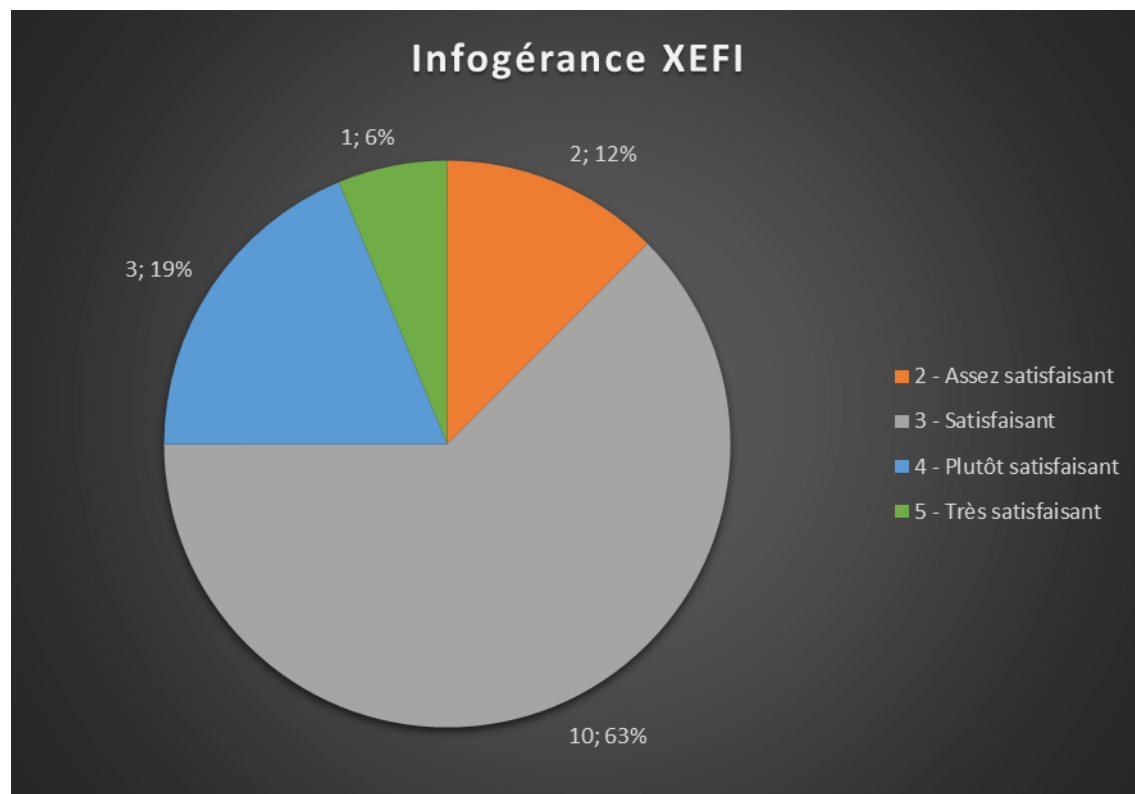
Opérationnel :

- des techniciens identifiés et référents
- Une réactivité conforme aux attentes grâce au technicien itinérant
- Une amélioration dans le suivi des actions
- Une amélioration dans la connaissance des installations

Désormais, le dispositif d'infogérance XEFI permet aux communes d'avoir accès à une qualité de service correspondant aux attentes des communes :

- ✓ Une meilleure réactivité
- ✓ Une hotline disponible
- ✓ Une expérience significative des SI du territoire
- ✓ Une connaissance des métiers des collectivités
- ✓ Un accompagnement de qualité et à l'écoute
- ✓ Des référents identifiés et qualifiés
- ✓ Une capacité à adapter ses équipes en fonction des besoins
- ✓ Une maîtrise des nouveaux outils mis en place (sécurité, messagerie, sauvegardes)

Cela se traduit aussi par un taux de 67% de structures satisfaites ou très satisfaites ayant répondu à l'enquête de satisfaction menée sur ce début d'année 2019 :



Enquête de satisfaction « XEFI » 2019

2. Bilan technique

2.1 Evolution des SI des communes

En premier lieu, il est intéressant de porter un regard sur les projets identifiés et/ou réalisés sur ces deux années, ainsi que ceux sur 2019.

2017-2018	Curatif	9 projets de renouvellement	22%	60%
		2 projets réseau / câblage	5%	
		14 projets sécurité	33%	
	Evolutif	4 projets Wifi	10%	40%
		6 projets messagerie	14%	
		1 projet métier	2%	
		3 projets sauvegardes	7%	
		3 projets serveurs	7%	

Chiffres

XEFI

L'analyse technique des actions menées au cours de ces années 2017 – 2018 dans le cadre de l'infogérance, permet d'identifier clairement deux catégories de projets :

- Les projets curatifs, n'apportant aucune plus-value fonctionnelle (60%)
- Les projets évolutifs, apportant un réel plus pour les services (40%)

Ces chiffres permettent de mettre évidence des parcs vieillissants en 2017, exposés en terme de sécurité (internet, messagerie), et ne permettant pas d'envisager des projets évolutifs immédiats.

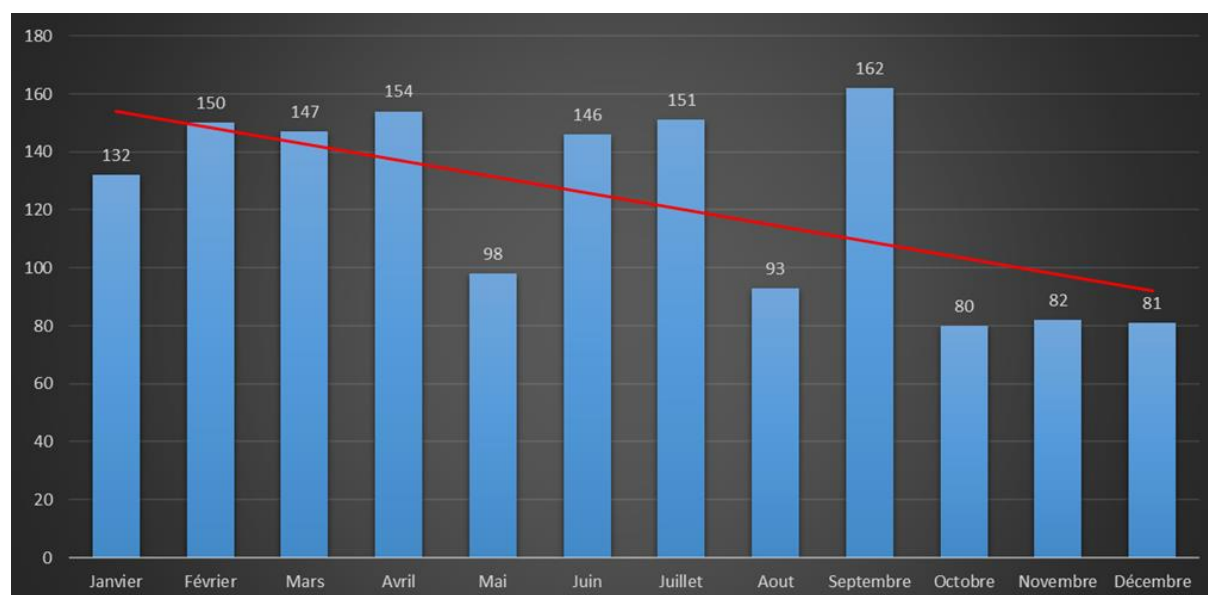
Ces conditions sont la plupart du temps propices aux pannes matérielles, aux problèmes de performances et aux défaillances de logiciels...et donc génératrices de demandes d'interventions.

L'évolution des logiciels métiers et des outils numériques imposent aux structures de se doter d'équipements performants et à jour.

A titre d'exemple, depuis 5 ans et avec l'éclosion des solutions Cloud, les logiciels métiers se démocratisent, et sont accessibles par le biais des navigateurs internet, mais sont gourmands en ressources matérielles. De fait, les équipements de 5 ans et plus n'offrent plus un confort de travail adapté aux nouveaux usages.

2.2 Evolution des demandes techniques

Après analyse à ce jour de l'évolution mensuelle du nombre de tickets ouverts chez XEFI par nos communes, nous constatons une baisse régulière des demandes.



Cela traduit trois points :

- Un impact réel des projets curatifs (renouvellement/sécurité) sur le fonctionnement global des SI des communes
- Une prise en main effective et efficace des installations informatiques des communes par XEFI
- La nécessité de sécuriser et moderniser le SI des communes

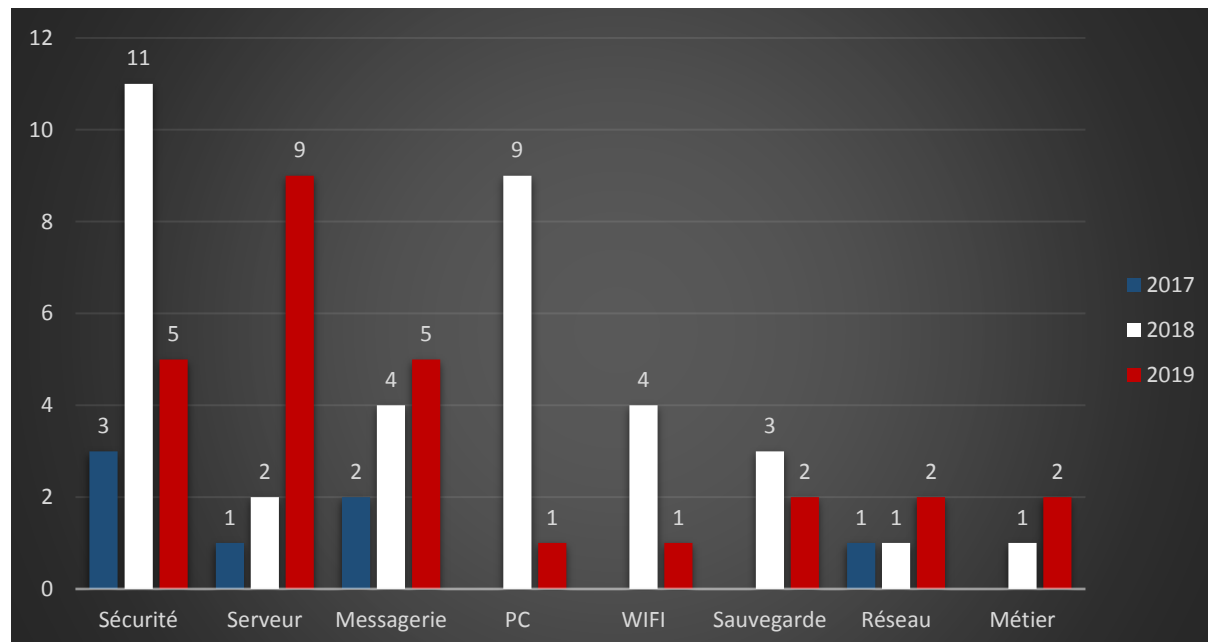
Cette évolution est directement corrélée à la période de mai 2017-juin 2018, sujette aux projets curatifs de renouvellement de parc et de sécurité.

Les perspectives 2019 témoignent d'une maturité des SI, avec une inversion de la tendance curative / évolutive :

2019	Evolutif	9 projets d'évolution i	33%	70%
		5 projets de message	19%	
		2pProjets sauvegarde	7%	
		1 projet wifi	4%	
		2 projets métiers (Sha	7%	
	Curatif	1 projet renouvelleme	4%	30%
		2 projets réseau / câb	7%	
		5 projets de sécurité	19%	

Chiffres XEFI

Vue d'ensemble des projets par nature et par année



Enfin, grâce à notre dispositif d'infogérance mutualisée, les nombreux projets d'infrastructure similaires à venir vont permettre de tendre vers des solutions unifiées, en capitalisant sur la connaissance et la vision globale de XEFI sur nos environnements.

3. Bilan Financier

3.1 Coût de l'infogérance avant / après mutualisation

	Coût annuel avant Infogérance XEFI <i>Chiffres ORIA 2015-2016</i>	Coût annuel avec Infogérance 2017 dont 1er trimestre sans XEFI			Coût annuel avec Infogérance 2018		
		Janvier-mars Sans XEFI	Avril - décembre Avec XEFI	Total 2017	XEFI	Coupons / Hors XEFI	Total 2018
CCPA	37 140	6 529	19 664	26 193	29 510	5 376	33 005
Lentilly	25 848	7 753	14 904	22 657	22 026	2 127	24 153
Saint-Germain-Nuelles	20 274	6 677	5 281	11 958	8 054	6 677	14 731
<i>hors écoles / dont écoles</i>	13 440 / 6 834						
Sourcieux-les-Mines	135	240	574	814	1 094	258	1 352
SYRIBT	3 757	939	1 882	2 821	2 980		2 980
SIABA	1 834			1 834	2 218		2 218
L'Arbresle	21 772			27 497	31 832	1 446	33 278
<i>hors écoles / dont écoles</i>	18 264 / 3 508			22 235 / 5 262			
Eveux	2 592			2 592	5 462	27	5 489
Fleurieux	5 924			6 127	3 505	2 281	5 786
Bully	3 960			3 960	2 453	11	2 464
Savigny	3 632			4 018	2 770		2 770
Sain Bel	4 387			5 748	4 181		4 181
Chevinay	1 714			1 714		1 714	1 714
Bessenay	3 226			3 273	4 224	140	4 364
Bibost				0			0
Saint-Julien-sur-Bibost				0			0
TOTAL	136 194	22 138	42 305	121 205	120 308	20 057	140 364

Analyse des coûts 2016 – 2017

L'année 2017 n'est pas représentative de l'infogérance à l'échelle du territoire, puisqu'elle ne concerne que 6 collectivités.

Cela étant, le budget total d'infogérance pour ces collectivités est passé de 87 154€ TTC à 64 433€ TTC, soit **une économie de 26%**.

Analyse des coûts 2016 – 2018

L'année 2018 permet d'avoir une vision plus claire.

On peut notamment constater que sur 16 collectivités, malgré une augmentation du montant global de l'infogérance de 41 70€ TTC (3%) par rapport à 2016 :

- 8 collectivités réduisent leurs coûts d'infogérance
- L'Arbresle connaît une augmentation significative de 11500€ TTC (+50%)
- La CCPA connaît une hausse de 5376€ TTC, qui constitue une avance sur les coupons achetés et refacturés aux communes qui les utilisent.

Sans cette dernière donnée, l'infogérance 2018 est bénéficiaire de 1206€ TTC

3.2. Projection financière 2019 et 2020

Faisant suite à l'amélioration notable et continue du service d'infogérance, avec la mise en place de nouveaux moyens (technicien dédié à 100%, outil de gestion de parc intégré au SI), une hausse de 5% sur l'ensemble des prestations a été actée pour l'année 2019-2020.

	Coût annuel avant Infogérance XEFI <i>Chiffres ORIA 2015-2016</i>	Coût annuel estimé Infogérance 2019 (hors prestations / coupons)			Coût annuel estimé Infogérance 2020 (hors prestations / coupons)		
		XEFI	Coupons / Hors XEFI	Total	XEFI	Coupons / Hors XEFI	Total
CCPA	37 140	34 579		34 579	38 122		38 122
Lentilly	25 848	23 061	2 127	25 188	23 335	2 127	25 462
Saint-Germain-Nuelles	20 274	8 360	6 677	15 037	8 457	6 677	15 134
<i>hors écoles / dont écoles</i>	13 440 / 6 834						
Sourcieux-les-Mines	135	1 135	603	1 738	1 426	271	1 697
SYRIBT	3 757	3 257		3 257	3 296		3 296
SIABA	1 834	2 300		2 300	2 328		2 328
L'Arbresle	21 772	33 235	3 550	36 785	33 632	3 550	37 182
<i>hors écoles / dont écoles</i>	18 264 / 3 508						
Eveux	2 592	5 671	0	5 671	5 735	28	5 763
Fleurieux	5 924	6 716		6 716	6 794		6 794
Bully	3 960	2 548	0	2 548	2 575	11	2 586
Savigny	3 632	2 877		2 877	2 908		2 908
Sain Bel	4 387	4 341		4 341	4 390		4 390
Chevinay	1 714	740	147	887	748	147	895
Bessenay	3 226	4 385	147	4 532	4 435	147	4 582
Bibost				0			0
Saint-Julien-sur-Bibost			700	700		147	147
TOTAL	136 194	130 903	13 951	144 854	135 853	13 105	148 958

Sur 2019 :

Une augmentation de 3.2% est à prévoir. Elle s'explique par la hausse globale de 5% des lignes du BPU (forfaits / coupons), à compter du 2^e trimestre 2019.

Sur 2020 :

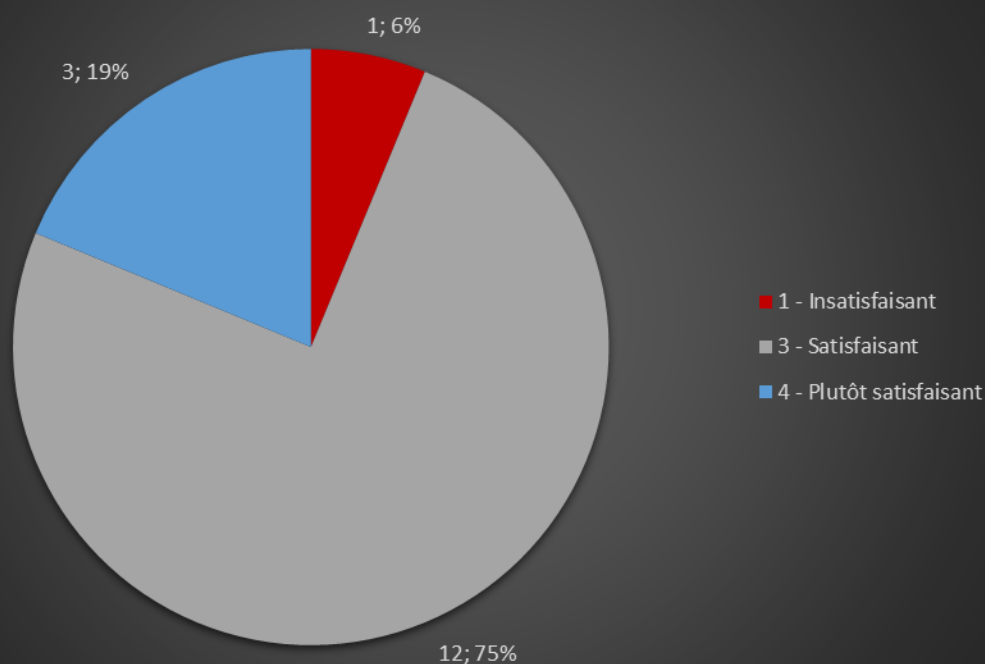
Une augmentation de 2.83% est à prévoir. Elle s'explique par une année pleine avec les nouveaux tarifs majorés de 5%.

Les différents modes d'infogérance offrent une réelle flexibilité aux communes.

La possibilité de fonctionner au coupon (5.6€ TTC / 10mn) pour les écoles et les sites secondaires permet de réduire les coûts, notamment pour l'Arbresle.

Globalement, l'enquête de satisfaction révèle que le coût d'infogérance est satisfaisant pour 75% des personnes ayant répondu à l'enquête de satisfaction

Coût global de l'infogérance



4. Perspectives d'évolution de l'infogérance

Moyen terme :

- Renforcer l'accompagnement des communes par le chargé de mission et le chef de projet
- Travailler sur les projets essentiellement évolutifs (externalisation)
- Mettre en conformité les SI avec le RGPD
- Intégrer une solution de gestion de parc au sein des SI des communes
- Mettre en place, progressivement, une plateforme collaborative structurée et ouverte
- Aller au terme du marché, en construisant un nouveau marché sur la dernière année (2020-2021)
- Définir un schéma directeur d'un SI « commun »
- Décliner les différents scénarii à envisager, au regard des nouveaux atouts du territoire (Fibre)
- Organiser des visites régulières dans les communes, hors maintenance

Long terme :

- Externaliser complètement les SI (Sécurité / Données / Logiciels Métiers)
- Fédérer les communes au sein d'un SI unifié et collaboratif
- Réduire les coûts d'infogérance
- Optimiser les investissements
- Généraliser les projets mutualisés

5. Evaluation de l'infogérance

POSITIF	A AMELIORER
Un niveau de service adapté atteint	Une communication à optimiser
Une relation de confiance avec la majorité des collectivités	Une assistance technique niveau 1 à améliorer
Un accompagnement en adéquation avec les différents interlocuteurs des communes	Une gestion des absences défailante
Une équipe technique fiable et stabilisée	Respect des procédures et des délais
Une forte amélioration de la qualité de service constatée sur 2018	Supervision et proactivité
Une volonté de continuer à travailler avec nous > des moyens mis en œuvre	Des projets de mutualisation de moyens à travailler
Un champ de compétences qui couvre l'ensemble des besoins des communes	Etre force de proposition sur la modernisation des SI
	Organiser des visites régulières dans les communes, hors maintenance

Les points clés selon les communes pour l'optimisation du dispositif d'infogérance mutualisée, issus de l'enquête de satisfaction :

- **Une plus grande rigueur dans le suivi des demandes techniques**
- **Une connaissance technique des installations à parfaire**
- **La mise en place de visites techniques périodiques sur site, permettant une maintenance préventive et proactive**

En annexe :

Le résultat complet de l'enquête de satisfaction (16 réponses : Maires/Elus – référents informatiques – DGS)

4. SERVICES CCPA AUX COMMUNES :

GROUPEMENTS DE COMMANDES,

ACHATS MUTUALISES, ACTIONS DE FORMATION,

PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES -

Adhérents : communes + SYRIBT+ SIABA + CCPA

PRISE EN CHARGE CCPA :

- 100% du coût du montage et de la coordination des groupements de commandes (10% d'un ETP),
- prise en charge des coûts de publication des marchés mutualisés
- mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics
- organisation de formations.

Les communes paient leur prestation de service externe et exécutent les marchés issus des groupements de commande.

Intitulé du groupement de commandes	Année	Nombre de communes Membres du groupement	Montants HT Durée	Prise en charge CCPA
Achat papier reprographie	2011 2014 2016	16 avec SYRIBT et SIABA	Dernier marché : 70 000 € sur 4 ans	
Achat de fournitures administratives	2011 2014 2017	12 avec SYRIBT et SIABA	Dernier marché : 45 000 € annuels	
Acquisition de copieurs	2017	3 communes	136 000 € 4 ans	
Mise à disposition de tablettes pour les écoles	2017	Toutes les communes	400 000 € 3 ans	Prise en charge financière par la CCPA + Etat
Fourniture de matériel informatique	2017	15 communes + SYRIBT + SIABA	170 000 € 2 ans renouvelables	
Infogérance	2017	12 communes + SYRIBT + SIABA	2 ans renouvelables	
Actions de formation sur les marchés publics	2017 2018	14 communes + SYRIBT + SIABA	2 300 €	Prise en charge par la CCPA
Mise à disposition d'une plateforme dématérialisation des marchés publics	2018	17 communes	2300 € /an	Prise en charge financière par la CCPA
Téléphonie fixe	2018	10 communes + SYRIBT	150 000 € 3 ans	
Abonnement SVP	2018	15 communes	15 500 € annuel	

PERSPECTIVES D'EVOLUTION A COURT TERME

- Achat de prestations de vérification des installations électriques, gaz et alarmes incendie des bâtiments
- Achat de vérifications réglementaires et maintenance des équipements de systèmes de sécurité incendie des bâtiments
- Achat d'une mission RGPD
- Adhésion à l'offre de téléphonie mobile de l'UGAP

EVALUATION

Exemple d'économie d'échelle concernant le groupement de commande Téléphonie Fixe : 53 245 € /202 140 € soit 26 % de gain pour les collectivités ayant participé.

octobre 2018

	Tarifs actuels	LINKT	SYBORD	SFR
CCPA				
Total mensuel	1 035,90 €	645,00 €	911,80 €	722,00 €
TOTAL pour la durée du marché	37 292,40 €	23 220,00 €	32 824,80 €	25 992,00 €
ECONOMIE POTENTIELLE		14 072,40 €	4 467,60 €	11 300,40 €
L'ARBRESLE				
Total mensuel	1 527,22 €	1 159,45 €	1 662,45 €	1 265,45 €

TOTAL pour la durée du marché	54 979,92 €	41 740,20 €	59 848,20 €	45 556,20 €
ECONOMIE POTENTIELLE		13 239,72 €	-4 868,28 €	9 423,72 €
BESSENAY				
Total mensuel	347,17 €	299,25 €	436,25 €	299,25 €
TOTAL pour la durée du marché	12 498,12 €	10 773,00 €	15 705,00 €	10 773,00 €
ECONOMIE POTENTIELLE		1 725,12 €	-3 206,88 €	1 725,12 €
BIBOST				
Total mensuel	166,60 €	80,00 €	105,00 €	82,00 €
TOTAL pour la durée du marché	5 997,60 €	2 880,00 €	3 780,00 €	2 952,00 €
ECONOMIE POTENTIELLE		3 117,60 €	2 217,60 €	3 045,60 €
BULLY				
Total mensuel	294,93 €	258,53 €	345,53 €	262,53 €
TOTAL pour la durée du marché	10 617,48 €	9 307,08 €	12 439,08 €	9 451,08 €
ECONOMIE POTENTIELLE		1 310,40 €	-1 821,60 €	1 166,40 €
EVEUX				
Total mensuel	274,05 €	195,00 €	273,00 €	193,00 €
TOTAL pour la durée du marché	9 865,80 €	7 020,00 €	9 828,00 €	6 948,00 €
ECONOMIE POTENTIELLE		2 845,80 €	37,80 €	2 917,80 €
FLEURIEUX				
Total mensuel	257,50 €	247,00 €	356,00 €	226,00 €
TOTAL pour la durée du marché	9 270,00 €	8 892,00 €	12 816,00 €	8 136,00 €
ECONOMIE POTENTIELLE		378,00 €	-3 546,00 €	1 134,00 €
SAIN BEL				
Total mensuel	750,91 €	511,23 €	627,43 €	511,23 €
TOTAL pour la durée du marché	27 032,76 €	18 404,28 €	22 587,48 €	18 404,28 €
ECONOMIE POTENTIELLE		8 628,48 €	4 445,28 €	8 628,48 €
SARCEY				
Total mensuel	154,59 €	95,50 €	130,50 €	100,50 €
TOTAL pour la durée du marché	5 565,24 €	3 438,00 €	4 698,00 €	3 618,00 €
ECONOMIE POTENTIELLE		2 127,24 €	867,24 €	1 947,24 €
SOURCIEUX				
Total mensuel	406,02 €	349,00 €	461,60 €	346,00 €
TOTAL pour la durée du marché	14 616,72 €	12 564,00 €	16 617,60 €	12 456,00 €
ECONOMIE POTENTIELLE		2 052,72 €	-2 000,88 €	2 160,72 €
SYRIBT				
Total mensuel	400,13 €	124,00 €	183,00 €	128,00 €
TOTAL pour la durée du marché	14 404,50 €	4 464,00 €	6 588,00 €	4 608,00 €
ECONOMIE POTENTIELLE		9 940,50 €	7 816,50 €	9 796,50 €
TOTAL GLOBAL	202 140,54 €	142 702,56 €	197 732,16 €	148 894,56 €
ECONOMIE GLOBALE		59 437,98 €	4 408,38 €	53 245,98 €

5. PRESTATIONS CCPA AUX COMMUNES

La Communauté de Communes a engagé plusieurs actions de mutualisation avec ses communes membres.

-L’instruction des autorisations du droit des sols :

PRISE EN CHARGE CCPA : 60 000 € au SYNDICAT DE L’OUEST LYONNAIS (SOL) pour l’instruction des Autorisations de Droit des Sols des communes, soit 100% DU COÛT TOTAL.

Dans le cadre de la fin de l’instruction des autorisations du droit des sols par les services de l’Etat (2014), celle-ci a été confiée à un service créé ex-nihilo par le Syndicat de l’Ouest Lyonnais. Regroupant trois Communautés de Communes, cette mutualisation apporte une logistique et une expertise forte aux communes.

-Prestations de gestion courante

La Communauté de Communes a mutualisé avec les structures syndicales (SYRIBT, SIABA) certaines ressources telles que les photocopieurs, l’affranchissement ou encore la maintenance informatique afin de réaliser des économies d’échelle.

-Matériels communs

La Communauté de Communes a acquis certains matériels pouvant être mis à disposition des communes tels des grilles d’exposition, une herse pour le terrain de rugby.

6. PERSPECTIVES DE MUTUALISATION

Les projets restent à valider par les élus communautaires en 2019 :

Projet n°1 de mise en place d'un service commun Commande publique

1/ Etat des lieux :

- Les communes moyennes et grandes ont des compétences en interne concernant les marchés publics, leur besoin est donc plus en termes de conseil, d'assistance juridique et d'expertise
- les communes plus petites ont également besoin de conseil et d'expertise mais le besoin pourrait aller jusqu'à la réalisation des marchés par le service commun dans la mesure où elles en ont très peu
- il est important que le service soit équitable entre les communes

2/ Propositions :

Il est préférable d'envisager une évolution progressive du service qui soit adaptée aux besoins.

Dans un premier temps, le service commun « commande publique – affaires juridiques » serait composé de 2 agents avec des missions de mise en lien entre les communes, de support juridique et technique et de coordination des achats.

Les missions du service :

- Se rapprocher de chaque commune pour évaluer avec elles le nombre de marchés potentiels qu'elles « devraient » lancer Recenser l'ensemble des marchés
- Faire du sourcing à l'échelle intercommunale (fonction achat)
- A partir de l'état des lieux des besoins, faire le lien entre les communes et la CCPA et définir les groupements de commandes potentiels
- Apporter un soutien et une expertise juridique à l'ensemble des communes + CCPA
- Définir un cadre commun, une nomenclature commune
- Définir à termes une politique d'achat commune
- Assurer la formation sur le logiciel LIA (pour les communes qui souhaitent l'utiliser)
- Assurer de la formation sur la mise à jour juridique des MP
- Fournir un service support aux communes
- Gestion des marchés publics de la CCPA
- Assurer une expertise achat – Sourcing auprès des services de la CCPA
- Coordonner des groupements de commandes

Profil de l'agent à recruter : Juriste marchés publics + Acheteur

+ Mutualisation d'outils :

- Mutualiser un abonnement à SVP (**opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2019**)

- Mutualiser le logiciel de gestion des marchés LIA en assurant une formation aux communes qui souhaitent l'utiliser

La plus-value du service pour les communes :

- Sécurisation juridique
- Appui aux communes dans la définition de leurs besoins dans le respect des règles de la commande publique
- Gains financiers en temps passé / agent
- Gains en termes d'achats grâce aux groupements de commandes
- Gains en prestations d'avocats (grâce à SVP)
- Gains au niveau de l'adhésion au service d'assistance juridique du CDG pour les communes qui adhèrent

Calendrier :

- Validation en Bureau en février 2019
- Présentation à la Conférence des Maires de mars
- Délibération au Conseil communautaire du xxxxxxxxxxxxxxxx avec création du poste
- Délibérations des communes avant le xxxxxxxxxxxxxxxx pour adhésion au service commun
- Dans le même temps lancement du recrutement
- Service opérationnel le xxxxxxxxxxxxxxxx

Projet N°2 de mise en place d'un service commun de Prévention des Risques Professionnels

1/ Etat des lieux :

Courant l'été 2018 les DGS/secrétaires de mairie ont évoqué la nécessité de mutualiser un assistant de prévention.

Aujourd'hui peu de communes respectent les obligations réglementaires en matière d'hygiène et sécurité (assistant de prévention nommé et formé, document unique d'évaluation des risques rédigé et mis à jour, formations des agents de la collectivité en matière d'hygiène et sécurité...)

Considérant l'obligation légale des employeurs du secteur public territorial de mettre en œuvre les moyens de gérer la prévention des risques professionnels,

Considérant la nécessité, pour répondre à ces enjeux, de créer un service commun de prévention des risques professionnels ;

2/ Proposition :

Il est proposé de créer un service commun de prévention des risques professionnels.

Les missions du service :

- Rédaction, mise à jour et application du document unique
- Proposition d'adaptation des conditions de travail aux agents en poste
- Veille juridique et information des agents
- Prévention, gestion et analyse des accidents de service, notamment rédaction de rapports
- Actions de coordination (animation de groupes de travail, aide à l'élaboration du plan de formation hygiène et sécurité, lien avec le CDG...)
- Participation aux CT et CHSCT

➤ Conseil et commande des EPI

Profil de l'agent à recruter :

- Formation initiale en Hygiène et Sécurité
- Expérience chargé de prévention

+ Mutualisation d'outils :

- Sharepoint : outil d'échange/consultation de documents avec les communes membres.

La plus-value du service pour les communes :

- Sécurisation et respect juridique en matière d'hygiène et de sécurité
- Appui aux communes dans la définition de leurs besoins dans le respect des règles gains financiers en temps passé / agent
- Gains en termes d'achats grâce aux groupements de commandes des EPI

Coût du service

- 1 agent à temps complet catégorie B – 42 000 € chargé

Le choix de la répartition financière sera à valider par les élus.

Calendrier :

- Validation en Bureau en avril 2019
- Présentation à la Conférence des Maires de mai 2019
- Saisine du Comité Technique xxxxxxxxxxxx
- Délibération au Conseil communautaire du xxxxxxxxxxxxxxxx avec création du poste
- Délibérations des communes avant le xxxxxxxxxxxxxxxx pour adhésion au service commun
- Dans le même temps lancement du recrutement
- Service opérationnel le xxxxxxxxxxxxxxxx

D'autres projets futurs 2020 et suivants... ?

- Evolution du Groupement de commande INFOGERANCE vers un SERVICE COMMUN INFOGERANCE intégré ?
- Service Commun Archivage (agent pour l'archivage papier et numérique)?
- Service Commun Technique ?

7. TABLEAU RECAPITULATIF ESTIMATIF DES COUTS ANNUELS POUR LA CCPA

THEMATIQUES	MOYENS HUMAINS	MOYENS MATERIELS	COUT ANNUEL GLOBAL ESTIME A CHARGE CCPA
SCRH			36 122 €
		Plateforme dématérialisation RH	5 000 €
		Logiciels	
		Organisation de formations et locaux	
		Animation groupe de travail SG/DGS	
	1/2 DRH		20 000 €
SIG		Investissement nouvelle Plateforme en 2018 (ponctuel)	15 000 €
		Logiciels/Matériels/Acquisition de données	6 500 €
		Coût et organisation de formations et locaux	
		Animation de groupes de travail	
	1/4 Chargé Projet		10 000 €
DEV. NUMERIQUE		Animation groupe de travail SG/DGS	20 000 €
	1/2 Chargé Projet		
ACHATS GROUPES		Plateforme dématérialisation MP	7 000 €
		Logiciel de conception à disposition des communes	
		Organisation de formations et locaux	
		Animation groupe de travail SG/DGS +SVP	
	1/10 Chargé Projet		5 000 €
INSTRUCTION DROITS DES SOLS		Instruction y compris logiciels R'ADS aux communes	60 000 €
		TOTAL	184 622 €